

RECHERCHES
SUR
LA NATURE ET LES CAUSES
DE LA
RICHESSE
DES NATIONS.
TOME V.

RECHERCHES
SUR
LA NATURE ET LES CAUSES
DE LA
RICHESSE
DES NATIONS.

Traduit de l'anglois de M. SMITH.

TOME CINQUIEME.



YVERDON

M. DCC. LXXXI.



RECHERCHES
SUR LA
NATURE ET LES CAUSES
DE LA
RICHESSE DES NATIONS.

SUITE DU LIVRE QUATRIEME.

CHAPITRE VII.

Des colonies.

TROISIEME PARTIE.

Des avantages que l'Europe a retirés de la découverte de l'Amérique & de celle du passage aux Indes par le Cap de Bonne-Espérance.

NOUS avons vu ci-devant les avantages que les colonies de l'Amérique ont retirés de la politique de l'Europe.

Quels ſont ceux que l'Europe a retirés de la découverte & des colonies de l'Amérique ?

On peut les diviſer en généraux & en particuliers. Les généraux ſont ceux que l'Europe, conſidérée comme un ſeul vaſte pays, a retirés de ces grands événemens. Les particuliers ſont ceux que chaque pays d'où les colonies ſont ſorties a tirés de celles qui lui appartiennent, en conſéquence de l'autorité & de la domination qu'il a exercées ſur elles.

Les premiers conſiſtent dans la multiplication des jouiſſances de l'Europe, & dans l'augmentation de ſon induſtrie.

Le ſurabondant du produit de l'Amérique importé en Europe, fournit aux habitans de ce grand continent une variété de choſes qu'il n'auroit pas autrement, quelques-unes pour la commodité & l'uſage, d'autres pour le plaiſir, d'autres pour l'ornement, & par là elle multiplie leurs jouiſſances.

On conviendra ſans peine que la découverte & les établiſſemens européens de l'Amérique ont contribué à augmenter l'induſtrie, 1°. de tous les pays qui commercent directement avec elle, tels que l'Eſpagne, le Portugal, l'An-

gleterre & la France, & 2°. de ceux qui, ſans y commercer directement, lui envoyent par d'autres des marchandiſes du produit de leur induſtrie. Tels ſont la Flandre Autrichienne & quelques provinces d'Allemagne, qui, par l'entremiſe des nations dont je viens de parler, y font paſſer une quantité conſidérable de toiles & d'autres productions de leur travail. Tous ces pays ont évidemment gagné un marché plus étendu pour le ſurabondant de leur produit ; ce qui a dû néceſſairement les porter à augmenter ce produit.

Il n'eſt peut-être pas tout-à-fait auſſi évident que ces grands événemens ayent contribué à l'encouragement de l'induſtrie dans certains pays, tels que la Hongrie & la Pologne, qui n'ont peut-être jamais envoyé en Amérique une ſeule de leurs productions. Cependant le fait ne ſouffre pas de doute. On conſomme en Hongrie & en Pologne quelque partie du produit de l'Amérique, & on y veut avoir du ſucre, du chocolat, du tabac du nouveau continent. Mais on ne peut y acheter ces marchandiſes, que ce ne ſoit ou avec le produit de l'induſtrie de la Hongrie & de la Pologne, ou avec quelqu'au-

tre chose échangée contre une partie de ce produit. Ces productions de l'Amérique sont de nouvelles valeurs, de nouveaux équivalens, qui arrivent en Hongrie & en Pologne pour le surabondant du produit de ces deux royaumes; elles en font monter la valeur, & en favorisent ainsi l'accroissement. Quand on n'en transporteroit jamais aucune partie en Amérique, on peut en transporter quelque chose en d'autres pays qui l'acheteront avec ce qu'ils tiennent de l'Amérique, & certaines marchandises de la Hongrie & de la Pologne trouveront ainsi un débouché par le moyen de la circulation de ce commerce créé par le surabondant du produit de l'Amérique.

Il y a plus. Ces grands événemens peuvent avoir multiplié les jouissances & augmenté l'industrie des pays qui non-seulement n'ont jamais rien envoyé en Amérique, mais encore qui n'en recevroient jamais rien. Il suffiroit qu'ils eussent reçu en plus grande quantité d'autres marchandises des pays dont le surabondant s'est accrû par le moyen du commerce américain. Comme cette plus grande abondance auroit nécessairement multiplié

leurs jouiſſances, elle auroit de même augmenté leur induſtrie, en lui offrant de nouveaux équivalens pour le ſurplus de ſon produit, & en ouvrant à ce ſurplus un marché plus étendu qui, lui donnant plus de valeur, en encourage l'accroiſſement. La maſſe des marchandiſes jetées annuellement dans le grand cercle du commerce de l'Europe, & diſtribuée par la circulation à toutes les nations qui l'habitent, doit néceſſairement avoir été augmentée de tout le ſurabondant du produit de l'Amérique. Cette maſſe étant donc devenue plus conſidérable, il doit, en titre échu naturellement, une plus grande portion à chacune de ces nations, pour multiplier leurs jouiſſances & augmenter leur induſtrie.

Le commerce excluſif des meres-patries tend à diminuer, ou du moins à empêcher de croître autant qu'elles auroient fait, la jouiſſance & l'induſtrie de toutes les nations en général, & celles des colonies américaines en particulier. C'eſt un poids mort ſur l'action d'un des plus grands reſſorts qui met en mouvement les affaires du monde. En rendant le produit de la colonie plus cher dans tous les au-

tres pays, il en arrête la consommation, & par là il restreint l'industrie des colons, & en même-tems les jouissances & l'industrie de toutes les autres nations, qui jouissent moins quand elles payent davantage pour leurs jouissances, & qui produisent moins quand elles ont moins pour ce qu'elles produisent. En rendant le produit de tous les autres pays plus cher dans les colonies, il fait le même tort à l'industrie des autres pays, & aux jouissances & à l'industrie des colonies. C'est un obstacle qui, pour le prétendu bénéfice de quelques pays, embarrasse les plaisirs & retient l'industrie de tous les autres, mais encore plus des colonies que de tout autre. Car s'il exclut, autant qu'il est possible, tous les autres pays d'un marché particulier, il n'en laisse qu'un seul aux colonies; & il est fort différent d'avoir l'exclusion d'un marché particulier quand tous les autres sont ouverts, & de n'avoir qu'un marché particulier quand tous les autres sont fermés. Le surabondant du produit de l'Amérique est la source primitive de tout cet accroissement de jouissances & d'industrie que l'Europe tient de la découverte & des établissemens du nouveau conti-

nent; mais le commerce exclusif des meres-patries tend à ce que cette source soit moins féconde qu'elle ne seroit.

Les avantages particuliers que chaque pays de l'Europe tire de ses colonies sont de deux sortes: 1°. les avantages communs que retire chaque empire des provinces soumises à sa domination, & 2°. les avantages propres que lui procure la nature de provinces telles que les colonies européennes de l'Amérique.

Les avantages communs que tire chaque empire des provinces soumises à sa domination consistent, 1°. dans la force militaire qu'elles fournissent pour sa défense, & 2°. dans le revenu qu'elles fournissent pour l'entretien de son gouvernement civil. Les colonies romaines fournissoient l'un & l'autre dans l'occasion; les colonies grecques fournissoient quelquefois des troupes & rarement du revenu. Elles ne se reconnoissoient pas sujettes à la domination de la mere-patrie; elles étoient généralement ses alliées dans la guerre, & très-rarement ses sujettes pendant la paix.

Les colonies de l'Amérique n'ont jamais fourni de forces militaires pour la

défenſe de leur mere-patrie. Juſqu'à préſent elles n'en ont pas eu aſſez pour leur propre défenſe ; & dans les différentes guerres où les meres-patries ſe ſont engagées, elles ſont été généralement dans le cas de faire une diſtraction conſidérable de leurs propres forces pour défendre leurs colonies. A cet égard, on peut donc dire des colonies ſans exception qu'elles ont plutôt affoibli que fortifié leurs meres-patries.

Les ſeules colonies de l'Eſpagne & du Portugal ont contribué par quelque revenu à la défenſe de leur mere-patrie & à l'entretien de ſon gouvernement civil. Les taxes levées ſur celles des autres nations européennes, ſur celles de l'Angleterre en particulier, ont rarement égalé la dépenſe qu'elles leur coûtoient en tems de paix, & n'ont jamais été ſuffiſantes pour payer les frais qu'elles leur ont occaſionnés en tems de guerre. Ces colonies ont donc été une ſource de dépenſe & non de revenu pour leur mere-patrie.

Le bien que font ces colonies à leurs meres-patries reſpectives conſiſte entiérement dans ces avantages particuliers qui viennent de la nature même

des provinces américaines, & on regarde le commerce exclufif comme l'unique fource de ces avantages.

En vertu de ce commerce exclufif, les colonies angloifes, par exemple, ne peuvent envoyer qu'en Angleterre toute la partie de leur furabondant fpécifiée dans les marchandifes énumérées. Il faut que les autres nations l'achetent d'elle. Il faut donc que ces marchandifes foyent meilleur marché en Angleterre qu'elles ne peuvent l'être ailleurs, & qu'elles contribuent davantage à augmenter fes jouiffances que celles de tout autre pays, & qu'elles donnent pareillement plus d'encouragement à fon induftrie. En échangeant contr'elles une partie de fon fuperflu, elle doit plus gagner que tout autre pays ne gagneroit avec pareille portion de fon fuperflu qu'il échangeroit de même. Ses manufactures, par exemple, acheteront une plus grande quantité de fucre & de tabac de fes colonies, que les manufactures correfpondantes des pays étrangers n'en peuvent acheter avec pareille quantité de leurs productions. Ainfi comme dans ces échanges le prix du produit des manufactures angloifes fe trouve fupérieur à celui de

produit des manufactures étrangeres; les premieres ont par-là un encouragement que les autres ne peuvent avoir. Le commerce exclusif diminue donc, ou retient au moins dans un degré inférieur à celui où elles s'éleveroient, les jouissances & l'industrie de tous les pays qui ne font pas ce commerce, & par cette raison il donne un avantage évident sur les autres à celui qui le fait seul.

On trouvera peut-être cependant qu'il faudroit l'appeller un avantage relatif plutôt qu'un avantage absolu, & que la supériorité qu'il donne à un peuple vient moins de ce qu'il agrandit la sphere de son produit & de ses jouissances, que du préjudice qu'il porte à ceux des autres. Il est moins heureux qu'il ne seroit avec la liberté du commerce; mais il a la satisfaction de rendre les autres peuples encore moins heureux que lui. Prouvons ceci par un exemple.

En conséquence du monopole qu'exerce l'Angleterre, le tabac du Maryland & de la Virginie lui revient à meilleur compte qu'à la France, à qui elle en vend ordinairement une partie considérable. Mais si la France & tous

les autres pays de l'Europe avoient pu de tout tems commercer librement avec le Maryland & la Virginie, il pourroit être actuellement à plus bas prix qu'il ne l'eſt, non-ſeulement pour eux, mais pour l'Angleterre même. Le produit du tabac trouvant un marché beaucoup plus étendu que celui qu'il a eu juſqu'à préſent, pourroit s'augmenter, & ſe ſeroit probablement augmenté au point de réduire les profits d'une plantation de tabac au niveau de ceux d'une plantation en bled, qu'on ſuppoſe être encore au deſſous : le prix du tabac pourroit être & auroit probablement été moindre qu'il n'eſt; avec une égale quantité de marchandiſes d'Angleterre ou d'ailleurs, on en auroit eu davantage, & par conſéquent il ſe ſeroit vendu d'autant meilleur marché dans ces colonies. Autant donc que cette plante eſt capable de multiplier les jouiſſances & d'augmenter l'induſtrie de l'Angleterre ou des autres pays par ſon bon marché & ſon abondance, elle auroit produit ces deux effets dans le cas d'un commerce libre un peu mieux ou un peu plus complettement qu'elle ne fait à préſent. Il eſt vrai que l'Angleterre n'auroit eu alors aucun

avantage ſur les autres pays ; elle auroit pu acheter le tabac de ſes colonies un peu meilleur marché, & conſéquemment vendre quelques-unes de ſes marchandiſes un peu plus cher qu'elle ne fait aujourd'hui ; mais elle auroit eu cela de commun avec les autres nations. Peut-être y auroit-elle gagné un avantage poſitif ou abſolu ; mais pour l'avantage relatif, elle l'auroit certainement perdu.

Il y a cependant des raiſons fort plauſibles de croire que tant pour obtenir cet avantage relatif dans le commerce de ſes colonies, que pour exécuter le projet envieux & malicieux d'en exclure, autant qu'il étoit poſſible, toutes les autres nations, l'Angleterre a non-ſeulement ſacrifié une partie de l'avantage abſolu qu'elle pouvoit en tirer, ainſi que les autres nations, mais qu'elle s'eſt encore expoſée & ſoumiſe à un déſavantage abſolu & relatif, dans preſque toutes les autres branches de ſon commerce.

Lorſqu'elle s'attribua par l'acte de la navigation le monopole du commerce de ſes colonies, les étrangers retirerent néceſſairement les capitaux qu'ils y avoient mis auparavant. Le capital an-

glois, qui jusques-là n'avoit fait qu'une partie de ce commerce, fut pour lors chargé de le faire en entier ; & au lieu de ne fournir aux colonies qu'une partie des marchandises d'Europe dont elles avoient besoin, il fut employé seul à les leur fournir en totalité. Mais c'est ce qu'il ne pouvoit faire, & ce qu'il leur en fournissoit, étoit nécessairement fort cher. Le capital qui n'achetoit auparavant qu'une partie du surabondant des colonies, étoit alors tout ce qu'il y en avoit pour acheter le tout; mais il ne pouvoit acheter le tout sur l'ancien pied, ou à l'ancien prix, & il falloit nécessairement qu'il eût ce qu'il en achetoit à très-bon marché. Or quand le marchand trouve un emploi de son capital où il vend fort cher & achete à très-bon marché, son profit doit y être fort grand, & excéder de beaucoup le taux ou niveau ordinaire des profits dans d'autres branches de commerce ; & cette supériorité de profit ne peut manquer d'attirer dans cette branche une partie du capital qu'on employoit dans les autres. Mais comme cette espece de révulsion du capital doit avoir augmenté graduellement la concurrence des capitaux dans le commerce

des colonies, il n'eſt pas poſſible qu'elle n'ait diminué de même la concurrence dans d'autres branches de commerce ; & comme elle a fait baiſſer par degrés les profits de celui-là, elle a fait monter ceux des autres juſqu'à ce que les profits ayent repris un niveau différent de l'ancien & un peu plus haut qu'il n'étoit auparavant.

Ce double effet de retirer du capital de tous les autres commerces, & de porter le taux du profit un peu plus haut qu'il ne ſeroit allé dans tous les commerces, a non-ſeulement été le fruit du monopole d'abord qu'il s'eſt établi, mais il a toujours continué de l'être depuis.

1°. Ce monopole a continuellement retiré le capital des autres commerces pour être employé dans celui des colonies.

Quoique la richeſſe de la Grande-Bretagne ſoit fort augmentée depuis l'acte de la navigation, elle ne l'a certainement pas fait dans la même proportion que celle des colonies. Or le commerce étranger de chaque pays croît naturellement en proportion de ſa richeſſe, le ſurabondant de ſon produit en proportion de ſon produit ; &

la Grande-Bretagne s'étant emparée de presque tout ce qui peut s'appeller le commerce étranger des colonies, & son capital n'ayant pas augmenté dans la même proportion que l'étendue de ce commerce, elle n'a pu le faire sans retirer continuellement des autres branches quelque partie du capital qu'on y mettoit auparavant, & sans en détourner encore celui qu'on y auroit mis sans cela. Aussi depuis l'acte de la navigation le commerce des colonies s'est continuellement accrû, tandis que plusieurs autres branches du commerce étranger, particuliérement de celui que nous faisions avec d'autres parties de l'Europe, ont été continuellement en décadence. Nos manufactures pour la vente au loin, renonçant à fournir le marché voisin de l'Europe ou celui de quelques-unes des contrées plus distantes qui bordent la Méditerranée, se sont montées la plupart pour le marché encore plus distant des colonies, pour le marché où elles ont le monopole plutôt que pour celui où elles ont différens compétiteurs. On peut trouver dans l'accroissement du commerce des colonies toutes les causes de la décadence dans d'autres branches, sans

les chercher, comme ont fait le chevalier Decker & d'autres écrivains, dans l'excès des taxes & la maniere mal-adroite dont on les impose, dans le prix du travail, dans l'extravagance du luxe, &c. Le capital mercantille de la Grande-Bretagne, quoique fort grand, n'étant pas infini, & ce même capital, quoique grossi considérablement depuis l'acte de la navigation, n'ayant pas augmenté en proportion du commerce des colonies, il étoit impossible de faire ce commerce sans retirer quelque partie de ce capital des autres branches de commerce, & par conséquent sans y occasionner quelque décadence.

Il faut observer que l'Angleterre étoit un grand pays commerçant, & que son capital mercantille déja fort considérable grossissoit de jour en jour, non-seulement avant que l'acte de la navigation eût établi le monopole du commerce des colonies, mais avant que ce commerce fût un objet bien important. Sa marine dans la guerre de Hollande, pendant le gouvernement de Cromwel, étoit supérieure à celle des Provinces-Unies; & dans celle qui s'alluma au commencement du regne de

Charles II, elle étoit supérieure, ou pour le moins égale aux deux marines réunies de la France & de la Hollande. Peut-être auroit-on de la peine à lui accorder une plus grande supériorité actuelle, sur-tout si la marine de la Hollande avoit la même proportion avec son commerce, qu'elle avoit dans ce tems-là. Mais la puissance navale de l'Angleterre dans l'une & l'autre de ces guerres, ne devoit point sa grandeur à l'acte de la navigation. Durant la premiere, le plan de cet acte venoit seulement d'être formé, & quoiqu'avant que la seconde éclatât il eût été pleinement revêtu de l'autorité légale, aucune des parties qui le composent n'avoit eu le tems de produire un effet marquant, & celle qui établissoit le commerce exclusif des colonies l'avoit eu beaucoup moins que toutes les autres. Ces colonies & leur commerce étoient alors peu de chose, en comparaison de ce qu'ils sont aujourd'hui. La Jamaïque étoit un désert mal sain, mal peuplé, & encore plus mal cultivé. New-York & New-Jersey étoient possédés par les Hollandois, & la moitié de Saint-Christophe par les François. L'isle d'Antigoa, les

deux Carolines, la Penſylvanie, la Georgie & la Nouvelle Ecoſſe n'étoient pas plantées. La Virginie, le Maryland & la Nouvelle Angleterre l'étoient; mais quoique ces colonies proſpéraſſent, il n'y avoit peut-être pas une ſeule perſonne en Europe ou en Amérique qui pût prévoir ou même ſoupçonner le degré de richeſſe, de population & de ſplendeur où elles ſont à préſent. Enfin l'isle des Barbades étoit la ſeule colonie angloiſe de quelque importance dont l'état d'alors eût quelque reſſemblance avec ſa condition préſente. Le grand commerce que faiſoit alors l'Angleterre, & la grande puiſſance navale qu'il ſoutenoit, ne pouvoient être l'effet du monopole exercé avec ſes colónies, l'acte de ſa navigation n'ayant eu ſon exécution à la rigueur que pluſieurs années après qu'il fut paſſé. La véritable cauſe qui ſoutenoit cette puiſſance & qui ne pourroit la ſoutenir aujourd'hui, étoit ſon commerce de l'Europe & des pays qui bordent la Méditerranée. Suppoſé que celui des colonies eût reſté ouvert à toutes les nations dans ſes progrès, la part qui pouvoit en écheoir à la Grande-Bretagne (& vraiſemblablement il lui en feroit échu une très-con-

ſidérable) auroit été autant d'ajouté au grand commerce dont elle étoit déja en poſſeſſion. L'accroiſſement de ſon commerce des colonies, en conſéquence du monopole, a donc moins fait une addition à celui dont elle étoit en poſſeſſion, qu'il n'en a changé la direction.

2°. Ce monopole a néceſſairement contribué à faire monter le taux du profit, dans toutes les branches du commerce britannique, plus haut qu'il ne ſeroit monté naturellement, ſi toutes les nations avoient pu commercer librement avec les colonies angloiſes.

Comme le monopole a néceſſairement attiré dans ce commerce une plus grande portion du capital anglois, que celle qui auroit pris cette direction d'elle-même, ainſi, par l'expulſion des capitaux étrangers, il a néceſſairement réduit la quantité totale du capital employé dans ce même commerce au deſſous de ce qu'elle auroit été naturellement dans le cas d'une concurrence libre. Or en diminuant la concurrence des capitaux dans cette branche, il y a néceſſairement élevé le taux du profit; & en diminuant de même la concurrence des capitaux anglois

dans les autres branches, il y a nécessairement produit le même effet. Quels qu'ayent été l'état & l'étendue du capital de la Grande-Bretagne à telle ou telle époque, depuis l'acte de la navigation, tant que cet état a duré, le monopole du commerce des colonies a dû faire monter le taux du profit britannique plus haut qu'il n'auroit été naturellement, tant dans cette branche du commerce anglois, que dans toutes les autres. Si depuis l'acte de la navigation le taux ordinaire du profit britannique est bien tombé, comme on n'en peut douter, il eût tombé encore plus bas, si le monopole établi par cet acte n'avoit pas contribué à le soutenir.

Or tout ce qui fait monter dans un pays le taux ordinaire du profit plus haut qu'il n'auroit été de lui-même, soumet nécessairement ce pays à un double désavantage, à un désavantage absolu & relatif, dans toutes les branches de commerce dont il n'a pas le monopole.

Il le soumet à un désavantage absolu, parce que ses marchands ne peuvent faire cet excès de profit sans vendre plus cher qu'ils n'auroient fait, & les

marchandiſes des pays étrangers qu'ils importent, & celles du pays même qu'ils exportent. Il faut que ce pays achete & qu'il vende moins, qu'il jouiſſe & qu'il produiſe moins, qu'il n'auroit fait autrement.

Il le ſoumet à un déſavantage relatif, parce qu'il met les autres pays, qui ne ſont pas ſujets au même déſavantage abſolu, plus au deſſus ou moins au deſſous de lui dans ces branches de commerce; il les met dans le cas de jouir & de produire davantage, en proportion de ſes jouiſſances & de ſon produit; il augmente leur ſupériorité ou diminue leur infériorité. En élevant le prix de ſon produit au-delà de ce qu'il feroit, il met les marchands des autres pays en état de vendre aux étrangers moins cher que lui, & par conſéquent de le pouſſer dehors de toutes les branches de commerce dont il n'a pas le monopole.

Nos marchands ſe plaignent ſouvent du haut ſalaire du travail, comme s'il étoit la cauſe que les manufacturiers étrangers donnent leurs marchandiſes à meilleur marché qu'ils ne donnent les leurs. Mais ils ne diſent rien des gros profits des fonds. Ils ſe plaignent

du gain exceſſif des autres & ne parlent point du leur. Cependant les grands profits des fonds anglois peuvent contribuer à hauſſer le prix des manufactures angloiſes autant & quelquefois plus que le haut prix du travail.

C'eſt ainſi, on peut le dire avec juſtice, que le capital de la Grande-Bretagne a été en partie retiré & en partie chaſſé de la plupart des branches de commerce dont elle n'a point le monopole, du commerce de l'Europe en particulier & de celui des pays ultérieurs ſitués aux environs de la Méditerranée.

Il a été retiré en partie de ces branches de commerce, par l'attrait du profit ſupérieur qu'il y avoit à faire dans celui des colonies, en conſéquence de ſon accroiſſement continuel, & parce que le capital qui l'avoit fait une année ne ſuffiſoit jamais pour le faire l'année ſuivante.

Il en a été chaſſé en partie, par l'avantage que le taux ſupérieur du profit établi dans la Grande-Bretagne donne aux autres pays dans toutes les branches où elle n'a pas le monopole.

Comme le monopole du commerce des colonies a retiré des autres bran-

ches une partie du capital anglois qu'on y auroit employé ſans lui, de même il y a fait entrer de néceſſité pluſieurs capitaux étrangers qui n'auroient jamais pris cette route, ſi on ne les avoit expulſés du commerce des colonies. Il a diminué dans les autres branches la concurrence des capitaux anglois, & par-là il a fait monter le profit de nos marchands plus haut qu'il ne ſeroit monté. Il a augmenté, au contraire, la concurrence des capitaux étrangers, & par-là il a fait baiſſer le profit étranger au deſſous de ce qu'il auroit été. Il eſt donc évident que des deux côtés il a ſoumis la Grande-Bretagne à un déſavantage relatif dans toutes les autres branches de commerce.

On dira peut-être que le commerce des colonies eſt plus avantageux à la Grande-Bretagne qu'à tout autre, & que le monopole ayant forcément jeté dans ce commerce une plus grande portion de ſon capital, qu'elle n'y en auroit mis ſans cela, ce capital ſe trouve employé de la maniere la plus avantageuſe pour la nation.

L'emploi le plus avantageux d'un capital pour le pays auquel il appartient, eſt celui qui met en mouvement le plus

de travail productif & qui augmente davantage le produit annuel de ses terres & de son industrie. Or la quantité de travail productif qu'un capital employé dans le commerce étranger de consommation peut mettre en mouvement, est, comme on l'a montré dans le second livre, exactement en proportion à la fréquence des retours. Par exemple, un capital de dix mille livres sterlings, employé dans un commerce étranger de consommation dont les retours se font réguliérement une fois l'année, peut tenir constamment en haleine dans le pays auquel il appartient une quantité de travail productif égale à ce que dix mille livres sterlings peuvent en entretenir pendant un an. Si les retours se font deux ou trois fois par an, il peut en entretenir une quantité égale à ce que vingt ou trente mille livres sterlings peuvent en payer. Un commerce étranger de consommation avec un pays voisin, est, par cette raison, généralement plus avantageux que celui qui se fait avec un pays plus éloigné, & le commerce direct plus avantageux que celui qui se fait par détour, ainsi qu'on la montré dans le second livre.

Or

Or dans tous les cas telle a été l'influence du monopole avec les colonies sur l'emploi du capital de la Grande-Bretagne, qu'il a détourné forcément une partie de ce capital du commerce étranger de consommation avec les pays voisins à un autre commerce avec des pays plus éloignés, & que dans plusieurs cas il l'a détourné du commerce étranger direct de consommation à un commerce de détour.

1°. Ce monopole a forcé dans tous les cas quelque partie du capital de la Grande-Bretagne à quitter le commerce étranger de consommation avec un pays voisin, pour un commerce avec des pays plus éloignés.

Il a forcé dans tous les cas quelque partie de ce capital à quitter le commerce avec les pays qui bordent la Méditerranée, pour entrer dans le commerce avec les régions plus éloignées de l'Amérique & des Indes Occidentales, dont les retours sont nécessairement moins fréquens, non-seulement à cause de la distance qui est plus grande, mais à cause des circonstances particulieres où se trouvoient ces régions. Les nouvelles colonies, comme on l'a déja remarqué, n'ont jamais assez de fonds.

Leur capital eſt toujours bien inférieur à ce qu'elles pourroient en employer avec beaucoup d'utilité & de profit au défrichement & à la culture des terres. Elles ont donc conſtamment beſoin d'un capital plus fort que le leur, & pour ſuppléer à celui qui leur manque, elles tâchent d'emprunter autant qu'elles peuvent de la mere-patrie, dont elles ſont par conſéquent toujours débitrices. La maniere la plus ordinaire dont les colons contractent cette dette, n'eſt pas en empruntant par obligation des gens riches de la mere-patrie, quoiqu'ils le faſſent quelquefois, mais en reſtant avec leurs correſpondans qui leur envoyent des marchandiſes d'Europe, autant en arriere que ceux-ci veulent bien le permettre. Les retours annuels ne vont ſouvent pas à plus du tiers, & quelquefois pas même au tiers de ce qu'elles doivent. Ainſi tout le capital que la Grande-Bretagne leur avance ne lui rentre guere avant moins de trois ans, ou quelquefois en moins de quatre ou cinq. Mais un capital de mille livres ſterlings, par exemple, qui ne rentre dans la Grande-Bretagne qu'une fois en cinq ans, ne peut employer conſtamment que la cinquieme partie de l'induſtrie angloiſe qu'il en-

tretiendroit, s'il rentroit tout entier en un an; & au lieu d'en mettre en action pour la valeur de mille livres sterlings, il n'en mettra que pour la valeur de deux cents. Il n'y a sans doute aucun planteur qui par le haut prix qu'il paye pour les marchandises d'Europe, par les lettres de change qu'il donne à des dates éloignées, & par la commission sur le renouvellement de celles qu'il donne à des dates prochaines, ne compense & ne fasse même plus que compenser la perte que son correspondant peut souffrir de son délai. Mais quoiqu'il puisse compenser la perte de son correspondant, il ne peut compenser celle de la Grande-Bretagne. Dans un commerce dont les retours sont si tardifs, le profit du marchand peut être aussi grand ou plus grand qu'il ne seroit dans un autre où les retours sont fréquens & prompts; mais l'avantage du pays où il réside, la quantité du travail productif qui s'y fait, le produit annuel des terres & du travail sont nécessairement toujours beaucoup moindres. Que les retours du commerce de l'Amérique, & encore plus ceux du commerce des Indes Occidentales, soyent en général non-seulement plus lents,

mais plus irréguliers & plus incertains que ceux du commerce avec les différentes parties de l'Europe, ou même avec celles qui bordent la Méditerranée, c'eſt ce qui, je penſe, ne ſera conteſté d'aucun de ceux qui ont quelque expérience de ces diverſes branches de commerce.

2°. Le monopole du commerce des colonies a forcé dans pluſieurs cas quelque partie du capital de la Grande-Bretagne à paſſer du commerce étranger direct de conſommation dans un indirect ou de détour.

Parmi les marchandiſes énumérées, qui ne peuvent être envoyées ailleurs qu'en Angleterre, il y en a pluſieurs dont la quantité qu'elle reçoit paſſe de beaucoup ſa conſommation, & dont il faut exporter le ſurplus à d'autres pays; ce qui ne peut ſe faire ſans qu'une partie de ſon capital entre forcément dans le commerce étranger de conſommation indirect ou par détour. Le Maryland & la Virginie, par exemple, envoyent annuellement à la Grande-Bretagne plus de quatre-vingt-ſeize mille muids de tabac, & on dit qu'elle n'en conſomme pas plus de quatorze mille muids. Il en reſte donc plus de quatre-vingt-deux

mille à exporter à la France, à la Hollande & aux pays qui bordent la Baltique & la Méditerranée. Mais cette partie du capital de la Grande-Bretagne qui fait entrer chez elle ces quatre-vingt-deux mille muids, qui les exporte de-là à d'autres pays, & qui lui rapporte d'autres marchandifes ou de l'argent en retour, eft employée dans un commerce étranger de confommation qui fe fait par détour, & il prend forcément cette détermination par la néceffité de fe défaire d'un auffi grand furplus. Si nous fupputions en combien d'années le total de ce capital doit rentrer dans la Grande-Bretagne, il faudroit ajouter à l'éloignement des retours américains celui des retours des autres pays. Si le total du capital employé dans le commerce étranger direct de confommation avec l'Amérique eft fouvent trois ou quatre ans à rentrer, tout le capital employé dans un commerce de détour ne doit pas rentrer avant quatre ou cinq ans. Si l'un ne peut tenir en action qu'un tiers ou un quart de l'induftrie domeftique qu'on entretiendroit avec un capital égal qui rentreroit tous les ans, l'autre n'en peut faire aller conftamment qu'un quart ou

un cinquieme. Mais si les colonies n'avoient pas été bornées à la Grande-Bretagne pour la vente de leur tabac, il ne nous en seroit guere venu que la quantité nécessaire à notre consommation. Dans ce cas, la Grande-Bretagne auroit probablement acheté avec le produit immédiat de son industrie, ou avec une partie de ce qu'elle manufacture, ce qu'elle achete aujourd'hui pour sa propre consommation avec ce grand superflu de tabac qu'elle exporte à d'autres pays. Ce produit, ces manufactures, au lieu de s'assortir pour un seul grand marché, comme ils font à présent, se seroient probablement assortis pour un grand nombre de plus petits. Au lieu d'un grand commerce étranger de consommation par détour, la Grande-Bretagne eût probablement fait un grand nombre de petits commerces étrangers directs. A raison de la fréquence des retours, une partie, & probablement une petite partie, peut-être pas plus du tiers ou du quart du capital qui fait aujourd'hui ce grand commerce de détour, auroit pu suffire pour faire tous ces autres petits & directs, pour mettre constamment en action une égale quantité d'industrie angloise, & pour soutenir égale-

ment le produit annuel des terres & du travail de la Grande-Bretagne. De cette maniere, tous les objets de ce commerce étant remplis par un capital beaucoup moindre, il y auroit eu de grandes épargnes de capital applicables à d'autres objets, à l'amélioration des terres, au progrès des manufactures & à l'extension du commerce. Ces épargnes du capital seroient du moins entrées en concurrence avec les autres capitaux anglois employés dans ces différens genres; elles y auroient réduit le taux du profit, & par-là elles auroient donné à la Grande-Bretagne dans tous ces mêmes genres plus de supériorité qu'elle n'en a sur les autres pays.

Le monopole du commerce des colonies a aussi forcé quelque partie du capital de la Grande-Bretagne à passer du commerce étranger de consommation au commerce de transport, & conséquemment de l'usage qu'elle en faisoit pour soutenir plus ou moins son industrie à celui de soutenir, en partie l'industrie des colonies, & en partie celle de quelques autres nations.

Par exemple, les marchandises annuellement achetées avec le grand surplus de quatre-vingt-deux mille muids

de tabac réexporté de la Grande-Bretagne, ne sont pas toutes consommées chez elle. Une partie, comme les toiles d'Allemagne & de Hollande, va en retour aux colonies pour leur consommation. Or la partie du capital qui achete le tabac avec lequel ces toiles sont ensuite achetées, abandonne nécessairement l'industrie de la Grande-Bretagne qu'elle soutenoit, pour être employée entiérement à soutenir, en partie l'industrie des colonies, & en partie celle des autres pays qui achetent ce tabac avec leur produit.

D'ailleurs le monopole du commerce des colonies, en attirant de nécessité plus du capital de la Grande-Bretagne qu'il n'y en entreroit naturellement, semble avoir totalement rompu la balance naturelle qui, sans lui, se seroit établie entre toutes les différentes branches de l'industrie angloise. Au lieu de travailler pour un grand nombre de petits marchés, la Grande-Bretagne a travaillé sur-tout pour un grand; son commerce, au lieu de rouler dans plusieurs petits canaux, s'est rassemblé principalement dans un grand canal. Mais tout le système de son industrie & de son commerce en est moins solide,

& l'état de ſon corps politique moins bien conſtitué. Dans ſa condition préſente, elle reſſemble à ces corps mal-ſains où quelques-unes des parties vitales ont une grandeur démeſurée, & qui par-là ſont ſujets à pluſieurs maladies dangereuſes qui n'arrivent guere à ceux dont les parties ſont mieux proportionnées. Une petite obſtruction dans ce grand vaiſſeau ſanguin gonflé artificiellement bien au-delà de ſes dimenſions naturelles, & dans lequel on a fait circuler de force une exceſſive quantité de commerce & d'induſtrie, doit, ſelon toute apparence, occaſionner les dérangemens les plus fâcheux dans tout le corps politique. Auſſi l'attente d'une rupture avec les colonies a-t-elle jeté plus de terreur dans le peuple anglois, que ne lui en a jamais inſpiré une *armada* eſpagnole ou une invaſion françoiſe. Cette terreur, bien ou mal fondée, a rendu la révocation de l'acte du timbre une meſure populaire, au moins parmi les négocians. La plupart d'entr'eux croyoient voir l'anéantiſſement total de leur commerce dans l'excluſion du marché des colonies, s'il leur étoit ſeulement fermé durant quelques années. La plupart des manufacturiers y

prévoyoient de même la ruine entiere de leurs manufactures, & la plupart des ouvriers imaginoient qu'ils alloient être ſans emploi. Quelque interruption de travail & quelque dérangement qu'une rupture avec quelqu'un de nos voiſins puiſſe cauſer dans ces claſſes du peuple, nous ne la prévoyons jamais avec une inquiétude & une émotion ſi générales. Le ſang dont la circulation s'arrête dans quelque petit vaiſſeau, ſe dégorge aiſément dans un plus grand, ſans qu'il en réſulte beaucoup d'inconvéniens; mais quand il s'arrête dans un des plus grands, les convulſions, l'apoplexie & la mort en ſont la ſuite immédiate & inévitable. Si une ſeule de ces manufactures giganteſques pouſſées artificiellement à une grandeur contre nature, par le moyen des gratifications ou du monopole intérieur & extérieur, ſe trouve arrêtée ou interrompue par quelque obſtacle, elle occaſionne ſouvent une mutinerie & un déſordre qui allarment le gouvernement, & qui embarraſſent même les délibérations de la légiſlation; quels ſeroient donc, diſoit-on, le trouble & la confuſion, ſi nombre de nos principales manufactures venoient à tomber tout à coup?

Un relâchement graduel & modéré dans les loix concernant le commerce exclusif des colonies, & qui rende à ce commerce une grande partie de sa liberté, paroît être le seul expédient qui puisse délivrer la Grande-Bretagne de ce danger; qui puisse la mettre en état ou même la forcer de retirer quelque partie de son capital d'un emploi si outré, pour le tourner vers d'autres, quoiqu'avec moins de profit; & qui, en diminuant par degrés une branche de son industrie, & en augmentant les autres, les ramene insensiblement à cette proportion naturerelle, salutaire & convenable que la liberté parfaite établit nécessairement & qu'elle seule peut conserver. On ne pourroit ouvrir subitement ce commerce à toutes les nations, sans s'exposer non-seulement à quelques inconvéniens passagers, mais à une grande perte irréparable pour la plupart de ceux dont le capital se trouve actuellement engagé. La seule perte qu'il y auroit à cesser tout d'un coup d'employer les vaisseaux importateurs des quatre-vingt-deux mille muids de tabac que nous ne consommons pas, pourroit devenir très-sensible. Tels sont les malheureux ef-

fets de tous les réglemens du ſyſtême mercantille. Non-ſeulement ils introduiſent des maladies dangereuſes dans le corps politique, mais encore des maladies auxquelles il eſt difficile d'apporter du remede ſans le rendre pour un tems encore plus malade. Je laiſſe donc à la ſageſſe des hommes d'Etat & des législateurs à déterminer dans la ſuite de quelle maniere le commerce des colonies doit être ouvert par degrés; quelles ſont les entraves qu'il faut d'abord lui ôter, & quelles ſont celles par où il faut achever ſa délivrance, ou comment il faut s'y prendre pour rétablir graduellement le ſyſtême naturel de la juſtice & de la liberté parfaites.

Cinq événemens différens qu'on ne prévoyoit point, & auxquels on ne penſoit point, ont heureuſement concouru à empêcher la Grande-Bretagne de ſentir auſſi vivement qu'on s'y attendoit généralement l'excluſion totale qu'elle éprouve depuis plus d'un an (depuis le premier Décembre 1774) d'une branche fort importante du commerce des colonies, celle des douze provinces aſſociées de l'Amérique Septentrionale. Premiérement, ces colonies, pour ſe préparer à la commune réſolution de

ne plus importer, ont épuiſé complettement la Grande-Bretagne de toutes les marchandiſes qui leur convenoient. Secondement, cette année, la demande extraordinaire de la flotte eſpagnole a épuiſé l'Allemagne & le nord de pluſieurs marchandiſes, ſpécialement des toiles, qui, dans notre marché même, avoient coutume d'entrer en concurrence avec nos manufactures. Troiſiémement, la paix entre la Ruſſie & la Turquie a occaſionné une demande extraordinaire de la part des Turcs, qui avoient été fort mal fournis pendant qu'ils étoient tenus en échec par les Ruſſes, dont la flotte croiſoit dans l'Archipel. Quatriémement, la demande que le nord de l'Europe a faite aux manufactures angloiſes a toujours été en augmentant depuis quelques années. Cinquiémement, le partage de la Pologne & la pacification qui l'a ſuivi ont ajouté cette année un ſurcroît de plus à la demande du nord, par le nouveau débouché qui s'eſt ouvert dans ce pays-là. Tous ces événemens, hors le quatrieme, ſont paſſagers & accidentels de leur nature; & ſi l'excluſion d'une branche auſſi importante que le commerce des colonies vient malheureuſe-

ment à continuer long-tems, elle peut encore nous mettre mal à l'aiſe. Cependant comme le malheur qui en peut réſulter n'arrivera que par degrés, nous le ſentirons moins que s'il avoit fondu tout à coup ſur nous, & en attendant, l'induſtrie & le capital du pays pourront trouver un nouvel emploi, une nouvelle direction, capables d'empêcher qu'il ne devienne extrême.

Ainſi en tournant vers le commerce des colonies plus de capital qu'il n'en feroit allé de ce côté, le monopole a, dans tous les cas, fait ſortir une partie de ce même capital du commerce étranger avec des pays voiſins, pour le placer dans un autre avec des pays plus éloignés: dans pluſieurs cas, il l'a fait paſſer d'un commerce étranger direct de conſommation dans un commerce de détour; & en quelques-uns, de tout commerce étranger de conſommation dans un commerce de tranſport. Il l'a donc toujours détournée d'une direction où elle auroit entretenu une plus grande quantité de travail productif, dans une autre où elle ne pouvoit entretenir qu'une quantité beaucoup moindre. D'ailleurs en appropriant à un marché particulier une ſi grande partie

de l'induſtrie & du commerce de la Grande-Bretagne, il a rendu l'état de toute cette induſtrie & de tout ce commerce plus précaire & moins ſolide que s'ils s'étoient montés pour fournir un grand nombre de marchés différens.

Il faut diſtinguer avec ſoin les effets du commerce des colonies & ceux du monopole de ce commerce. Les premiers ſont toujours & néceſſairement profitables, & les derniers toujours & néceſſairement nuiſibles. Mais les premiers ſont ſi utiles, que, malgré le monopole & ſes mauvais effets, ce commerce eſt encore très-avantageux, quoiqu'il le ſeroit davantage ſans le monopole.

L'effet du commerce des colonies, dans ſon état naturel & libre, eſt d'ouvrir un marché conſidérable, quoiqu'éloigné, où ſe verſent les parties du ſurabondant de l'induſtrie angloiſe qui peuvent excéder la demande des marchés plus prochains, de ceux de l'Europe & des autres pays qui bordent la Méditerranée. Sans rien retirer à ces marchés de ce qu'on avoit coutume d'y envoyer, ce commerce, ſuppoſé libre, encourage la Grande-Bretagne à aug-

menter de plus en plus le ſurabondant de ſon produit, en lui préſentant continuellement de nouveaux équivalens contre leſquels elle peut l'échanger. Il tend à augmenter la quantité du travail productif de la Grande-Bretagne, mais ſans altérer en rien la direction de celui qui s'y faiſoit auparavant. En admettant la concurrence de toutes les nations, il empêcheroit le taux du profit de s'élever au deſſus de ſon niveau ordinaire, ſoit dans le nouveau marché, ſoit dans le nouvel emploi des fonds. Le nouveau marché, ſans rien ôter à l'ancien, créeroit, pour ainſi dire, un nouveau produit pour ſa fourniture, & ce nouveau produit formeroit un nouveau capital pour le nouvel emploi, ſans empiéter ſur l'ancien.

Au contraire, le monopole de ce commerce, en excluant la concurrence des autres nations, & en faiſant monter ainſi le taux du profit tant dans le nouveau marché que dans le nouvel emploi des fonds, retire le produit de l'un & le capital de l'autre. Le but avoué du monopole eſt d'avoir plus de part que nous n'en aurions au commerce des colonies, ſans quoi il n'y

auroit aucune raiſon de l'établir. Mais tout ce qui fait entrer forcément dans une branche de commerce dont les retours ſont plus lents une partie plus conſidérable du capital que celle qui d'elle-même y ſeroit entrée, rend néceſſairement moindre toute la quantité du travail productif du pays, tout le produit annuel de ſes terres & de ſon travail. Il eſt cauſe que le revenu de ſes habitans ne prend pas tous les accroiſſemens qu'il prendroit, & par-là il diminue leur faculté d'accumuler. Non-ſeulement il empêche que leur capital n'entretienne autant de travail productif qu'il auroit fait, mais il l'empêche de croître auſſi vîte, & par conſéquent d'augmenter auſſi promptement la quantité de travail qu'il met en mouvement.

Cependant les bons effets du commerce des colonies ſont plus que contrebalancer pour la Grande-Bretagne les mauvais effets du monopole; de ſorte que ce commerce, de la maniere même dont il ſe fait à préſent, eſt, à tout prendre, non-ſeulement avantageux, mais fort avantageux. Le nouveau marché & le nouvel emploi qu'ouvre ce commerce, ſont beaucoup plus étendus que l'ancien

marché & l'ancien emploi perdus par le monopole. Le nouveau produit & le nouveau capital, qu'il a, pour ainſi dire, créés, entretiennent dans la Grande-Bretagne plus de travail productif que ce qui peut en avoir été ſupprimé par la révulſion qui a détourné le capital des autres branches de commerce dont les retours ſont plus fréquens. Mais ſi, tel qu'il ſe fait à préſent, il ne laiſſe pas de nous être fort avantageux, ce n'eſt point en vertu, mais en dépit du monopole.

C'eſt moins pour le produit brut que pour le produit manufacturé, que le commerce des colonies ouvre un nouveau marché. L'agriculture eſt proprement l'affaire des nouvelles colonies, & ce qui leur convient mieux que tout le reſte, à cauſe du bon marché des terres. C'eſt pourquoi elles abondent en produit brut, & au lieu d'en importer elles en ont généralement beaucoup à exporter. Ou l'agriculture y enleve des bras à toute autre occupation, ou elle les empèche de s'y adonner. Il y reſte peu de bras pour les manufactures néceſſaires, & point du tout pour celles qui ne ſervent qu'à l'ornement. Elles aiment mieux ache-

ter ce qui ſe fabrique chez les autres que de le fabriquer elles-mêmes. Si le commerce des colonies encourage l'agriculture de l'Europe, c'eſt principalement en encourageant ſes manufactures. Les manufacturiers auxquels ce commerce donne un nouvel emploi, forment un nouveau marché pour le produit de la terre; & le plus avantageux de tous les marchés, le marché intérieur pour les grains, les beſtiaux, le pain & la viande de boucherie, s'étend ainſi en Europe par le moyen du commerce de l'Amérique.

Mais que le monopole du commerce avec des colonies qui peuplent & acquierent de jour en jour ne ſuffiſe pas pour élever ou même pour maintenir les manufactures d'un pays, c'eſt ce qui paroît aſſez par les exemples de l'Eſpagne & du Portugal, qui étoient des pays manufacturiers avant qu'ils euſſent aucune colonie conſidérable, & qui ont ceſſé de l'être depuis qu'ils ont les plus riches & les plus fertiles colonies du monde.

En Eſpagne & en Portagal, les mauvais effets du monopole, aggravés par d'autres cauſes, ont pris entiérement le deſſus ſur les bons effets du commer-

ce des colonies. Ces causes semblent être d'autres monopoles de différens genres; la dégradation de la valeur de l'or & de l'argent au dessous de ce qu'elle est dans la plupart des autres pays; l'exclusion des marchés étrangers, par des taxes mises mal-à-propos sur l'exportation, & le rétrécissement du marché intérieur, par les taxes encore plus déplacées sur le transport des marchandises d'une partie du pays à une autre; & sur-tout cette administration irréguliere & partiale de la justice qui protége souvent le débiteur riche & puissant contre les poursuites de son créancier lésé, & qui fait craindre à la partie industrieuse de la nation de préparer des marchandises pour la consommation de ces grands, pleins de hauteur, auxquels ils n'osent vendre à crédit, & dont ils ne sont jamais sûrs d'être payés.

En Angleterre, au contraire, les bons effets du commerce des colonies, aidés d'autres causes, ont pris, en grande partie, la supériorité sur les mauvais effets du monopole. Ces causes semblent être la liberté générale du commerce, qui, malgré les entraves que nous y avons mises, est au moins

égale, peut-être ſupérieure à celle de tout autre pays; la liberté d'exporter franches de droit à preſque tous les pays étrangers, preſque toutes les marchandiſes qui ſont le produit de l'induſtrie domeſtique; &, ce qui eſt peut-être encore d'une plus grande importance, la liberté illimitée de les tranſporter d'un endroit à l'autre dans le pays même, ſans être obligé d'en rendre compte à aucun bureau public, ſans être ſujet à aucune queſtion, viſite ou examen de quelque eſpece qu'il ſoit; mais ſur-tout cette adminiſtration égale & impartiale de la juſtice, qui rend les droits des derniers ſujets de la Grande-Bretagne reſpectables aux grands, & qui, en aſſurant à chacun les fruits de ſa propre induſtrie, donne à notre induſtrie en général l'encouragement le plus puiſſant & le plus efficace.

Cependant ſi les manufactures de la Grande-Bretagne ont trouvé, comme on n'en peut pas douter, leur avancement dans le commerce des colonies, ce n'eſt nullement en vertu, mais en dépit du monopole. L'opération de ce monopole a été, non d'augmenter la quantité, mais de changer la qualité

& la forme d'une partie de nos manufactures, & de fabriquer pour un marché dont les retours ſont tardifs & éloignés, au lieu de fabriquer pour un marché dont les retours ſont fréquens & prochains. Son effet conſéquemment a été de détourner une partie du capital de la Grande-Bretagne d'un emploi où il auroit entretenu plus d'induſtrie manufacturiere, à un autre emploi où il en entretient beaucoup moins, &, par-là, de diminuer, au lieu d'augmenter, le total de cette induſtrie.

Le monopole du commerce des colonies, ainſi que tous les autres expédiens bas & mal-faiſans du ſyſtême mercantille, arrète donc l'induſtrie des autres nations, & ſur-tout celle des colonies, non-ſeulement ſans augmenter, mais en diminuant celle du pays en faveur duquel il eſt établi.

Quelle que puiſſe être à un tems donné l'étendue du capital de ce pays, le monopole s'oppoſe à ce qu'il y entretienne une auſſi grande quantité de travail productif qu'il auroit fait ſans cela, & de procurer aux habitans autant de revenu qu'ils en auroient tiré. Or comme un capital ne peut augmen-

ter que par les épargnes prifes fur le revenu, le monopole, en l'empêchant de rapporter tout le revenu qu'il pourroit donner, l'empêche néceffairement de s'accroître auffi vîte qu'il auroit fait; & par conféquent il eft caufe que le travail productif & le revenu des habitans n'augmentent pas encore plus qu'ils ne font. Le monopole rend donc infailliblement une des grandes fources du revenu, je veux dire, le falaire du travail, moins abondante qu'elle n'auroit été fans lui.

Le monopole, en faifant monter le taux du profit mercantile, décourage l'amélioration des terres. Le profit de cette amélioration dépend de la différence entre ce que la terre produit actuellement & ce qu'elle produiroit en y appliquant un certain capital. Si cette différence rapporte un plus grand profit que celui qu'on peut tirer d'un capital égal placé dans tout emploi mercantille, l'amélioration de la terre enlevera le capital de tous les emplois mercantilles. Si le profit eft moindre, les emplois mercantilles attireront le capital de l'amélioration des terres. Ainfi tout ce qui fait hauffer le taux du profit mercantille diminue la fupériorité

du profit de l'amélioration. Dans le premier cas, il empèche que le capital n'aille à l'amélioration, & dans le second, il l'en fait ſortir. Or en décourageant l'amélioration, le monopole retarde néceſſairement l'accroiſſement naturel d'une autre ſource de revenu, ſavoir, la rente de la terre. Ajoutez qu'en faiſant hauſſer le taux du profit, le monopole tient néceſſairement le taux courant de l'intérêt plus haut qu'il ne feroit. Or le prix de la terre étant en proportion de la rente qu'elle rapporte, le denier auquel on l'achete communément tombe néceſſairement à meſure que le taux de l'intérêt s'éleve, & s'éleve à meſure que le taux de l'intérêt tombe. Le monopole eſt donc préjudiciable au propriétaire en deux manieres. Il retarde l'accroiſſement naturel, 1°. de ſa rente, & 2°. du prix qu'il auroit de ſa terre au *prorata* de la rente.

Il eſt vrai que le monopole fait hauſſer le taux du profit mercantille, & que par ce moyen il augmente un peu les profits de nos marchands. Mais comme il arrète l'accroiſſement naturel du capital, il tend plutôt à diminuer qu'à augmenter la ſomme totale du

du revenu que les habitans du pays tirent du profit des fonds. Un petit profit ſur un grand capital rapporte généralement plus de revenu qu'un grand profit ſur un petit capital. Le monopole fait monter le taux du profit; mais il empêche que la ſomme du profit national ne monte auſſi haut qu'elle monteroit ſans lui.

Le monopole rend donc moins abondantes qu'elles ne ſeroient toutes les ſources primitives de revenu, le ſalaire du travail, la rente de la terre & les profits des fonds. Pour favoriſer le petit intérêt d'un petit ordre d'hommes dans un pays, il bleſſe l'intérêt de tous les autres ordres dans ce pays, & celui de tous les hommes dans tous les autres pays.

C'eſt uniquement en faiſant monter le taux ordinaire du profit, que le monopole eſt devenu ou peut devenir avantageux à un ordre particulier d'hommes. Mais outre tous les mauvais effets déja expoſés qui réſultent inévitablement du haut taux du profit, il y en a un plus fatal, peut-être, que tous les autres enſemble, mais qui, ſi nous en pouvons juger par l'expé-

rience, eſt inſéparablement lié avec lui. Par-tout cette cauſe ſemble détruire l'économie qui, dans d'autres circonſtances, eſt naturelle à l'état de commerçant. Lorſque les profits ſont hauts, cette modeſte vertu leur paroît ſuperflue, & un luxe diſpendieux en prend la place comme mieux aſſorti à l'opulence de leur ſituation. Mais les propriétaires de grands capitaux mercantilles ſont néceſſairement les chefs & les conducteurs de toute l'induſtrie d'une nation, & leur exemple a beaucoup plus d'influence ſur les mœurs de toute ſa partie induſtrieuſe que celui de toute autre claſſe d'hommes. Si celui qui fait travailler l'induſtrie eſt vigilant & ménager, l'ouvrier le ſera vraiſemblablement auſſi; mais ſi le maître eſt diſſolu & dérangé, c'eſt ſur ſa mauvaiſe conduite, que le ſerviteur réglera la ſienne, comme il régle ſon ouvrage ſur le modele qu'il lui a donné. Il arrive de-là que ceux qui ſeroient naturellement les plus diſpoſés à accumuler n'amaſſent rien, & que les fonds deſtinés pour faire aller le travail productif ne reçoivent aucune augmentation de revenu de la part de ceux qui ſont les plus faits pour les

augmenter. Le capital du pays, au lieu de croître, se dissipe insensiblement, & la quantité de travail productif y diminue de jour en jour. Les profits exorbitans des marchands de Cadix & de Lisbonne ont-ils augmenté le capital de l'Espagne & du Portugal? Ont-ils soulagé la pauvreté; ont-ils poussé l'industrie de ces deux misérables pays? Tel a été le ton de dépense parmi les négocians de ces deux villes commerçantes, que ces profits excessifs, bien loin d'augmenter le capital général du pays, paroissent avoir été à peine suffisans pour maintenir les capitaux sur lesquels ils ont été faits. Les capitaux étrangers se fourrent tous les jours de plus en plus dans le commerce de Cadix & de Lisbonne. C'est pour les chasser d'un commerce qu'ils sont de jour en jour moins capables de soutenir par leur propre capital, que les Espagnols & les Portugais s'efforcent continuellement de resserrer de plus en plus les chaînes cruelles de leur absurde monopole. Comparez les mœurs mercantilles de Cadix & de Lisbonne avec celles d'Amsterdam, & vous verrez combien la conduite & le caracte-

re des marchands ſont différemment affectés par l'inégalité des profits des fonds. Les marchands de Londres, à la vérité, ne ſont pas encore devenus d'auſſi magnifiques ſeigneurs que ceux de Cadix & de Lisbonne; mais ils ne ſont en général ni ſi attentifs à leurs affaires, ni ſi économes que ceux d'Amſterdam. On ſuppoſe cependant qu'ils ne laiſſent pas d'être plus riches que les premiers, & qu'ils ne le ſont pas tout-à-fait tant que pluſieurs des derniers. Mais le taux de leur profit eſt communément beaucoup plus bas que celui des uns, & il ne laiſſe pas d'être plus haut que celui des autres. Ce qui vient vîte s'en va de même, dit le proverbe; & le ton ordinaire de la dépenſe paroît ſe régler par-tout moins ſur la faculté réelle de dépenſer, que ſur la facilité ſuppoſée de gagner de l'argent pour fournir à la dépenſe.

C'eſt ainſi que le ſeul avantage que procure le monopole à un ſeul ordre d'hommes tourne en bien des manieres au détriment général de la ſociété.

L'idée de fonder un grand empire dans la ſeule vue de multiplier conſi-

dérablement le nombre de ſes pratiques ou chalands, paroît d'abord un projet qui ne peut convenir qu'à une nation de gens tenant boutique. Il ne lui convient pourtant nullement; mais il eſt fort bon pour une nation que gouvernent des marchands tenant boutique. De pareils ſouverains ſont, & ſont ſeuls capables d'imaginer qu'ils trouveront quelque avantage à employer le ſang & les tréſors de leurs ſujets à fonder & à ſoutenir un tel empire. Dites à un de ces marchands: achetez-moi une bonne terre, & j'acheterai toujours mes habits dans votre boutique, quand je devrois les y payer un peu plus cher que je ne les payerois ailleurs; vous ne le trouverez pas fort empreſſé d'accepter votre propoſition. Mais ſi une autre perſonne vous achetoit un bon bien, le marchand lui ſeroit fort obligé ſi elle ſtipuloit que vous prendrez vos habits dans ſa boutique. L'Angleterre a fait l'acquiſition d'un bien très-conſidérable dans un pays fort éloigné, pour quelques-uns de ſes ſujets qui n'étoient pas à leur aiſe chez elle. A la vérité, le prix en a été fort peu de choſe, & au

lieu du denier trois, il ne s'y monte guere actuellement dans la vente ordinaire des terres qu'à la dépense des différens équipemens qui ont fait la premiere découverte, reconnu la côte, & pris fictivement possession du pays. La terre étoit bonne, & les cultivateurs pouvant travailler sur un fonds fertile, qu'ils avoient en abondance, & ayant eu quelque tems la liberté de vendre leur produit où il leur plaisoit, ils sont devenus dans l'espace de trente ou quarante ans (de 1620 à 1660) un peuple très-nombreux, & ont si bien profité, que les marchands tenant boutique & autres trafiquans d'Angleterre ont souhaité d'avoir exclusivement leur pratique. En conséquence, sans prétendre qu'ils eussent contribué en rien à la dépense faite, d'abord pour acheter, & ensuite pour mettre en valeur, ils ont demandé au parlement que les cultivateurs de l'Amérique fussent obligés de s'adresser à leur boutique, 1°. pour acheter toutes les marchandises dont ils avoient besoin; 2°. pour vendre telles parties sur leur surabondant qui conviendroient à ces marchands; car ils ne vouloient pas acheter le tout; quelques-unes impor-

tées en Angleterre y auroient croisé le commerce qu'ils y faisoient déja : c'est pourquoi ils trouvoient bon que les colons les vendissent où ils voudroient; le plus loin c'étoit le mieux; & par cette raison ils proposerent d'en borner la vente ou le marché aux pays situés au midi du cap Finisterre. Une clause du fameux acte de la navigation fit une loi de cette proposition vraiment digne de marchands tenant boutique.

Le maintien de ce monopole a été jusqu'à présent le principal, ou, pour mieux dire, le seul but & le seul objet de la domination que la Grande-Bretagne s'attribue sur ses colonies. On suppose que c'est dans le commerce exclusif que consiste le grand avantage d'avoir des provinces qui n'ont jamais fourni de revenu ni de forces militaires pour les frais du gouvernement civil & pour la défense de la mere-patrie. Le monopole est le grand sceau de leur dépendance & l'unique fruit qu'on en ait recueilli jusqu'à présent. Tout ce que la Grande-Bretagne a dépensé jusqu'ici pour maintenir cette dépendance, elle l'a réellement dépensé pour soutenir ce monopole. Les

frais pour l'établissement des colonies, en tems de paix, se montoient d'ordinaire, au commencement des troubles actuels, à la solde de vingt régimens d'infanterie, aux frais de l'artillerie, des munitions & des vivres extraordinaires qu'il falloit leur fournir, & à ceux d'une force navale fort considérable qu'on tenoit toujours sur pied pour garder contre les vaisseaux interlopes des autres nations la côte immense de l'Amérique Septentrionale & celle de nos isles des Indes Occidentales. Tous ces frais étoient une charge sur le revenu de la Grande-Bretagne, & sont néanmoins la plus petite partie de ce que lui a coûté sa domination sur les colonies. Si nous voulons savoir à quoi se monte le tout, il faut que nous ajoutions à la dépense de cet établissement pendant la paix l'intérêt de la somme que la Grande-Bretagne a dépensée en différentes occasions pour les défendre en qualité de provinces sujettes à son empire. Il faut y ajouter en particulier toute celle de la derniere guerre, & en grande partie celle de la guerre qui l'a précédé. La derniere guerre a été entiérement une querelle de colonies, & tout ce

qu'elle a coûté, dans quelque partie du monde qu'il ait été dépensé, soit en Allemagne, soit dans les Indes Orientales, doit être mis sur le compte des frais pour les colonies. Elle a coûté plus de quatre-vingt-dix millions st., y compris non-seulement la nouvelle dette qui a été contractée, mais les deux schelings pour livre ajoutés à la taxe sur les terres, & les sommes empruntées chaque année sur les fonds d'amortissement. La guerre d'Espagne qui commença en 1734 fut aussi principalement une querelle de colonies. Son objet étoit surtout d'empêcher la recherche des vaisseaux des colonies qui faisoient un commerce de contrebande avec le continent espagnol. Toute cette dépense est dans la réalité une gratification donnée pour conserver un monopole. L'objet prétendu étoit d'encourager les manufactures & d'augmenter le commerce de la Grande-Bretagne; mais l'effet réel a été de faire monter le taux du profit mercantille, & de donner à nos marchands le moyen de mettre plus de capital qu'ils n'auroient fait dans une branche de commerce dont les retours sont plus lents & plus éloignés que la plupart de ceux des autres

branches; deux effets qu'on auroit très bien fait de prévenir par une telle gratification, & qui en valoient la peine, si tant est qu'aucune gratification eût pu les parer.

Avec le systême actuel d'administration, tout est perte pour l'Angleterre, dans ce qui lui est revenu de la domination qu'elle s'attribue sur ses colonies.

Proposer à la Grande-Bretagne d'abandonner volontairement toute autorité sur ses colonies, de les laisser choisir leurs magistrats, s'imposer les loix qu'elles jugeroient à propos, faire la guerre & la paix quand bon leur sembleroit; ce seroit lui proposer une chose qui n'a jamais été acceptée par aucune nation du monde. Il n'y en a pas une qui ait jamais renoncé volontairement à dominer sur une province, quelqu'embarras qu'il y ait eu à la gouverner, & quelque foible qu'ait été le revenu qu'elle en tiroit en proportion de la dépense qu'elle lui occasionnoit. Quoique de tels sacrifices puissent être souvent conformes à l'intérêt d'une nation, ils sont toujours mortifians pour sa fierté; &, ce qui est peut-être encore de plus grande conséquence,

ils ſont toujours contraires à l'intérêt privé de la partie qui gouverne, parce qu'ils lui ôteroient la diſpoſition de pluſieurs places de confiance & de lucre, de pluſieurs occaſions d'acquérir des richeſſes & de la diſtinction que manque rarement de lui fournir la province la plus turbulente & la plus onéreuſe au grand corps du peuple. Les enthouſiaſtes les plus viſionnaires ſeroient à peine capables de préſenter un pareil projet avec aucune eſpérance ſérieuſe de le voir adopté. Si cependant la Grande-Bretagne l'adoptoit, non-ſeulement elle s'épargneroit ſur le champ toute la dépenſe de l'établiſſement des colonies pendant la paix, mais elle pourroit faire avec elles un traité de paix qui lui aſſureroit efficacement un commerce libre plus avantageux pour le grand corps du peuple, quoique moins lucratif pour les marchands que le monopole qu'elle fait aujourd'hui. En ſe quittant ainſi bons amis, l'affection des colonies, que nos dernieres diſſenſions ont peut-être preſque éteinte, ſe réveilleroit bientôt pour la mere-patrie. Ses enfans ſeroient probablement diſpoſés, non-ſeulement à reſpecter ce traité de com-

merce pendant des ſiecles de ſuite, mais encore à nous favoriſer dans la guerre comme dans le commerce. Au lieu de ſujets remuans & factieux, ils deviendroient nos plus fideles, nos plus zélés & nos plus généreux alliés, & on pourroit voir revivre entre la Grande-Bretagne & ſes colonies, d'un côté la tendreſſe maternelle, & de l'autre le reſpect filial qui ſubſiſtoient entre les colonies grecques & la mere-patrie dont elles deſcendoient.

Pour qu'une province ſoit avantageuſe à l'Etat auquel elle appartient, il faut qu'elle fourniſſe au public un revenu ſuffiſant non-ſeulement pour payer toute la dépenſe de ſon établiſſement en tems de paix, mais pour contribuer de ſa quote part au maintien du gouvernement général de l'empire. Si une province particuliere ne contribue point à cette dépenſe, il faut que le fardeau retombe inégalement ſur quelqu'autre partie de l'Etat. Par une raiſon de parité, le revenu extraordinaire que chaque province fournit au public en tems de guerre doit avoir, avec le revenu extraordinaire de l'empire, la même proportion qu'a le ſubſide ordinaire qu'elle don-

ne en tems de paix avec le revenu ordinaire. On accordera aiſément que le revenu, tant ordinaire qu'extraordinaire, que la Grande-Bretagne tire de ſes colonies, n'a point cette proportion avec le revenu général de tout l'empire. Il eſt vrai qu'on a ſuppoſé que le monopole compenſoit ce qui manquoit au revenu public de la part des colonies, en augmentant le revenu particulier du peuple breton, & en lui donnant le moyen de payer des taxes plus fortes; mais, comme je l'ai déja montré, quoique ce monopole ſoit fort à charge aux colonies, & quoiqu'il puiſſe augmenter le revenu d'un ordre particulier d'hommes dans la Grande-Bretagne, au lieu d'augmenter celui du grand corps du peuple, il le diminue; & par une ſuite néceſſaire, au lieu d'ajouter quelque choſe à ſes facultés, relativement aux taxes, il l'en rend moins capable. D'ailleurs ceux dont le monopole groſſit le revenu conſtituent un ordre d'hommes qu'il eſt abſolument impoſſible, & qu'il ſeroit d'une très-mauvaiſe politique de taxer au delà de la proportion des autres ordres, ainſi que je tâcherai de le faire voir

dans le livre ſuivant. Il n'y a donc aucune reſſource particuliere à tirer de cet ordre particulier.

Les colonies peuvent être taxées ou par leurs propres aſſemblées, ou par le parlement de la Grande-Bretagne.

Il ne paroît pas fort probable qu'on puiſſe jamais manier les aſſemblées des colonies avec aſſez de ſuccès pour lever ſur leurs conſtituans un revenu qui ſuffiſe, non ſimplement à entretenir en tout tems leur gouvernement civil & militaire, mais à payer dans la proportion convenable la dépenſe du gouvernement général de l'empire britannique. Combien a-t-il fallu de tems pour amener à ce point le parlement même de la Grande-Bretagne, quoique placé immédiatement ſous les yeux du ſouverain, pour le rendre aſſez libéral & en obtenir de quoi fournir aux établiſſemens civil & militaire de l'Angleterre même? Ce n'eſt qu'en diſtribuant parmi les membres du parlement une grande partie des emplois réſultans de ces établiſſemens, ou en leur en donnant la diſpoſition, qu'on a pu venir à bout de vaincre ſa parſimonie. Mais les aſſemblées des colo-

nies ſont ſi loin des yeux du ſouverain, elles ſont en ſi grand nombre, ſi différentes par leur conſtitution, & ſi diſperſées par leur ſituation, qu'il ſeroit très-difficile de les gouverner comme le parlement, quand le ſouverain auroit les mêmes moyens de le faire, & ces moyens lui manquent. Il ſeroit de toute impoſſibilité de diſtribuer parmi tous les principaux membres de toutes ces aſſemblées une quantité d'emplois formés du gouvernement général de l'empire britannique, ou de leur en donner la diſpoſition d'un aſſez grand nombre pour leur faire abandonner leur popularité parmi leurs compatriotes. Il ſeroit également impoſſible de les amener à taxer leurs conſtituans pour l'entretien de ce gouvernement général, dont tous les émolumens iroient à des gens qui leur ſeroient étrangers. D'ailleurs l'ignorance inévitable de l'adminiſtration ſur l'importance relative dans divers membres de ces aſſemblées, le mécontentement qu'on donneroit ſouvent à pluſieurs d'entr'eux par des préférences dont ils ſeroient choqués, les bévues qui ſe commettroient conſtamment dans cette maniere de les intéreſſer & de les

gagner ; tout cela ſemble prouver qu'avec eux une telle politique ſeroit impraticable.

Ajoutez que ces aſſemblées ne peuvent être ſuppoſées des juges compétens de ce qui eſt néceſſaire pour la défenſe & le maintien de tout l'empire. Le ſoin d'y pourvoir ne leur eſt pas confié, ce n'eſt pas leur affaire, & elles n'ont point de voyes régulieres pour être bien informées. L'aſſemblée d'une province, comme celle d'une paroiſſe dans la ſacriſtie, peut être à portée de juger des affaires qui regardent ſon diſtrict particulier, & non de celles qui concernent tout l'empire. Elle ne peut même bien juger de la proportion qu'il y a entre lui & ſa province, ni du degré de richeſſe & d'importance qu'elle a par comparaiſon avec les autres provinces, parce qu'elle n'a pas la ſurintendance & l'inſpection ſur elles. L'aſſemblée qui veille ſur tout l'empire eſt ſeule en état de voir ce qu'il faut pour le défendre & le ſoutenir, & ce que chaque partie doit y contribuer.

On a propoſé en conſéquence que les colonies fuſſent taxées par requiſition, c'eſt-à-dire, que le parlement

de la Grande-Bretagne déterminât la ſomme que payeroit chaque colonie, & que l'aſſemblée provinciale aſsît & levât cette ſomme de la maniere qui conviendroit le mieux aux circonſtances où ſe trouveroit la province. Ce qui intéreſſeroit tout l'empire ſeroit ainſi déterminé par l'aſſemblée qui préſide aux affaires de tout l'empire, & les affaires provinciales de chaque colonie pourroient encore être réglées par l'aſſemblée particuliere de chacune. Les colonies, en ce cas, n'auroient point de repréſentans au parlement; mais ſi nous pouvons en juger par l'expérience, il n'y a point de probabilité que la requiſition parlementaire fût jamais déraiſonnable. Il n'y a point d'occaſion où le parlement ait jamais montré la moindre diſpoſition à ſurcharger les parties de l'empire qui n'ont point de repréſentans. Les isles de Guerneſey & de Jerſey, ſans aucun moyen de réſiſter à l'autorité du parlement, ſont taxées plus légérement qu'aucune autre partie de la Grande-Bretagne. Le parlement voulant exercer ſon droit ſuppoſé, bien ou mal fondé, d'impoſer les colonies, ne leur a rien demandé juſqu'à préſent qui ne fût bien au deſ-

ſous de la juſte proportion avec ce que payoient leurs compatriotes en Angleterre. Ajoutez que ſi la contribution des colonies devoit hauſſer ou baiſſer en proportion que hauſſeroit ou baiſſeroit la taxe ſur les terres, le parlement ne pourroit les taxer qu'il ne taxât en même tems ſes conſtituans, & que les colonies alors pourroient être conſidérées comme véritablement repréſentées dans le parlement.

On ne manque pas d'exemples d'empires où toutes les différentes provinces ne ſont pas taxées en bloc, s'il m'eſt permis de me ſervir de cette expreſſion, mais où le ſouverain ayant réglé la ſomme que chacune doit payer il aſſeoit & leve la taxe comme il juge à propos dans certaines, tandis que dans d'autres il la laiſſe aſſeoir & lever comme l'entendent leurs Etats reſpectifs. La France eſt un de ces exemples. En ſuivant le plan de taxer par requiſition, le parlement d'Angleterre ſeroit, à l'égard des colonies, à-peu près dans la même ſituation où le roi de France eſt à l'égard des provinces de ſon royaume qui jouiſſent encore du privilege d'avoir des Etats particuliers, & qu'on ſuppoſe être mieux gouvernées que les autres,

Mais quand les colonies n'auroient pas ſujet de craindre, dans cette hypotheſe, que leur partie des charges publiques excédât jamais la juſte proportion avec celle des Anglois leurs co-ſujets, la Grande-Bretagne pourroit être bien fondée à craindre qu'elle n'arrivât jamais à cette proportion. Le parlement n'a pas eu juſqu'ici ſur ſes colonies la même autorité effective que le roi de France a ſur ſes provinces d'Etat. Si les aſſemblées des colonies n'étoient pas diſpoſées favorablement (& il n'y a pas d'apparence qu'elles le ſoyent, ſi on ne s'y prend pas plus adroitement pour les pratiquer), elles pourroient trouver encore divers prétextes pour éluder & rejeter les requiſitions du parlement. Suppoſé que nous ayions une guerre avec la France, & qu'on ait beſoin ſur le champ de dix millions ſt. pour défendre le ſiege de l'empire, il faudra emprunter cette ſomme ſur le crédit de quelque fonds parlementaire engagé pour en payer l'intérêt. Le parlement propoſera de lever ce fonds par une taxe, en partie ſur la Grande-Bretagne, & en partie ſur les colonies de l'Amérique & des In-

des Occidentales. Avancera-t-on volontiers de l'argent ſur le crédit d'un fonds qui dépendra en partie de la bonne volonté de toutes les aſſemblées des colonies, qui ſeront ſi loin du théatre de la guerre, & qui pourront fort bien ſe croire peu intéreſſées à l'événement ou au ſuccès qu'elle peut avoir? On n'avancera probablement ſur ce fonds que la ſomme dont on ſuppoſera que peut répondre la taxe à lever ſur la Grande-Bretagne. Tout le poids de la dette contractée tomberoit ainſi, comme il a toujours fait, ſur elle ſeule, ſur une partie de l'empire, & non ſur tout l'empire. La Grande-Bretagne eſt peut-être, depuis que le monde exiſte, le ſeul Etat qui, à meſure qu'il a étendu ſon empire, n'a fait qu'augmenter ſa dépenſe ſans augmenter ſes reſſources. Les autres Etats ſe ſont généralement déchargés ſur les provinces ſujettes & ſubordonnées de la plus forte partie de la dépenſe néceſſaire à la défenſe de l'empire. La Grande-Bretagne a ſouffert juſqu'à préſent que ſes provinces ſujettes & ſubordonnées ſe déchargeaſſent ſur elle de preſque toute cette dépenſe. Pour mettre le parlement ſur

un pied d'égalité avec ſes colonies, que la loi a ſuppoſées juſqu'ici être ſujettes & ſubordonnées, il faudroit, d'après le ſyſtème de les taxer par requiſition parlementaire, que le parlement eût quelques moyens d'appuyer ſes demandes, & de leur faire ſortir immédiatement leur effet, dans le cas où les aſſemblées des colonies tenteroient de les éluder ou de les rejeter. Or il n'eſt pas aiſé de concevoir quels ſont ces moyens, & on ne nous les a point encore expliqués.

Si le parlement de la Grande-Bretagne ſe mettoit jamais pleinement en poſſeſſion de taxer les colonies ſans le conſentement de leurs aſſemblées, dès ce moment l'importance de ces aſſemblées ſeroit anéantie, & tous ceux qui datent le plus dans l'Amérique Angloiſe perdroient en même tems la leur. Les hommes ſont jaloux d'avoir quelque part au maniement des affaires publiques, ſur-tout à cauſe de l'autorité & de la conſidération qu'elles leur donnent. La ſtabilité & la durée de tout ſyſtème de gouvernement libre dépendent du pouvoir qu'ont la plupart des chefs, ou les principaux habitans qui compoſent l'ariſtocratie naturelle de

chaque pays, de conserver & de défendre leur importance respective. Tout le jeu des factions & de l'ambition domestiques consiste dans les attaques faites continuellement par les chefs ou les principaux citoyens à l'importance les uns des autres. Les chefs de l'Amérique, ainsi que ceux de tout autre pays, desirent de conserver la leur. Ils sentent ou imaginent qu'elle leur échapperoit, si leurs assemblées, qu'ils aiment à nommer parlemens & à considérer comme ayant la même autorité que celui de la mere-patrie, étoient dégradées jusqu'à devenir les humbles ministres & les officiers exécuteurs des volontés de ce parlement. C'est pourquoi ils ont rejeté la proposition d'être taxés par requisition parlementaire, &, comme tous les autres hommes ambitieux & qui ont l'ame haute, ils ont préféré de tirer l'épée pour défendre leur propre importance.

Vers le tems de la décadence de la république romaine, les alliés de Rome qui avoient porté la principale charge de défendre l'Etat & d'étendre l'empire, demanderent à être admis à tous les privileges des anciens Romains.

Sur le refus de la république, éclata la guerre des alliés. Rome, durant le cours de cette guerre, accorda ces privileges à la plupart d'entr'eux successivement, & à un seul à la fois, à mesure qu'ils se détachoient de la confédération générale. Le parlement insiste pour taxer les colonies, & elles refusent d'être taxées par un parlement où elles n'ont pas de représentans. Si le parlement accordoit à chaque colonie qui se détacheroit de la confédération générale un nombre de représentans proportionné à ce qu'elle contribueroit au revenu public de l'empire en se soumettant aux mêmes taxes; s'il lui donnoit en dédommagement la même liberté de commerce dont on jouit en Angleterre, avec la perspective d'augmenter le nombre de ses représentans à proportion que sa contribution pourroit augmenter dans la suite, il présenteroit un nouvel objet plus éblouissant à l'ambition de ceux qui menent chacune des colonies. Au lieu de s'amuser aux petits lots que peut amener la pauvre chance des factions d'une colonie, la présomption naturelle aux hommes, ou cette confiance qu'ils ont dans leurs talens & leur bonne

fortune leur feroit peut-être efpérer quelqu'un de ces gros lots qui fortent de la roue dans la grande loterie d'Etat de la politique angloife. A moins qu'on ne prenne cette méthode, qui paroît la plus fimple, ou qu'on n'en trouve quelqu'autre, pour conferver l'importance & fatisfaire l'ambition de ceux qui ont du crédit & de l'autorité fur les efprits dans l'Amérique, il n'eft pas vraifemblable qu'ils fe foumettent jamais volontairement à nous; & nous devons confidérer que chaque goutte de fang qui fera verfé en voulant les y forcer, fera le fang de gens que nous avons ou que nous voulons avoir pour concitoyens. Ceux-là font bien fimples qui fe flattent que dans l'état où font les chofes il nous fera facile de conquérir nos colonies par la force feule. Les perfonnes qui dirigent actuellement les réfolutions de ce qu'ils appellent leur congrès continental, fe fentent dans ce moment un degré d'importance que fentent peut-être à peine les plus grands fujets en Europe. De marchands, de négocians, de procureurs, ils font devenus des hommes d'Etat & des législateurs, & ils font employés à combiner une forme nouvelle de gouvernement

vernement pour un empire étendu qu'ils ſe flattent pouvoir devenir, & qui, ſelon toutes les apparences, deviendra effectivement un des plus grands & des plus formidables qu'il y ait jamais eu dans le monde. Cinq cents perſonnes peut-être qui, en différentes manieres, agiſſent immédiatement ſous le congrès continental, & peut-être cinq cents mille qui agiſſent d'après ces cinq cents, portent toutes dans le cœur un ſentiment proportionné de ce qu'elles ont acquis de valeur. Chaque individu dans le parti qui gouverne l'Amérique, joue actuellement, dans ſon imagination, un rôle ſupérieur, non-ſeulement à tous ceux qu'il avoit remplis juſqu'alors, mais encore à tout ce qu'il pouvoit jamais eſpérer ; & à moins qu'on n'offre à ſon ambition, ou à l'ambition de ceux qui le conduiſent, quelque nouvelle amorce, pour peu qu'il ait de cœur, il mourra dans la défenſe de ſon parti.

C'eſt une remarque du préſident Henault que nous ſommes curieux aujourd'hui de pluſieurs petits faits du tems de la ligue, qu'on ne regardoit peut-être pas alors comme de grandes nouvelles dans le monde. Chacun,

dit-il, ſe croyoit un être important, & les Mémoires innombrables qui nous reſtent de ce tems-là, ont été, pour la plupart, écrits par gens qui prenoient plaiſir à tranſmettre & exalter des événemens où ils ſe flattoient d'avoir joué un grand rôle. On ſait avec quelle obſtination la ville de Paris ſe défendit, & quelle horrible famine elle ſouffrit plutôt que de ſe ſoumettre au meilleur des rois de France & qui fut enſuite le plus aimé. La plus grande partie des citoyens ou de ceux qui les gouvernoient combattirent pour leur propre importance, dont ils prévoyoient la chûte dès que l'ancien gouvernement ſeroit rétabli. A moins qu'on ne perſuade à nos colonies de s'unir à nous, comme a fait l'Ecoſſe, elles ſe défendront probablement contre la meilleure des meres-patries, avec autant d'opiniâtreté que Paris s'eſt défendu contre un des meilleurs rois qu'il y ait jamais eu.

L'idée des repréſentans étoit inconnue dans l'antiquité. Lorſque le peuple d'un Etat étoit admis aux droits de citoyen dans un autre, il n'avoit d'autre moyen d'exercer ces droits que de venir en corps voter & délibérer avec

l'autre peuple. L'admiſſion de la plus grande partie des habitans de l'Italie aux privileges de citoyen romain, cauſa la ruine de la république. Il n'étoit plus poſſible de diſtinguer qui étoit ou n'étoit pas citoyen romain; aucune tribu ne pouvoit connoître ſes propres membres. Toute ſorte de canaille pouvoit s'introduire dans les aſſemblées du peuple, en chaſſer les véritables citoyens, & décider des affaires comme ſi elle en avoit eu le droit. Ainſi, quoique la conſtitution de la république romaine ait été néceſſairement détruite par l'union de Rome avec les Etats alliés de l'Italie, je ne vois pas la moindre probabilité à ce que la conſtitution britannique ſouffrît de l'union de la Grande-Bretagne avec ſes colonies. Cette conſtitution y gagneroit, au contraire, une perfection qu'elle ne peut jamais avoir ſans cela. Pour que l'aſſemblée qui délibére & décide ſur les affaires de chaque partie de l'empire, ſoit bien informée, & qu'elle agiſſe avec connoiſſance de cauſe, il faut certainement qu'elle ait des repréſentans de chacune de ces parties. Je ne prétends pourtant pas que cette union ſoit facile, ou qu'il ne puiſſe ſe rencontrer des

difficultés & même de grandes difficultés dans l'exécution : cependant je n'ai entendu parler d'aucune qui paroisse insurmontable ; peut-être que la plus grande n'est pas dans la nature des choses, mais dans les préjugés & les opinions, tant en-deçà qu'au-delà de l'Atlantique.

En-deçà, nous appréhendons que la multitude des représentans de l'Amérique ne fasse trébucher la balance de la constitution, & qu'elle n'augmente trop ou l'influence de la couronne, d'un côté, ou la force de la démocratie, de l'autre. Mais si le nombre des représentans américains étoit en proportion de la taxation de l'Amérique, le nombre des gens à pratiquer augmenteroit exactement en proportion des moyens de le faire, *& vice versâ*. Les parties monarchique & démocratique de la constitution conserveroient exactement, l'une à l'égard de l'autre, le même degré de force relative qu'elles auroient eu auparavant.

En-delà, le peuple craint que la grande distance où il est du siege du gouvernement ne l'expose à beaucoup d'oppression. Mais ils seroient aisément

protégés contre toute oppreſſion, par le nombre de leurs repréſentans, qui, dès les commencemens, ſeroit conſidérable. Cette diſtance ne pourroit guere affoiblir la dépendance des repréſentans à l'égard de leurs conſtituans, & les premiers ſentiroient encore qu'ils devroient leur ſéance au parlement, & toute la conſidération & la conſiſtance qu'ils en tireroient à la bienveillance des derniers. Il ſeroit par conſéquent de leur intérêt de cultiver cette bienveillance, en ſe plaignant avec toute l'autorité de membres de la légiſlation, de chaque violence dont un officier civil ou militaire ſe ſeroit rendu coupable dans ces parties reculées de l'empire. D'ailleurs les nations américaines peuvent ſe flatter qu'elles ne ſeroient pas long-tems à cette diſtance du ſiege de l'empire. Leurs progrès en richeſſe, en population, en améliorisſement, ont été ſi rapides juſqu'à préſent, qu'en moins d'un ſiecle peut-être le produit des taxes de l'Amérique pourroit excéder celui des taxes de la Grande-Bretagne. Le ſiege de l'empire ſe tranſporteroit alors naturellement dans la partie qui contribueroit le

plus à la défenſe & au maintien du tout.

La découverte de l'Amérique & celle d'un paſſage aux Indes par le Cap de Bonne-Eſpérance, ſont les deux plus importans événemens conſignés dans l'hiſtoire du genre humain. Ils ont eu déja de grandes ſuites; mais il eſt impoſſible que dans le court eſpace de deux à trois cents ans qui ſe ſont écoulés depuis, on ait vu toute l'étendue de celles qui en peuvent réſulter. Il n'y a point de ſageſſe humaine qui ſoit en état de prévoir le bonheur ou le malheur dont ils feront déſormais la ſource pour l'humanité. En rapprochant & uniſſant en quelque maniere les parties du monde les plus éloignées, en leur donnant le moyen de ſe ſoulager les unes les autres dans leurs beſoins, d'augmenter mutuellement leurs jouiſſances & d'augmenter réciproquement leur induſtrie, leur tendance générale paroît être le bien des hommes. Cependant tous les avantages du commerce qu'ils ont produit ont été perdus pour les naturels des Indes Orientales & Occidentales dans les calamités affreuſes qui les ont enveloppés. Mais ils n'y ont été plon-

gés que par accident, & non par la nature même de ces événemens. Dans le tems de ces découvertes, la ſupériorité de force du côté des Européens étoit ſi grande, qu'ils pouvoient commettre impunément toutes ſortes d'injuſtices dans ces contrées éloignées. Les naturels y deviendront peut-être plus forts dans la ſuite, ou ceux de l'Europe plus foibles; & les habitans de tous les quartiers du globe pourront arriver à cette égalité de force & de courage, qui, par la crainte mutuelle qu'elle inſpire, peut ſeule contenir l'injuſtice des nations indépendantes dans une eſpece de reſpect pour leurs droits réciproques. Mais rien ne paroît plus propre à introduire une telle égalité, que cette communication des connoiſſances & des améliorations de tout genre, que porte naturellement ou plutôt néceſſairement avec lui un commerce étendu entre toutes les parties du monde.

Cependant un des principaux effets de ces découvertes a été d'élever le ſyſtême mercantille à un degré de ſplendeur & de gloire auquel il ne ſeroit jamais parvenu. L'objet de ce ſyſtême eſt d'enrichir une grande nation plutôt

par le commerce & les manufactures que par le défrichement & la culture des terres, plutôt par l'industrie des villes que par celle de la campagne. En conséquence de ces découvertes, les villes commerçantes de l'Europe, au lieu d'être manufacturieres ou voiturieres pour une petite partie du monde seulement (pour la partie de l'Europe que baigne l'Océan Atlantique, & les pays qui bordent la Baltique & la Méditerranée), sont devenues manufacturieres pour les nombreux cultivateurs qui acquierent tous les jours en Amérique, & les voiturieres & même aussi, à quelques égards, les manufacturieres de l'Asie, de l'Afrique & de l'Amérique. Deux nouveaux mondes se sont ouverts à leur industrie, chacun des deux beaucoup plus grand & plus spacieux que l'ancien, & l'un d'eux leur offrant un marché qui s'agrandit de jour en jour.

Les pays qui possédent les colonies de l'Amérique, & qui commercent directement avec les Indes Orientales, jouissent à la vérité de toute la pompe & de tout l'éclat de ce grand commerce; mais il y en a d'autres qui, malgré les moyens odieux dont on s'est

ſervi pour les en exclure, ont ſouvent plus de part au bénéfice qu'il produit. Les colonies de l'Eſpagne & du Portugal, par exemple, donnent plus d'encouragement réel à l'induſtrie étrangere qu'à celle de leurs meres-patries. La conſommation de ces colonies, pour le ſeul article des toiles, ſe monte, dit-on (mais je n'en ſuis pas garant), à plus de trois millions ſt. par an. Mais ce ſont la France, la Flandre, la Hollande, & l'Allemagne, qui fourniſſent preſque entiérement à cette conſommation; le Portugal & l'Eſpagne y fourniſſent peu. Le capital qui procure aux colonies cette grande quantité de toiles, ſe diſtribue annuellement parmi les habitans de ces autres nations; il n'y a que les profits de ce capital qui ſoyent dépenſés en Eſpagne & en Portugal, où ils aident à ſoutenir la ſomptueuſe profuſion des marchands de Cadix & de Lisbonne.

Les réglemens même par leſquels chaque nation tâche de s'aſſurer le commerce excluſif de ſes colonies, ſont ſouvent plus préjudiciables aux pays en faveur deſquels on les fait, qu'à ceux contre leſquels ils ſont établis. L'injuſte oppreſſion des autres pays

retombe, pour ainsi dire, sur la tête des oppresseurs, & écrase encore plus leur industrie que celle des étrangers. Suivant ces réglemens, il faut, par exemple, que le marchand de Hambourg envoye la toile qu'il destine pour l'Amérique au marché de Londres, & qu'il en remporte du tabac qu'il destine pour le marché de l'Allemagne, parce qu'il ne peut envoyer l'une directement en Amérique, ni en rapporter l'autre directement. Cette contrainte l'oblige probablement à vendre sa toile un peu meilleur marché & à payer le tabac un peu plus cher qu'il n'eût fait, & par-là elle écorne probablement un peu ses profits. Dans le commerce entre Hambourg & Londres, le capital du marchand de Hambourg lui rentre cependant beaucoup plus vîte qu'il ne lui seroit rentré dans le commerce direct avec l'Amérique, en supposant même que les payemens de l'Amérique seroient aussi ponctuels que ceux de Londres; ce qui n'est pas. Ainsi dans le commerce auquel il se trouve borné par ces réglemens, son capital peut exercer constamment une plus grande quantité d'industrie allemande qu'il n'auroit fait dans celui d'où il est

exclu. Son capital peut donc être moins profitable pour lui de cette maniere que de l'autre ; mais certainement il ne peut être moins avantageux à ſon pays. Il en eſt tout autrement du capital du marchand de Londres : l'emploi où le monopole attire ce capital, peut bien être plus lucratif pour lui ; mais, par la lenteur des retours, il ne peut être plus avantageux à ſon pays.

Ainſi, après toutes les injuſtes tentatives faites par chaque pays de l'Europe pour s'emparer de tout le commerce de ſes colonies, il n'y en a point qui ait été capable de s'approprier autre choſe que la dépenſe de maintenir en tems de paix & de défendre en tems de guerre l'autorité oppreſſive qu'il s'attribue ſur elles. Chacun d'eux s'eſt réſervé à lui ſeul complettement les inconvéniens qui réſultent de la poſſeſſion de ſes colonies. A l'égard des avantages qui réſultent de leur commerce, il a fallu malgré lui qu'il les partageât avec d'autres pays.

Au premier coup-d'œil, ſans doute, le monopole du grand commerce de l'Amérique paroît une acquiſition de la plus grande valeur. Aux yeux trou-

blés par les vapeurs de l'ambition, il s'offre beaucoup d'éclat parmi tous ces objets confus de la guerre jetés *à la gribouillette*, s'il eſt permis d'uſer de ce terme, & que chacun veut attraper. Cependant l'éclat éblouiſſant de l'objet, la grandeur immenſe du commerce eſt juſtement ce qui en rend le monopole préjudiciable au pays qui le fait. C'eſt préciſément ce qui eſt cauſe qu'un emploi qui de ſa nature eſt néceſſairement moins avantageux, attire à ſoi une plus grande proportion du capital qu'il n'en auroit attiré.

On a déja montré dans le ſecond livre que le fonds mercantille de chaque pays cherche naturellement, pour ainſi dire, l'emploi le plus avantageux pour ce pays. S'il va au commerce de tranſport, le pays auquel il appartient devient l'entrepôt des marchandiſes de tous les autres pays dont il fait le commerce. Mais le propriétaire de ce fonds ſouhaite néceſſairement de vendre le plus qu'il peut de ces marchandiſes dans ſon pays même. Il s'épargne ainſi l'embarras, le riſque & la dépenſe de l'exportation; & en conſéquence il ſera bien aiſe de s'en défaire chez lui, non-ſeulement à bien plus bas prix, mais

avec un peu moins de profit qu'il n'en auroit chez l'étranger. Il cherche donc naturellement à convertir, autant qu'il peut, ſon commerce de tranſport en commerce étranger de conſommation. Si ſon fonds eſt employé dans ce dernier commerce, il ſera bien aiſe, par la même raiſon, de vendre chez lui le plus qu'il pourra des marchandiſes du pays qu'il amaſſe pour les exporter, & il s'efforcera de convertir ſon commerce étranger de conſommation en un commerce intérieur. Le fonds mercantille de chaque pays pourſuit ainſi l'emploi le plus proche & fuit le plus éloigné; il pourſuit naturellement celui dont les retours ſont plus fréquens, & fuit celui où ils ſont plus tardifs; il pourſuit celui qui peut mettre en mouvement une plus grande quantité de travail dans le pays auquel il appartient, & il fuit celui qui ne peut en mettre autant; il pourſuit celui qui dans les cas ordinaires eſt le plus avantageux à ce pays, & il fuit celui qui l'eſt le moins.

Mais s'il arrive que, dans les emplois plus éloignés & moins avantageux au pays dans les cas ordinaires, le profit s'éleve un peu au deſſus de ce qui ſuffit

pour balancer la préférence qu'on donne aux emplois plus prochains, cette supériorité de profits enlevera des fonds aux emplois plus prochains, jusqu'à ce que les profits de tous reprennent leur niveau. Cette supériorité de profits est cependant une preuve que, dans les circonstances actuelles où se trouve la société, ces emplois éloignés emportent moins de fonds, en proportion des autres, & que les fonds n'y sont pas distribués de la maniere la plus convenable dans les divers usages qu'on en a faits. C'est une preuve qu'on achete quelque chose meilleur marché, ou qu'on le vend plus cher qu'il ne devroit être vendu ou acheté, & que quelque classe des citoyens est plus ou moins foulée en payant plus ou en gagnant moins qu'il ne faudroit pour qu'il y eût cette égalité qui doit s'établir & qui s'établit naturellement parmi leurs différentes classes. Quoique le même capital ne puisse jamais fournir la même quantité de travail productif, quand on l'employe au loin, que quand on l'employe près de soi, cependant il peut être aussi nécessaire pour le bien de la société de l'employer loin que près, parce que les marchandises dont l'em-

ploi éloigné fait le commerce ſont peut-être néceſſaires elles-mêmes pour pluſieurs des emplois plus prochains. Mais ſi les profits de ceux qui font le commerce de ces marchandiſes ſont au deſſus de leur niveau, elles ſeront vendues plus cher qu'elles ne doivent l'être, ou un peu au deſſus de leur prix naturel, & dès-lors tous ceux qui mettent leurs capitaux dans des emplois plus proches ſeront plus ou moins léſés par ce haut prix. Leur intérêt exige donc de ce moment-là qu'il ſoit retiré quelques fonds des emplois plus proches, & qu'ils entrent dans l'emploi éloigné, pour réduire ſes profits à leur niveau, & les marchandiſes qui ſont l'objet de ſon commerce à leur taux naturel. Dans ce cas extraordinaire, l'intérêt public demande qu'il ſoit pris quelque choſe ſur les emplois ordinairement les plus avantageux au public, pour le verſer dans ceux qui ordinairement le ſont moins, & pour-lors les intérêts naturels & les inclinations des hommes ſe rencontrent auſſi exactement avec l'intérêt public que dans tous les cas ordinaires, & ils menent à retirer des fonds de l'emploi le plus proche, pour les verſer dans le plus éloigné.

C'eſt ainſi que les intérêts particuliers & les paſſions des individus les diſpoſent naturellement à appliquer leurs fonds aux emplois qui, dans les cas ordinaires, ſont les plus avantageux au public. Mais s'ils y en appliquoient trop, la chûte du profit qu'ils y feroient, & ſon élévation dans tous les autres, les porteroient bientôt à changer cette diſtribution défectueuſe. Par conſéquent, ſans que la loi intervienne, les intérêts & les paſſions des hommes les conduiſent naturellement à partager & à diſtribuer les fonds de chaque ſociété à tous les emplois qu'on en peut faire, de maniere qu'ils appprochent le plus près poſſible de la proportion qui convient à l'intérêt de la ſociété entiere.

Tous les différens réglemens du ſyſtême mercantille dérangent néceſſairement plus ou moins cette répartition naturelle des fonds, qui eſt la plus avantageuſe. Mais elle eſt peut-être plus dérangée par ceux qui concernent le commerce de l'Amérique & des Indes Orientales, que par tous les autres, parce qu'il n'y a pas deux autres branches de commerce qui emportent une auſſi grande quantité de fonds. Cependant les réglemens qui cauſent ce déſordre

ne ſont pas les mêmes. Le monopole eſt la grande machine dans toutes les deux ; mais ce n'eſt pas la même ſorte de monopole. De quelque eſpece qu'il ſoit, il paroît véritablement être le ſeul engin du ſyſtême mercantille.

Dans le commerce de l'Amérique, chaque nation tâche de s'emparer, autant qu'elle peut, de tout le marché de ſes colonies, en excluant ſans façon toutes les autres nations de tout commerce direct avec elles. Durant la plus grande partie du ſeizieme ſiecle, les Portugais tâcherent de s'approprier de même tout le commerce aux Indes Orientales, en prétendant qu'ils avoient ſeuls le droit de naviguer ſur la mer des Indes, par la raiſon qu'ils en avoient les premiers trouvé la route. Les Hollandois continuent encore d'exclure toutes les autres nations européennes de tout commerce direct avec leurs isles d'épiceries. Les monopoles de cette eſpece ſont évidemment établis contre toutes les nations de l'Europe, qui par-là ſont non-ſeulement privées d'un commerce où il pourroit leur être utile de placer une partie de leurs fonds, mais encore obligées d'acheter certaines marchandiſes plus cher que ſi elles

les importoient elles-mêmes du pays qui les produit.

Mais depuis la chûte de la puiſſance du Portugal, il n'y a point de nation en Europe qui ait prétendu au droit excluſif de faire voile ſur la mer des Indes, dont les principaux ports ſont actuellement ouverts à tous les vaiſſeaux européens. Cependant, excepté en Portugal & depuis quelques années en France, le commerce aux Indes Orientales a été ſoumis dans toute l'Europe à une compagnie excluſive. Ces ſortes de monopoles ſont proprement établis contre la nation même qui les autoriſe. La plupart des ſujets de cette nation ſe trouvent non-ſeulement exclus d'un commerce où il pouvoit leur convenir de placer une partie de leurs fonds, mais ils ſont forcés d'acheter les marchandiſes qui ſont l'objet de ce commerce un peu plus cher que s'il étoit ouvert & libre à tous leurs concitoyens. Par exemple, depuis l'établiſſement de la compagnie angloiſe des Indes Orientales, outre l'excluſion de ce commerce donnée aux autres habitans de l'Angleterre, il leur a fallu payer dans le prix des marchandiſes de l'Inde qu'ils ont conſommées, non-ſeulement tous les

profits extraordinaires que la compagnie a pu faire sur elles en conséquence de son monopole, mais encore tout le dégât & toute la perte qu'ont nécessairement occasionnés la fraude & les abus inséparables de l'administration des affaires d'une si grande compagnie. Aussi l'absurdité de cette seconde espece de monopole frappe-t-elle beaucoup plus les yeux que celle de la premiere.

Ces deux sortes de monopoles dérangent plus ou moins la distribution des fonds de la société; mais ils ne les dérangent pas toujours de la même maniere.

Les monopoles de la premiere espece attirent toujours dans le commerce où ils sont établis une plus grande proportion des fonds de la société, qu'il n'y en seroit entré naturellement.

Les monopoles de la seconde espece peuvent quelquefois attirer les fonds vers le commerce où ils sont établis, & quelquefois les en repousser, selon les circonstances. Dans les pays pauvres ils les attirent, & dans les pays riches ils les repoussent. Dans les uns il y va plus & dans les autres moins de fonds qu'il n'en iroit autrement.

Des pays pauvres, tels, par exem-

ple, que la Suede & le Danemarck, n'auroient probablement jamais envoyé un ſeul vaiſſeau aux Indes Orientales, ſi le commerce n'y avoit pas été ſoumis à une compagnie excluſive. L'établiſſement d'une pareille compagnie encourage infailliblement les aventuriers, c'eſt-à-dire, ceux qui veulent haſarder. Le monopole qu'ils exercent les met à l'abri de tout compétiteur dans le marché intérieur, & quant aux marchés du dehors, ils ont la même chance que les marchands des autres nations. Le monopole leur offre la certitude d'un grand profit ſur une quantité conſidérable de marchandiſes qu'ils débitent chez eux, & la chance d'un autre profit ſur ce qu'ils en vendront chez les autres. Sans cet encouragement extraordinaire, de pauvres marchands de pays pauvres n'auroient vraiſemblablement jamais eu l'idée de riſquer leur petits capitaux dans une entrepriſe auſſi éloignée & auſſi peu certaine que leur auroit paru le commerce aux Indes Orientales.

Un pays riche, au contraire, tel que la Hollande, enverroit probablement aux Indes Orientales un plus grand nombre de vaiſſeaux, ſi le commerce

étoit libre, qu'il n'en envoye actuellement. Les fonds limités de la compagnie hollandoise des Indes Orientales repoussent vraisemblablement de ce commerce plusieurs grands capitaux mercantilles qui ne manqueroient pas d'y aller d'eux-mêmes. Le capital mercantille de la Hollande entiere est si grand, qu'il se dégorge, pour ainsi dire, continuellement, tantôt dans les fonds publics des nations étrangeres, tantôt en prêts à des marchands & à des aventuriers particuliers des autres nations, quelquefois dans le commerce étranger de consommation le plus détourné, & quelquefois dans celui de transport. Tous les emplois qui sont près étant complettement remplis, tout le capital qu'on peut y mettre avec un profit passable s'y trouvant déja placé, l'excédent reflue nécessairement dans les emplois éloignés. Si le commerce aux Indes Occidentales étoit libre, il recevroit, selon toute apparence, une plus grande portion de ce capital redondant. Les Indes Orientales offrent, tant aux manufactures de l'Europe, qu'à l'or & à l'argent & à diverses autres productions de l'Amérique, un marché plus grand

& plus étendu que l'Europe & l'Amérique prises ensemble.

Tout changement dans la distribution naturelle des fonds est nécessairement préjudiciable à la société où il s'introduit, soit qu'il attire dans un commerce particulier plus de fonds qu'il n'y en entreroit, soit qu'il repousse ceux qu'on y mettroit. S'il est vrai que le commerce de la Hollande seroit beaucoup plus fort sans compagnie exclusive qu'il ne l'est aujourd'hui, ce pays doit souffrir une perte considérable de ce qu'une partie de son capital est exclu de l'emploi qui lui conviendroit le mieux. De même s'il est vrai que le commerce de la Suede & du Danemarck seroit moindre, ou plutôt qu'il n'existeroit pas sans compagnie, ces deux royaumes doivent également souffrir de mettre une partie de leur capital à un usage qui s'accommode plus ou moins mal avec leur fortune présente. Ils se trouveroient peut-être mieux d'acheter des autres nations les marchandises de l'Inde, que de placer une si grande partie de leur capital dans un commerce si éloigné, où les retours sont si lents, où ce capital ne peut entretenir chez eux qu'une si petite quan-

tité de travail productif, tandis qu'on y a si grand besoin de travail, & qu'il y a tant de choses à y faire & si peu de faites.

Quand même un pays particulier ne pourroit faire un commerce direct aux Indes Orientales que par le moyen d'une compagnie, il ne s'en suit donc pas qu'on doive y former une telle compagnie ; mais il faut en conclure que ce pays-là ne doit pas se mêler de faire directement ce commerce, quoiqu'on puisse le faire sans ces sortes de compagnies : nous en avons une bonne preuve dans les Portugais, qui l'ont fait presque tout entier sans compagnie exclusive pendant plus de cent ans de suite.

Il n'y a point de négociant particulier, dit on, dont le capital suffise pour avoir en différens ports de l'Inde des facteurs & des agens qui amassent des marchandises & qui les tiennent prêtes pour les vaisseaux qu'il peut y envoyer dans l'occasion ; & à moins qu'il n'en ait, il peut arriver souvent que, par la difficulté de trouver une cargaison, le vaisseau manque la saison de retourner, & que les frais d'un si long retardement emportent non-seulement tout le profit du voyage, mais occasionnent

encore une perte conſidérable. Si cet argument prouvoit quelque choſe, il prouveroit qu'on ne peut faire une grande branche de commerce ſans compagnie excluſive ; ce qui eſt contraire à l'expérience de toutes les nations. Il n'y a point de grande branche de commerce dont le capital d'un ſeul négociant particulier puiſſe embraſſer les branches ſubordonnées qui doivent aller, pour faire aller la branche principale. Mais quand une nation eſt en ſituation d'entreprendre une grande branche de commerce, quelques marchands tournent naturellement leurs capitaux vers la principale branche, & quelques autres tournent les leurs vers les branches ſubordonnées, & quoique de cette maniere il arrive que toutes les branches ſont exploitées, il arrive pourtant très-rarement qu'elles le ſoyent par le capital d'un négociant particulier. Si donc une nation eſt à tems de faire le commerce des Indes Orientales, une certaine portion de ſon capital ſe partagera naturellement entre toutes ſes différentes branches. Quelques-uns de ſes marchands trouveront qu'il eſt de leur intérêt de réſider dans l'Inde, & d'y employer leurs capitaux à faire des proviſions de marchandiſes

marchandises pour les vaisseaux qu'y doivent envoyer d'autres marchands résidens en Europe. Si les différens établissemens que les nations européennes ont obtenus dans l'Inde, n'étoient plus à des compagnies exclusives, & qu'ils fussent sous la protection immédiate du souverain, ils deviendroient une résidence sûre & commode, au moins pour les marchands des nations auxquelles ils appartiennent. Si, à une époque particuliere, la portion du capital du pays qui se porteroit d'elle-même à ce commerce ne suffisoit pas pour toutes ses branches, ce seroit preuve que le pays se presse trop de le faire, & qu'il lui seroit plus avantageux d'acheter quelque tems des autres nations européennes les marchandises de l'Inde dont il a besoin, même à plus haut prix, que de les importer lui-même directement de l'Inde. Rarement perdroit-il par le haut prix de ces marchandises autant qu'il perd par la distraction d'une grande portion de son capital enlevé à des emplois plus nécessaires ou plus convenables aux circonstances où il se trouve.

Quoique les Européens possédent des établissemens considérables sur la côte d'Afrique & aux Indes Orientales, ils

n'y ont pourtant pas encore des colonies aussi nombreuses & aussi florissantes que celles des isles & du continent de l'Amérique. Cependant l'Afrique & divers pays compris sous le nom général d'*Indes Orientales*, sont habités par des nations barbares. Mais ces nations n'étoient pas si foibles ni si faciles à vaincre que l'étoient les pauvres Américains sans défense & sans ressources; & d'ailleurs elles étoient plus populeuses, en proportion de la fertilité naturelle du sol qu'elles habitoient. Les nations les plus barbares des Indes Orientales & de l'Afrique étoient des peuples pasteurs, sans en excepter même les Hottentots; mais les naturels de toute l'Amérique, excepté le Mexique & le Pérou, étoient tous chasseurs; & il y a une grande différence entre le nombre de bergers & le nombre de chasseurs que peut faire subsister un territoire également étendu & fertile. Il étoit donc plus difficile de déplacer les naturels de l'Afrique & des Indes Orientales, & d'étendre les plantations européennes sur la plus grande partie des terres occupées par les Indigenes. Ajoutez que, comme on l'a déja observé, le génie des compagnies exclusives est défavorable aux

progrès des nouvelles colonies, & qu'il a été probablement la principale cause de ce qu'elles en ont fait si peu dans les Indes Orientales. Les Portugais ont fait le commerce d'Afrique & des Indes Orientales sans compagnies exclusives; & leurs établissemens à Congo, à Angola & Benguela sur la côte d'Afrique, & à Goa dans les Indes Orientales, quoique bridés par la superstition & par toutes les especes de mauvais gouvernement, ne laissent pas d'avoir quelque légere ressemblance avec les colonies de l'Amérique, & sont en partie occupés par des Portugais depuis plusieurs générations. Les établissemens des Hollandois au Cap de Bonne-Espérance & à Batavia sont aujourd'hui les deux plus fortes colonies européennes qu'il y ait en Afrique & dans l'Inde, & leur situation est singuliérement heureuse. Le Cap de Bonne-Espérance étoit habité par des peuples aussi barbares & aussi parfaitement incapables de se défendre que les naturels de l'Amérique. Il est d'ailleurs comme un lieu de repos à moitié chemin de l'Europe aux Indes Orientales, & presque tous les vaisseaux de l'Europe y faisant quelque séjour en allant & en revenant, la quantité de

provisions fraîches de toute espece, les fruits, & quelquefois le vin qu'ils y prennent en passant, en font un très-grand marché sur le surabondant du produit des colons. Batavia est pour les différentes contrées de l'Inde ce que le Cap de Bonne-Espérance est pour l'Inde & l'Europe. Elle se trouve sur la route la plus fréquentée de l'Indostan à la Chine & au Japon, & presque à moitié chemin. Presque tous les vaisseaux d'Europe qui vont en Chine touchent à Batavia, qui est encore le centre & la principale foire de tout ce qu'on appelle dans l'Inde le commerce du pays, non-seulement de celui qu'y font les Européens, mais aussi de celui qu'y font les naturels entr'eux; & on voit souvent dans son port des vaisseaux montés par des habitans de la Chine & du Japon, du Tunquin, de Malaca, de la Cochinchine & des isles Célebes. Des situations si favorables ont mis ces deux colonies en état de surmonter tous les obstacles que le génie oppressif des compagnies exclusives a pu opposer à leur agrandissement. Ces avantages ont fait triompher Batavia du climat même qui est peut-être le plus mal-sain qu'il y ait au monde.

Quoique les compagnies angloise & hollandoise n'ayent pas établi d'autres colonies considérables dans les Indes Orientales, elles y ont fait de grandes conquêtes. Mais le génie des compagnies exclusives s'est montré sur-tout dans la maniere dont elles ont gouverné leurs nouveaux sujets. Dans leurs isles à épiceries, les Hollandois brûlent tout ce qu'une année fertile produit au-delà de ce qu'ils peuvent vendre en Europe avec le profit qu'ils croyent devoir y faire. Dans les isles où ils n'ont point d'établissement, ils donnent une récompense à ceux qui dépouillent les gérofliers & les muscadiers, qui y croissent naturellement, de leurs jeunes fleurs & de leurs feuilles vertes; & on dit que par cette barbare politique ils les y ont presque entiérement détruits. Ils ont même beaucoup réduit le nombre de ces arbres dans les isles où ils sont établis. Si le produit de ces dernieres étoit plus grand qu'il ne conviendroit pour le profit qu'ils veulent y faire, ils craindroient que les naturels n'en vendissent aux autres nations, & ils imaginent que le meilleur moyen de s'assurer le monopole est d'empêcher que ce produit n'excéde ce qu'ils en vendent eux-mê-

mes. Par différens expédiens oppressifs, la population de plusieurs des Moluques se trouve réduite à-peu-près au nombre qu'il faut pour fournir des provisions fraîches & les autres besoins de la vie à leurs inutiles garnisons & à ceux de leurs vaisseaux qui viennent y charger des épiceries. On dit cependant que sous le gouvernement des Portugais même, ces isles étoient passablement garnies d'habitans. La compagnie angloise n'a pas encore eu le tems d'établir dans le Bengale un système aussi parfaitement destructif. Mais le plan de son gouvernement a exactement la même tendance. Il est souvent arrivé, à ce qu'on m'a certifié, que le chef ou le premier commis d'une factorerie ordonnoit à un paysan de labourer un riche champ de pavots & d'y semer du riz ou quelqu'autre grain. Le prétexte étoit de prévenir une disette; mais la véritable raison étoit pour vendre plus cher une grande quantité d'opium qui lui restoit. Dans d'autres occasions, quand le maître facteur comptoit sur un profit extraordinaire par le débit de l'opium, il faisoit labourer un champ de riz ou d'autre grain, pour y mettre des pavots. Les serviteurs de la com-

pagnie ont tenté plus d'une fois d'établir en leur faveur le monopole de quelque branche des plus importantes, non-seulement du commerce étranger, mais du commerce intérieur du pays. Si on les eût laissé faire, il étoit impossible que, dans un tems ou dans un autre, ils n'eussent entrepris de réduire la production dont ils auroient fait le monopole, je ne dis pas à la quantité qu'ils pouvoient en acheter, mais à celle qu'ils comptoient pouvoir vendre avec le profit qu'ils prétendoient; & par ce moyen, dans le cours d'un siecle ou deux, la compagnie angloise seroit devenue aussi complettement destructive que la compagnie hollandoise.

Ce plan destructif est pourtant ce qu'il y a de plus contraire à l'intérêt de ces compagnies considérées comme souveraines des pays qu'elles ont conquis. Presque par-tout le revenu du souverain est tiré de celui du peuple; & plus le peuple a de revenu, plus le produit des terres & du travail est grand, plus il peut payer au souverain. Mais si tel est l'intérêt de chaque souverain, c'est particuliérement celui du souverain dont tout le revenu provient presque entiérement de la rente des ter-

res. Cette rente eſt néceſſairement toujours en proportion de la quantité & de la valeur du produit, & l'un & l'autre dépendent de l'étendue du marché. La quantité répondra toujours plus ou moins exactement à la conſommation de ceux qui ont de quoi l'acheter, & le prix qu'ils en donneront ſera toujours en proportion du nombre & de l'ardeur des concurrens qui veulent en avoir. En ce cas, il eſt donc évidemment de l'intérêt du ſouverain d'ouvrir au produit de ſon pays le marché le plus étendu, d'accorder la plus parfaite liberté au commerce, pour augmenter, autant qu'il eſt poſſible, le nombre & la concurrence des acheteurs, & par conſéquent non - ſeulement d'abolir tout monopole, mais d'ôter toutes les entraves qui gênent le tranſport du produit domeſtique d'une partie du pays à l'autre & ſon exportation dans les pays étrangers, ou l'importation des marchandiſes de toute eſpece contre leſquelles il peut être échangé. C'eſt ainſi qu'il doit naturellement augmenter la quantité & la valeur de ce produit, & conſéquemment la part qui lui en revient ou ſon propre revenu.

Mais il paroît que des marchands ne ſont pas capables de ſe regarder & d'agir comme ſouverains, lors même qu'ils le ſont devenus. Ils regardent encore alors comme leur plus grande affaire le commerce ou le ſoin d'acheter pour revendre; &, par une étrange abſurdité, ils conſidérent le perſonnage ou le caractere de ſouverain comme un ſimple acceſſoire à celui de marchand, comme quelque choſe qui doit lui être ſubordonné, & qui doit ſervir à leur faire acheter dans l'Inde à meilleur marché & à vendre en Europe avec plus de profit. Ils tâchent pour cet effet d'écarter autant qu'ils peuvent tous les compétiteurs du marché des pays ſoumis à leur gouvernement, & par conſéquent de réduire au moins quelque partie du ſurabondant de ces mêmes pays à ce qu'il faut préciſément pour fournir ce qu'ils en demandent, ou ce qu'ils eſpérent en vendre en Europe avec tel profit qu'ils jugent être un profit raiſonnable. Leurs habitudes mercantilles les menent ainſi preſque néceſſairement, quoique peut-être inſenſiblement, à préférer dans toutes les occaſions ordinaires le petit gain paſſager de monopoleur au grand & ſtable revenu de ſou-

verain, & les conduiroient par degrés à traiter les pays ſujets à leur domination comme les Hollandois traitent les Moluques.

Mais ſi le génie de cette eſpece de gouvernement eſt eſſentiellement, & peut-être irrémédiablement vicieux dans ce qui concerne ſa direction, même en Europe, celui de ſon adminiſtration dans l'Inde l'eſt encore davantage. Cette adminiſtration eſt néceſſairement compoſée d'un conſeil de marchands, profeſſion ſans doute extrêmement reſpectable, mais qui ne porte avec elle dans aucun endroit du monde cette ſorte d'autorité qui en impoſe naturellement au peuple, & qui fait ſe faire obéir ſans faire aucune violence. Un conſeil ainſi compoſé ne peut commander la ſoumiſſion que par la force qui l'accompagne, & ſon gouvernement eſt dès-lors néceſſairement militaire & deſpotique. Leur affaire propre eſt cependant d'agir en marchands, c'eſt de vendre pour le compte de leurs maîtres les marchandiſes d'Europe qui leur ſont confiées, & d'acheter en retour des marchandiſes de l'Inde pour être vendues en Europe; c'eſt de vendre les unes le plus cher, & d'acheter les autres le meilleur

marché poſſible, & conſéquemment d'exclure, autant que faire ſe peut, tous les rivaux du marché particulier où ils tiennent leur boutique. Le génie de l'adminiſtration, en ce qui concerne le commerce de la compagnie, eſt donc le même que celui de la direction. Il tend à faire ſervir le gouvernement à l'intérêt du monopole, & par conſéquent à réduire au moins certaines parties du ſurabondant du pays à ce qu'il faut ſimplement pour ſatisfaire à la demande de la compagnie.

D'ailleurs tous les membres de l'adminiſtration commercent plus ou moins pour leur propre compte, & on leur défend en vain de le faire. Rien n'eſt moins ſenſé que de s'attendre que les commis d'un grand comptoir à trois ou quatre mille lieues de diſtance, & par conſéquent preſque entiérement hors de la vue de leurs commettans, aillent renoncer, ſur un ſimple ordre de leurs maîtres, à toute affaire pour leur propre compte, & à toute eſpérance d'une fortune dont les moyens ſont entre leurs mains, ni qu'ils ſe contentent des appointemens modérés qu'on leur donne, & qui, tout modérés qu'ils ſont, ne peuvent guere augmenter, parce qu'ils

font aussi forts que le permettent les profits réels de la compagnie. Leur interdire cette liberté, c'est porter une loi qui ne peut guere avoir d'autre effet que celui de fournir aux employés supérieurs un prétexte pour opprimer ceux de leurs inférieurs qui ont le malheur de leur déplaire. Ceux qui servent la compagnie tâchent naturellement d'établir en faveur de leur commerce particulier le même monopole qui existe pour le commerce de leurs commettans. Si on les laissoit faire à leur gré, ils l'établiroient ouvertement & directement, en défendant à tout le monde de faire le commerce des articles qu'ils ont choisis pour le leur; & cette méthode franche seroit peut-être la meilleure & la moins oppressive. Mais s'ils reçoivent des ordres contraires de l'Europe, ils chercheront à l'établir secrettement & indirectement, c'est-à-dire, de la maniere la plus ruineuse pour le pays. Ils employeront l'autorité du gouvernement, & pervertiront l'administration de la justice, pour tourmenter & ruiner ceux qu'ils trouveront en leur chemin dans quelque branche de commerce qu'ils auront jugé à propos de s'approprier, & qu'ils feront clandestinement

par des agens cachés, ou du moins qui ne seront pas avoués publiquement. Or le commerce particulier des commis s'étendra naturellement à une plus grande variété d'articles que le commerce public de la compagnie. Celui-ci n'embrasse que le commerce avec l'Europe, & une partie seulement du commerce étranger du pays; mais celui des commis s'étend à toutes les différentes branches du commerce tant intérieur qu'extérieur. Le monopole de la compagnie peut tendre uniquement à empêcher la production de cette partie du surabondant qu'on exporteroit en Europe, si le commerce étoit libre; celui de ses agens tend à mettre des bornes à la production naturelle de tous les objets dont ils trafiquent, de ce qui est destiné pour la consommation intérieure, aussi bien que de ce qui est destiné pour l'exportation, & conséquemment à dégrader la culture de tout le pays & à le dépeupler: il tend à réduire la quantité de toute sorte de produit, même celle des choses nécessaires à la vie, s'il plaît aux commis d'en faire commerce; il tend, dis-je, à la réduire à ce qu'ils peuvent en acheter & à ce qu'ils comp-

tent en vendre avec tel bénéfice qu'ils veulent en tirer.

Par la nature de leur ſituation, les commis doivent être auſſi plus diſpoſés à ſoutenir, avec une ſévérité rigoureuſe, leur propre intérèt contre celui du pays qu'ils gouvernent, que leurs maîtres ne peuvent l'être à ſoutenir les leurs. Le pays appartient à leurs maîtres, & des maîtres ne peuvent guere s'empêcher d'avoir quelqu'égard à l'intérêt de ce qui leur appartient. Mais il n'appartient pas aux commis. L'intérêt réel de leurs maîtres, s'ils étoient capables de l'entendre, eſt le même que celui du pays, & c'eſt ſeulement par ignorance & par la baſſeſſe des préjugés mercantilles qu'ils viennent à l'opprimer. Mais l'intérêt réel des commis n'eſt point du tout le même avec celui du pays, & quand ils feroient parfaitement inſtruits, ils n'en feroient pas moins oppreſſeurs. Auſſi les réglemens d'Europe, quoique ſouvent foibles, ont été communément dictés par de bonnes intentions. Il a paru quelquefois plus d'intelligence, & peut-être moins de bonne volonté, dans ceux qu'ont établis les commis. C'eſt un gouvernement bien ſingulier que celui où il tarde à chaque

membre de l'adminiſtration de quitter le pays & de n'avoir plus rien à faire avec le gouvernement, & où chaque membre, du moment qu'il en eſt dehors avec toute ſa fortune, devient auſſi parfaitement indifférent à tout ce qui s'y paſſe, que ſi le pays avoit été englouti par un tremblement de terre.

Par tout ce que je viens de dire, je n'entends pas attaquer par aucune imputation odieuſe la réputation des ſerviteurs de la compagnie, encore moins celle de perſonne en particulier. C'eſt le ſyſtême du gouvernement, la ſituation où ils ſont placés, que je blâme, & non le caractere de ceux qui ont été employés. Ils ont agi ſelon la direction naturelle de leur poſition, & ceux qui ont crié le plus haut contr'eux n'auroient peut-être pas mieux fait qu'eux. Dans la guerre & les négociations, les conſeils de Madras & de Calicut ſe ſont conduits en pluſieurs occaſions avec une réſolution & une ſageſſe déciſives qui auroient fait honneur au ſénat de Rome dans les plus beaux tems de la république. Cependant les membres de ces conſeils ont été élevés dans des profeſſions bien différentes de celles de la

guerre & de la politique. Mais leur ſituation ſeule, ſans éducation, ſans expérience, ou même ſans exemples, ſemble avoir formé tout à coup en eux les grandes qualités qu'elle exigeoit, & leur avoir inſpiré les talens & les vertus dont le germe leur étoit caché à eux-mêmes, & qu'ils poſſédoient ſans s'en douter. Si donc elle les a élevés dans certaines occaſions à des actions de magnanimité qu'on ne pouvoit guere attendre d'eux, nous ne devons pas nous étonner que dans d'autres elle les ait pouſſés à des exploits d'une nature un peu différente.

Ces ſortes de compagnies ſont donc préjudiciables à tous égards. Elles nuiſent plus ou moins aux pays où elles ſont établies, & ſont deſtructives pour ceux qui ont le malheur de tomber ſous leur gouvernement.



CHAPITRE VIII.

Des systêmes agricoles, ou de ces systêmes d'économie politique qui représentent le produit de la terre comme la seule ou la principale source du revenu & de la richesse de chaque pays.

LE systême agricultural d'économie politique ne demande pas une si longue explication que celle que j'ai cru devoir donner sur le systême mercantille ou commerçant.

Autant que je puis le savoir, ce systême, qui représente le produit de la terre comme la seule source du revenu & de la richesse de chaque pays, n'a jamais été adopté par aucune nation. Il n'existe aujourd'hui que dans les spéculations de quelques François qui ont beaucoup d'esprit & de savoir. Ce ne seroit sûrement pas la peine d'examiner au long les erreurs d'un systême qui n'a jamais fait nulle part aucun mal, & qui n'en fera jamais. Je tâcherai cependant de développer aussi clairement que je pourrai les grands

traits de cet ingénieux ſyſtème.

M. Colbert, ce fameux miniſtre de Louis XIV, étoit un homme de probité, qui avoit beaucoup d'induſtrie & de connoiſſances de détail, beaucoup d'expérience & de pénétration dans l'examen des comptes publics, & en un mot, des talens fort propres à introduire une méthode nouvelle & du bon ordre dans la perception & la dépenſe du revenu public. Ce miniſtre étoit malheureuſement imbu de tous les préjugés du ſyſtême mercantille. Comme ce ſyſtême eſt dans ſa nature & dans ſon eſſence un ſyſtême d'entraves & de réglemens, il ne pouvoit guere manquer de plaire à un homme d'affaires, laborieux & penſif, accoutumé à régler les différens départemens des bureaux publics, & à établir des limites & des contrôles pour les tenir chacun dans ſa ſphere. Il s'éfforça de régler l'induſtrie & le commerce d'un grand pays ſur le même modele que ces départemens, & au lieu de permettre à chaque individu de ſuivre ſes propres idées dans la recherche de ſon intérêt ſur le plan honnête de l'égalité, de la liberté & de la juſtice, il donna des privileges extraordinaires à certaines

branches de l'induſtrie, tandis qu'il mit à d'autres des entraves extraordinaires. Il n'étoit pas ſeulement diſpoſé, comme les autres miniſtres de l'Europe, à encourager l'induſtrie des villes plus que celle de la campagne; pour ſoutenir la premiere, il vouloit encore déprimer & abaiſſer la ſeconde. Pour que les habitans des villes euſſent les vivres à meilleur marché, & pour encourager par ce moyen les manufactures & le commerce étranger, il défendit abſolument l'exportation des grains, & il ferma aux habitans du pays les marchés étrangers qui leur auroient ſervi de débouchés pour la partie ſans comparaiſon la plus conſidérable du produit de leur induſtrie. Cette prohibition, jointe, tant à la gêne que mettoient déja les loix provinciales de France au tranſport des grains d'une province à l'autre, qu'aux taxes arbitraires & humiliantes qu'on levoit ſur les cultivateurs dans preſque toutes les provinces, découragea & retint l'agriculture du royaume fort au deſſous de l'état où elle ſeroit montée naturellement dans un ſol ſi fertile & un ſi heureux climat. Cet état de découragement & d'abaiſſement fut ſenti plus

ou moins dans chaque partie du pays, & on fit différentes recherches pour en découvrir les causes. On trouva qu'une des principales étoit la préférence donnée par les institutions de M. Colbert, à l'industrie des villes sur celle de la campagne.

Si un jeune arbre est trop courbé d'un côté, dit le proverbe, il faut le courber autant de l'autre pour le redresser. Les philosophes françois qui ont représenté l'agriculture comme la seule source du revenu & de la richesse d'une nation, semblent avoir adopté cette maxime proverbiale, & comme on avoit fait trop de cas de l'industrie des villes en comparaison de celle de la campagne dans le plan de M. Colbert, on n'en fait certainement pas assez dans le systême opposé.

Dans ce systême, on divise en trois classes les différens ordres du peuple qui ont été supposés de tout tems contribuer au produit annuel des terres & du travail d'un pays. La premiere est celle des propriétaires des terres; la seconde celle des cultivateurs, des fermiers & des laboureurs ou gens qui travaillent à la terre, & que ces philosophes honorent du nom de classe

productive : la troisieme est celle des artisans, des manufacturiers & des marchands, qu'ils tâchent de dégrader par le nom humiliant de classe stérile ou qui ne produit rien.

La classe des propriétaires contribue au produit annuel par la dépense qu'ils peuvent faire dans les occasions pour l'amendement des terres, les bâtimens, les desséchemens, les clôtures & autres améliorations qu'ils peuvent faire ou entretenir, & qui peuvent mettre les cultivateurs en état d'avoir un plus grand produit avec le même capital, & par conséquent de payer une rente plus considérable. Cette rente avancée peut être regardée comme l'intérêt ou le profit qui revient au propriétaire sur la dépense ou le capital qu'il employe ainsi a l'amélioration de sa terre. Ces dépenses dans ce systême s'appellent *rentes foncieres.*

Les cultivateurs ou fermiers contribuent au produit annuel par ce qu'on appelle dans ce systême *dépenses primitives & dépenses annuelles.* Les dépenses primitives consistent dans les instrumens du labourage, dans le fonds du bétail, dans la semence, & dans la subsistance de la famille du fermier, des

ſerviteurs de la ferme & des beſtiaux, au moins pendant une grande partie de la premiere année que la ferme eſt occupée, ou juſqu'à ce que le fermier ait recueilli quelque choſe de la terre. Les dépenſes annuelles conſiſtent dans la ſemence, dans les réparations des inſtrumens du labourage, & dans l'entretien annuel des ſerviteurs & du bétail du fermier, & dans celui de ſa famille, en tant qu'elle ſert aux travaux de l'agriculture. Cette partie du produit de la terre qui reſte après que la rente eſt payée doit être ſuffiſante, premiérement, pour lui remplacer au bout d'un tems raiſonnable, au moins pendant le tems du fermage, tout le capital de la dépenſe primitive, avec les profits ordinaires des fonds, & ſecondement, pour lui remplacer annuellement le total de ſes dépenſes annuelles, auſſi avec les profits ordinaires des fonds. Ces deux ſortes de dépenſes ſont deux capitaux que le fermier employe à la culture, & à moins qu'ils ne lui rentrent réguliérement avec un profit raiſonnable, il ne peut tenir cet emploi des fonds de niveau avec les autres; il faut qu'il ſe dépêche de l'abandonner & d'en chercher

quelqu'autre. Cette partie du produit de la terre qui eſt néceſſaire pour mettre le fermier en état de faire valoir ſa ferme, doit être conſidérée comme un fonds conſacré à la culture, & auquel le propriétaire ne peut toucher ſans diminuer le produit de ſa terre, & s'il y touche, il ôtera au fermier, non-ſeulement le moyen de payer cette rente qui force nature, mais de payer même la rente raiſonnable qu'il auroit pu prétendre ſans cela. La rente qui appartient au propriétaire, n'eſt rien de plus que le produit net qui reſte après qu'on a payé complettement toutes les dépenſes néceſſaires qui ont dû être faites pour avoir tout le produit. C'eſt parce que le travail des cultivateurs rapporte un produit net de cette eſpece, en ſus de tout ce qu'il faut pour payer complettement toutes ces dépenſes, qu'on les diſtingue dans ce ſyſtème par le titre honorable de claſſe productive. L'on y appelle par la même raiſon leurs dépenſes primitives & annuelles, des dépenſes productives, parce qu'outre qu'elles remplacent leur propre valeur, elles occaſionnent la production annuelle de ce produit net.

On y décore du même nom de dépenſes productives, les dépenſes foncieres, ou ce que le propriétaire met à l'amélioration de ſa terre. Juſqu'à ce que toutes ces dépenſes lui ſoyent rentrées, avec les profits ordinaires des fonds, par la rente avancée qu'il tire de ſa terre, cette rente avancée doit être regardée comme ſacrée & inviolable, tant par l'égliſe, que par le roi: elle doit être exempte de dixmes & de taxes; ſans quoi, en décourageant l'amélioration de la terre, l'égliſe s'oppoſe elle-même au futur accroiſſement de ſes dixmes, & le roi à celui de ſes taxes. Ainſi, comme dans un état des choſes bien ordonné ces dépenſes foncieres reproduiſent, non-ſeulement de la maniere la plus complette leur propre valeur, mais qu'elles occaſionnent au bout d'un certain tems la reproduction d'un produit net, elles ſont conſidérées dans ce ſyſtême comme dépenſes productives.

Cependant les dépenſes foncieres du proptiétaire, & les dépenſes primitives & annuelles du fermier, ſont les ſeules que ce ſyſtême reconnoît pour productives. Toutes les autres dépenſes, & tous les autres ordres du peuple,

ple, même ceux qui dans les idées communes paſſent pour être les plus productifs, y ſont traités comme abſolument ſtériles & ne produiſant rien.

C'eſt ſous ce dernier aſpect que ce ſyſtème préſente les artiſans & les manufacturiers, dont l'induſtrie augmente tant la valeur du produit brut de la terre, ſelon les idées ordinaires des hommes. Leur travail, dit-on, remplace ſeulement les fonds qu'on y employe, en y ajoutant les profits ordinaires. Le fonds conſiſte dans les matieres, les outils & le ſalaire avancés par celui qui les employe, & c'eſt le fonds deſtiné pour les faire travailler & ſubſiſter. Les profits ſont le fonds deſtiné pour la ſubſiſtance de l'entrepreneur. Comme celui-ci leur avance le fonds des matieres, des outils & du ſalaire néceſſaires pour les faire travailler, il s'avance à lui-même ce qu'il faut pour ſa ſubſiſtance, qu'il proportionne généralement au profit qu'il compte faire ſur le prix de leur ouvrage. A moins que ce prix ne lui rende la ſubſiſtance qu'il s'avance à lui-même, auſſi bien que les matieres, les outils & le ſalaire qu'il avance à ſes ouvriers, il eſt évident qu'il ne lui rend pas toute la

dépenſe qu'il a faite. Ainſi les profits des manufactures ne ſont pas, comme la rente de la terre, un produit net qui reſte après le rembourſement de toutes les dépenſes faites pour les obtenir. Le fonds du fermier lui rapporte un profit, auſſi bien que celui du maître manufacturier, & il rapporte encore une rente à une tierce perſonne; ce que ne fait pas celui du maître manufacturier. Ce qu'on dépenſe à faire travailler & ſubſiſter les artiſans & les manufacturiers, ne fait donc qu'opérer ſimplement la continuation de ſa propre valeur, ſans produire une valeur nouvelle. Donc c'eſt une dépenſe abſolument ſtérile & qui ne produit rien. Au contraire, la dépenſe qui fait travailler & ſubſiſter le fermier & ſes ouvriers, n'opére pas ſeulement la continuation de ſa valeur, elle en produit une nouvelle, qui eſt la rente du propriétaire. Elle eſt donc véritablement productive.

Le fonds mercantille eſt comme celui des manufactures, il ne produit rien; il continue ſeulement l'exiſtence de ſa valeur, ſans en produire de nouvelle. Ses profits ſont ſeulement le rembourſement de la ſubſiſtance que le marchand s'avance à lui-même pendant

le tems qu'il employe ſon capital, ou juſqu'à ce qu'il en reçoive les retours; ils ſont ſeulement le rembourſement d'une partie de la dépenſe qu'il a fallu faire en l'employant.

Le travail des artiſans & des manufacturiers n'ajoute jamais rien à la valeur de tout le montant annuel du produit de la terre. Il ajoute, à la vérité, beaucoup à la valeur de certaines parties de ce produit; mais la conſommation qu'il occaſionne d'autres parties eſt préciſément égale à la valeur qu'il ajoute à certaines, de maniere que la valeur de tout le montant n'en eſt jamais plus grande dans un moment que dans un autre. La perſonne qui fait la dentelle d'une belle paire de manchettes, fera peut-être monter par ſon travail à la valeur de trente liv. ſt. une matiere qui ne coûte qu'un pening. Mais quoiqu'au premier coup-d'œil elle paroiſſe avoir donné une valeur ſix mille deux cents fois plus grande à une partie du produit brut, elle n'ajoute rien dans le fait à tout le montant de ce produit brut. Cette dentelle lui coûte peut-être deux ans de travail. Les trente liv. ſt. qu'elle en retire lorſqu'elle eſt finie,

ne ſont que le rembourſement de la ſubſiſtance qu'elle s'eſt avancée à elle-même durant les deux ans qu'elle y a travaillé. La valeur qu'elle ajoute à la matiere chaque jour, chaque mois, chaque année de ſon travail, ne fait que remplacer la valeur de ſa conſommation pendant ce jour, ce mois, cette année. Elle n'ajoute donc rien en aucun tems à tout le montant annuel du produit de la terre, la portion de ce produit qu'elle conſomme continuellement étant toujours égale à la valeur qu'elle produit journellement. L'extrême pauvreté des perſonnes employées dans cette manufacture diſpendieuſe, quoique futile, peut nous convaincre que le prix de leur travail n'excéde pas pour l'ordinaire la valeur de leur ſubſiſtance. Il n'en eſt pas de même du travail du fermier & de ceux qu'il employe à la culture. La rente du propriétaire eſt une valeur que ce travail produit pour l'ordinaire continuellement en ſus du remplacement complet de toute la conſommation & de toute la dépenſe qu'il a fallu pour faire travailler & ſubſiſter le fermier & ſes ouvriers.

Les artiſans, les manufacturiers &

les marchands ne peuvent augmenter le revenu & la richeſſe de leur ſociété que par l'épargne, ou, comme on s'exprime dans ce ſyſtême, par la privation, c'eſt-à-dire, en ſe privant eux-mêmes d'une partie des fonds deſtinés pour leur ſubſiſtance. Ils ne reproduiſent naturellement rien autre choſe que ces fonds. Ainſi, à moins que naturellement ils n'en épargnent quelque partie, à moins qu'ils ne ſe privent annuellement de la jouiſſance qu'elle pourroit leur procurer, leur induſtrie ne peut jamais augmenter de la plus petite choſe le revenu & la richeſſe de leur ſociété. Au contraire, les fermiers & les ouvriers de la campagne peuvent jouir complettement de tous les fonds deſtinés à leur ſubſiſtance, & augmenter néanmoins en même tems le revenu & la richeſſe de leur ſociété. Outre les fonds deſtinés pour leur ſubſiſtance, leur induſtrie donne annuellement un produit net, dont l'accroiſſement augmente néceſſairement le revenu & la richeſſe de leur ſociété. Les nations qui, comme la France & l'Angleterre, ſont compoſées en grande partie de propriétaires & de cultivateurs, peuvent donc s'enrichir par

l'induſtrie & les jouiſſances. Les nations, au contraire, qui, comme la Hollande & Hambourg, ſont principalement compoſées de marchands, d'artiſans & de manufacturiers, ne peuvent s'enrichir que par l'épargne & la privation. La différence du caractere ordinaire de ces nations, répond à la différence de ces circonſtances. Dans celui des premieres entrent la libéralité, la franchiſe & la ſociabilité; dans celui des autres, la léſinerie, la baſſeſſe & l'intérêt perſonnel, incompatibles avec les plaiſirs & les jouiſſances de la ſociété.

La claſſe qui ne produit rien, celle des marchands, des artiſans & des manufacturiers, eſt entretenue & employée entiérement aux frais des deux autres claſſes, celle des propriétaires & celle des cultivateurs. Elles lui fourniſſent les matieres de ſon travail & le fonds de ſa ſubſiſtance, le grain & le bétail qu'elle conſomme tandis qu'elle travaille. Les propriétaires & les cultivateurs ſont ceux qui payent en dernier reſſort, & le ſalaire de tous les ouvriers de la claſſe qui ne produit rien, & les profits de tous ceux qui les employent. Ces ouvriers & leurs maîtres ſont pro-

prement les ſerviteurs des propriétaires & des cultivateurs. Ce ſont des ſerviteurs du dehors, comme les domeſtiques le ſont du dedans. Les uns & les autres ſont également nourris & entretenus aux dépens des mêmes maîtres. Leur travail eſt également ſtérile, & n'ajoute rien à la valeur de la ſomme totale du produit de la terre. Au lieu d'augmenter la valeur de cette ſomme totale, ils ſont une charge & une dépenſe qu'il faut prendre ſur elle.

Cependant la claſſe qui ne produit rien eſt non-ſeulement utile, mais fort utile aux deux autres claſſes. Moyennant l'induſtrie des marchands, des artiſans & des manufacturiers, les propriétaires & les cultivateurs peuvent acheter les marchandiſes étrangeres & le produit manufacturé de leur propre pays dont ils ont beſoin, avec le produit d'une quantité de leur propre travail beaucoup moindre qu'elle ne ſeroit, s'ils étoient obligés d'importer les unes & de faire l'autre pour leur uſage, ſans avoir l'expérience & l'adreſſe néceſſaires pour cela. La claſſe qui ne produit rien épargne aux cultivateurs des ſoins & des

embarras qui détourneroient leur attention de la culture des terres. Cette attention n'étant point partagée, la supériorité du produit qu'ils peuvent avoir en conséquence est pleinement suffisante pour payer toute la dépense qu'il leur en coûte, ainsi qu'aux propriétaires, pour faire subsister & travailler cette classe stérile. Quoique de sa nature l'industrie des marchands, des artisans & des manufacturiers, ne produise absolument rien, elle contribue cependant ainsi à augmenter le produit des terres. Elle augmente les facultés productives du travail productif, en leur permettant de s'appliquer tout entieres à leur objet, la culture des terres; & la charrue va souvent mieux & plus facilement par le moyen du travail d'un homme dont l'occupation a le moins de rapport au labourage.

Les propriétaires & les cultivateurs ne peuvent jamais avoir le moindre intérêt à restreindre ou à décourager à aucun égard l'industrie des marchands, des artisans & des manufacturiers. Plus cette classe stérile aura de liberté, plus il y aura de concurrence dans tous les différens métiers qui la composent,

& moins les autres classes auront à payer pour les marchandises étrangeres & le produit manufacturé du pays.

La classe qui ne produit rien n'a pas plus d'intérêt à opprimer les deux autres classes. Ce qui lui donne de l'emploi, & qui la fait vivre, est le surabondant du produit de la terre, ou ce qui en reste après en avoir déduit, premiérement, la subsistance des cultivateurs, &, secondement, celle des propriétaires. Plus il y a de ce surabondant, mieux elle vivra, plus elle sera employée. L'établissement de la justice, de la liberté & de l'égalité parfaites, est le secret tout simple d'assurer aux trois classes le plus haut degré de prospérité.

Les marchands, les artisans & les manufacturiers de ces Etats mercantilles qui, comme la Hollande & Hambourg, consistent principalement dans la classe qui ne produit rien, sont de même entretenus & employés entiérement aux frais des propriétaires & des cultivateurs des terres. La seule différence est que ces propriétaires & ces cultivateurs, placés la plupart à la distance la plus incommode des marchands, artisans & manufacturiers

auxquels ils fourniſſent les matieres de leur ouvrage & le fonds de leur ſubſiſtance, habitent des pays différens, & ſont ſujets d'autres gouvernemens.

Ces Etats mercantilles ſont cependant utiles, & fort utiles aux habitans de ces autres pays. Ils rempliſſent en quelque ſorte un vuide conſidérable, & tiennent la place des marchands, artiſans & manufacturiers que les habitans du pays devroient avoir chez eux, & qu'ils n'ont pas, faute d'un bon gouvernement.

Ces nations terriennes, ſi on peut ainſi les nommer, ne peuvent jamais avoir intérêt à décourager ou à gêner l'induſtrie des Etats mercantilles, en impoſant de gros droits ſur leur commerce, ou ſur les marchandiſes qu'ils leur fourniſſent. Ces droits, en renchériſſant les marchandiſes, ne peuvent ſervir qu'à baiſſer la valeur réelle du ſurabondant du produit de leurs terres avec lequel, ou, ce qui revient au même, avec le prix duquel elles achetent ces marchandiſes. Au contraire, pour faire monter la valeur de ce ſurabondant, pour en encourager l'accroiſſement, & conſéquemment l'amendement & la culture des terres,

l'expédient le plus efficace eſt d'accorder la plus parfaite liberté au commerce de toutes les nations mercantilles.

L'entiere liberté du commerce ſeroit même le moyen le plus ſûr de ſe procurer chez ſoi, avec le tems, tous les artiſans, manufacturiers & marchands dont on a beſoin, & de remplir de la maniere la plus commode & la plus avantageuſe le vuide important qu'on y ſent.

Avec le tems, l'accroiſſement continuel du ſurabondant des terres formeroit plus de capital qu'on n'en pourroit employer, avec un profit ordinaire, à leur amendement & à leur culture; & une partie de ce ſurabondant iroit naturellement à employer des artiſans & des manufacturiers dans le pays. Or ces artiſans & manufacturiers trouvant chez eux les matieres de leur travail & les fonds de leur ſubſiſtance, pourroient tout de ſuite, quoique n'ayant pas le même art & la même adreſſe que ceux des nations mercantilles, travailler à auſſi bon marché qu'eux, par la raiſon qu'ils ne ſeroient pas obligés de les aller chercher ſi loin. Quand même, faute d'art &

d'adresse, ils ne pourroient travailler à aussi bon marché de quelque tems, comme ils trouveroient chez eux le débit de leur ouvrage, ils seroient encore en état de le vendre au même prix que les artisans & manufacturiers de ces Etats mercantilles vendent le leur, qu'ils sont obligés d'apporter de fort loin, & à mesure qu'ils acquerroient de l'art & de l'adresse, ils pourroient le vendre à meilleur marché qu'eux. Ils deviendroient donc d'abord leurs rivaux dans le marché intérieur, ensuite ils l'emporteroient, parce qu'ils vendroient à meilleur compte, & enfin ils les supplanteroient. Avec le tems, le prix des manufactures de ces nations terriennes diminuant encore en conséquence des progrès des arts & métiers, la vente de leurs marchandises ne se borneroit plus au marché intérieur, elle s'étendroit à plusieurs marchés étrangers, d'où elle excluroit de même par degré plusieurs manufactures de ces nations mercantilles.

Avec le tems, l'accroissement continuel du produit brut & manufacturé de ces nations terriennes donneroit plus de capital qu'on n'en pourroit employer avec le taux ordinaire du

profit, ſoit dans l'agriculture, ſoit dans les manufactures. Le ſurplus de ce capital ſe tourneroit naturellement au commerce étranger, & ſeroit employé à exporter chez les autres nations la partie de l'un & l'autre produit qui excéderoit ce qu'il en faudroit pour le pays. Dans cette exportation, les marchands d'une nation terrienne auroient ſur ceux des nations mercantilles un avantage pareil à celui qu'ont ſes artiſans & ſes manufacturiers ſur ceux de ces mêmes nations, l'avantage de trouver chez eux la cargaiſon, les proviſions & les vivres, que les autres ſont obligés d'aller chercher bien loin. Ainſi, avec moins d'art & d'habileté dans la navigation, ils ſeroient en état de vendre leur cargaiſon aux étrangers à auſſi bon marché que les marchands des nations mercantilles, & avec le même art & la même habileté dans la navigation ils ſeroient en état de la vendre à meilleur marché. Ils deviendroient donc auſſi-tôt les rivaux de ces nations mercantilles dans cette branche de commerce étranger, & avec le tems ils les en excluroient entiérement.

Pour qu'une nation terrienne puiſ-

ſe élever dans ſon ſein des artiſans, des manufacturiers & des marchands, il n'y a donc point de méthode plus avantageuſe, ſelon cet honnète & généreux ſyſtème, que celle de laiſſer une parfaite liberté de commerce aux artiſans, manufacturiers & marchands de toutes les autres nations. Par cette méthode, elle fait monter la valeur du ſurabondant du produit de ſes terres, dont l'accroiſſement continuel établit, par degrés, un fonds qui, avec le tems, fait naître néceſſairement chez elle les artiſans, les manufacturiers & les marchands dont elle a beſoin.

Lorſqu'une nation terrienne opprime, au contraire, par de gros droits ou des prohibitions, le commerce des nations étrangeres, elle ſe fait tort à elle-même en deux manieres. Premiérement, en faiſant monter le prix de toutes les marchandiſes étrangeres & de toutes les eſpeces de manufactures, elle fait néceſſairement baiſſer la valeur réelle du ſurabondant du produit de ſes terres, ſurabondant avec lequel, ou, ce qui revient au même, avec le prix duquel elle achete ces marchandiſes étrangeres & ces manufactures. Secondement, en donnant une

eſpece de monopole dans le marché intérieur à ſes marchands, artiſans & manufacturiers, elle fait hauſſer le taux du profit mercantille & manufacturier en proportion de celui du profit agricultural, & conſéquemment elle fait ſortir de l'agriculture une partie du capital qu'on y employoit auparavant, ou empèche qu'on n'y place tout ce qu'on y auroit placé. Cette politique décourage donc l'agriculture en deux manieres; premiérement, en faiſant baiſſer la valeur réelle de ſon produit, & par-là le taux de ſon profit, & ſecondement, en hauſſant le taux du profit dans tous les autres emplois.

Quand cette politique oppreſſive feroit capable de donner à une nation terrienne, des artiſans, des manufacturiers & des marchands, plutôt qu'elle n'en auroit eu autrement, ce qui eſt fort douteux, ils s'y formeroient prématurément & avant terme. En élevant trop vîte une eſpece d'induſtrie, on en abaiſſeroit une autre plus précieuſe & plus eſtimable. On éleveroit celle qui remplace ſeulement le fonds qui l'employe avec le profit ordinaire; on abaiſſeroit celle qui, ou-

tre le remplacement du fonds avec son profit, donne encore un produit net, une rente quitte au propriétaire. On dépprimeroit le travail productif, en se pressant trop d'encourager un travail qui ne produit rien.

M. Quesnai, l'auteur ingénieux & profond de ce systême, représente par quelques formulaires arithmétiques comment, dans ce systême, la somme totale du produit annuel se distribue parmi les trois classes ci-dessus, & comment le travail de la classe qui ne produit rien, ne fait que remplacer la valeur de sa consommation, sans rien ajouter à la valeur de cette somme totale. Le premier de ces formulaires y est appellé par excellence *table économique.* Il représente la maniere dont l'auteur suppose que cette distribution se fait dans un Etat de la plus parfaite liberté, & par conséquent de la plus grande prospérité, dans un Etat où le produit annuel donne le plus grand produit net possible, & où chaque classe a dans ce produit la part qu'elle doit avoir. Quelques autres formulaires montrent ensuite la maniere dont l'auteur suppose que cette distribution se fait dans les différens

Etats de gêne & de réglement, où la classe des propriétaires, ou bien celle qui ne produit rien, est plus favorisée que celle des cultivateurs, & où l'une ou l'autre des premieres empiéte plus ou moins sur la part qui devroit revenir à la derniere. Toute usurpation de cette nature, toute violation, ou tout dérangement de cette distribution naturelle qu'établiroit une parfaite liberté, doit nécessairement, dans ce système, dégrader plus ou moins d'une année à l'autre la valeur & la somme totale du produit annuel, & doit nécessairement occasionner une décadence graduelle dans la richesse réelle & le revenu de la société, une décadence dont les progrès seront plus ou moins lents, selon le degré de cette usurpation, & selon que cette distribution naturelle qu'établiroit la plus parfaite liberté sera plus ou moins violée. Ces formulaires qui viennent à la suite représentent les différens degrés de décadence qui, suivant ce système, correspondent aux différens degrés d'usurpation ou de violation de cette distribution naturelle.

Quelques médecins spéculatifs semblent avoir imaginé que la santé du corps humain ne peut se conserver

que par un certain régime précis de diete & d'exercice, dont la plus petite transgression occasionne nécessairement quelque degré d'indisposition ou de maladie proportionné au degré dans lequel on s'en écarte. L'expérience paroît cependant prouver que le corps se conserve souvent, au moins selon toutes les apparences, dans la plus parfaite santé, en suivant une grande variété de régimes tous différens, & même quelques-uns qui ne passent pas généralement pour être fort sains. Mais le corps d'un homme bien pourtant semble contenir en lui-même quelque principe inconnu de conservation, capable de prévenir ou de corriger, à bien des égards, les mauvais effets d'un régime défectueux. M. Quesnai, qui étoit lui-même un médecin, & un médecin fort spéculatif, paroît avoir eu une semblable idée du corps politique, & s'être imaginé qu'il ne pouvoit profiter & prospérer que sous un certain régime précis, le régime exact de la justice & de la liberté parfaites. Il semble n'avoir pas fait attention que dans le corps politique l'effort naturel que chaque homme fait pour améliorer sa condition, est un principe de

conſervation capable de prévenir & de corriger, à bien des égards, les mauvais effets d'une économie politique partiale & oppreſſive à un certain degré. Quoiqu'une telle économie politique retarde, ſans doute, plus ou moins le progrès naturel d'une nation vers la richeſſe & la proſpérité, elle n'eſt cependant pas toujours capable de l'arrêter, & encore moins de la faire rétrograder. Jamais nation n'auroit proſpéré ſi la proſpérité ne ſe trouvoit qu'où regnent la parfaite liberté & la parfaite juſtice. La ſageſſe de la nature a mis heureuſement dans le corps politique une ample proviſion de remedes pour bien des mauvais effets de la folie & de l'injuſtice de l'homme, comme elle a mis dans le corps humain de quoi parer ou remédier à ceux de la pareſſe & de l'intempérance.

Cependant l'erreur capitale de ce ſyſtême conſiſte, ce ſemble, à repréſenter la claſſe des artiſans, des manufacturiers & des marchands, comme abſolument ſtérile & ne produiſant rien. Les obſervations ſuivantes peuvent ſervir à montrer combien cette aſſertion eſt mal fondée.

1°. On reconnoît que cette claſſe

reproduit annuellement la valeur de ſa conſommation annuelle, & continue au moins de faire exiſter le fonds, ou le capital qui l'entretient & l'employe. Or n'y eût-il que cette reproduction, il paroît que cette claſſe eſt appellée mal-à-propos ſtérile. Nous ne qualifierions pas de mariage ſtérile celui qui ne produiroit qu'un garçon & une fille pour remplacer le pere & la mere, & qui, ſans augmenter le nombre des individus qui compoſent l'eſpece humaine, le conſerveroit tel qu'il eſt. Il eſt vrai que les fermiers & les garçons laboureurs reproduiſent un produit net, une rente quitte au propriétaire, en ſus du fonds qui les fait ſubſiſter & travailler. Comme un mariage qui donne trois enfans eſt plus productif que celui qui n'en donne que deux, de même le travail du fermier & de ſes ouvriers produit certainement plus que celui des marchands, artiſans & manufacturiers. Mais le produit ſupérieur d'une claſſe ne rend pas l'autre ſtérile & non productive.

2°. Par cette raiſon l'on a tort de repréſenter les artiſans, les manufacturiers & les marchands, ſous le même point de vue que les domeſtiques.

Le travail des domeſtiques ne continue pas de faire exiſter le fonds qui les nourrit & les employe. Ils vivent & ſont employés entiérement aux dépens de leurs maîtres, & l'ouvrage qu'ils font n'eſt pas de nature à rembourſer cette dépenſe. Il ne reſte rien de leurs ſervices, qui périſſent dans le moment, & qui ne ſe fixent ou ne ſe réaliſent point dans aucune marchandiſe vénale qui puiſſe remplacer la valeur de leurs gages & de leur ſubſiſtance. Le travail des artiſans, des manufacturiers & des marchands, ſe fixe, au contraire, & ſe réaliſe dans quelque marchandiſe vénale. C'eſt par cette raiſon que dans le chapitre où je traite du travail productif j'ai placé les artiſans, les manufacturiers & les marchands dans la claſſe des ouvriers productifs, & les domeſtiques dans celle qui ne produit rien.

3°. Il ſemble que dans toute hypotheſe on ait tort de dire que le travail des artiſans, des manufacturiers & des marchands n'augmente pas le revenu réel de la ſociété. Quand on ſuppoſeroit, par exemple, comme on paroît le ſuppoſer dans ce ſyſtème, que ce que cette claſſe conſom-

me en un jour, en un mois, ou en un an, égale exactement la valeur de ce qu'elle produit par jour, par mois, par année, il ne s'en suivroit pas que son travail n'ajoute rien à la valeur réelle du produit annuel des terres & du travail de la société. Par exemple, quoiqu'un artisan qui fait dans les six premiers mois après la récolte pour dix liv. st. d'ouvrage, consomme pendant le même espace de tems pour la valeur de dix liv. st. de bled & d'autres choses nécessaires, il ne laisse pas d'ajouter la valeur de dix livres sterlings au produit annuel de la terre & du travail de la société. Tandis qu'il a consommé du bled & d'autres choses nécessaires pour une demi-année de revenu de dix liv. st., il a fait un ouvrage d'une valeur égale capable d'acheter, soit pour lui, soit pour quelqu'autre, un égal revenu d'une demi-année. Par conséquent, la valeur de ce qu'il a consommé & produit durant ces six mois, est égale non à dix, mais à vingt liv. st. Il est possible, à la vérité, qu'il n'y ait jamais eu de moment où il ait existé de cette valeur plus de dix liv. st. Mais si le bled & les autres choses nécessaires valant ce

prix, qui ont été consommés par l'artisan, l'avoient été par un soldat ou par un domestique, la valeur de cette partie du produit annuel qui existoit à la fin des six mois, auroit été de dix liv. st. moindre qu'elle n'est actuellement en conséquence du travail de l'artisan. Ainsi quand la valeur de ce que l'artisan produit ne seroit jamais en aucun instant plus grande que la valeur de ce qu'il consomme à chaque instant, néanmoins la valeur existante des marchandises à vendre se trouve plus grande, en conséquence de ce qu'il produit.

Lorsque les partisans de ce systême avancent que la consommation des artisans, des manufacturiers & des marchands, est égale à la valeur de ce qu'ils produisent, ils n'entendent probablement autre chose, sinon que leur revenu ou le fonds destiné pour leur consommation est égal à cette valeur. Mais s'ils s'étoient exprimés plus exactement, & qu'ils eussent dit simplement que le revenu de cette classe étoit égal à la valeur de ce qu'elle produisoit, le lecteur auroit pensé tout de suite que ce que cette classe épargneroit naturellement sur son revenu devoit

néceſſairement augmenter plus ou moins la richeſſe réelle de la ſociété. Pour préſenter donc quelque choſe qui reſſemblât à un argument, il falloit s'exprimer comme ils ont fait; & cet argument, en admettant même que les choſes ſeroient actuellement comme ils ſemblent les ſuppoſer, ne ſe trouveroit point du tout concluant.

4°. Les fermiers & les ouvriers de la campagne ne peuvent pas plus augmenter ſans épargne le revenu réel, le produit annuel des terres & du travail de la ſociété, que les artiſans, les manufacturiers & les marchands. Le produit annuel des terres & du travail d'une ſociété ne peut être augmenté qu'en deux manieres; 1°. par le perfectionnement des facultés productives du travail utile qu'elle entretient actuellement; 2°. par quelque accroiſſement dans la quantité de ce travail.

Le perfectionnement des facultés productives du travail utile dépend, 1°. des degrés d'habileté qu'acquiert l'ouvrier; 2°. des machines avec leſquelles il travaille. Or comme le travail des artiſans & des manufacturiers eſt capable d'une plus grande ſubdiviſion,

&

& que celui de chaque ouvrier peut être réduit à une plus grande ſimplicité d'opérations que celui des fermiers & des laboureurs, il eſt auſſi plus ſuſceptible de ces deux ſortes d'améliorisſemens. A cet égard, la claſſe des cultivateurs ne peut donc avoir aucune ſorte d'avantage ſur celle des artiſans & des manufacturiers.

L'augmentation dans la quantité du travail utile dépend néceſſairement du capital qui l'employe, & à ſon tour l'augmentation de ce capital eſt néceſſairement égale au montant des épargnes faites ſur le revenu ou des perſonnes particulieres qui adminiſtrent & dirigent l'emploi de ce capital, ou de quelques autres perſonnes qui le leur prêtent. Si, comme ce ſyſtème paroît le ſuppoſer, les marchands, les artiſans & les manufacturiers ont naturellement plus de penchant à la parſimonie & à l'épargne, que les propriétaires & les cultivateurs, juſques-là ils doivent naturellement augmenter davantage la quantité de travail utile employé dans leur ſociété, & conſéquemment augmenter davantage ſon revenu réel, le produit annuel de ſes terres & de ſon travail.

5°. Et en dernier lieu, quand on ſuppoſeroit, avec ce ſyſtême, que le revenu des habitans d'un pays conſiſteroit entiérement dans la quantité de ſubſiſtance qu'ils ſe procurent par leur induſtrie, dans cette ſuppoſition même le revenu d'un pays commerçant & manufacturier, toutes choſes d'ailleurs égales, ſeroit toujours plus grand que celui d'un pays qui n'auroit ni commerce ni manufactures. Par le moyen du commerce & des manufactures, on peut importer dans un pays plus de ſubſiſtance que ſes propres terres ne peuvent lui en donner dans l'état actuel de la culture. Quoique les habitans d'une ville n'ayent point de terres à eux, ils ne laiſſent pas de ſe procurer de chez les autres, par leur induſtrie, une quantité de produit brut qui leur fournit non ſeulement les matieres de leurs ouvrages, mais encore le fonds de leur ſubſiſtance. Ce qu'eſt une ville à l'égard de la campagne de ſon voiſinage, un Etat indépendant peut l'être à l'égard des autres Etats. Ainſi la Hollande tire une grande partie de ſa ſubſiſtance des autres pays, le bétail en vie du Holſtein & du Jutland; & le bled de preſque toutes les

nations de l'Europe. Une petite quantité de produit manufacturé achete une grande quantité de produit brut. Un pays commerçant & manufacturier achete donc, avec une petite partie de son produit manufacturé, une grande partie du produit brut des autres pays; tandis qu'au contraire, un pays sans commerce & sans manufactures est généralement obligé de donner une grande partie de son produit pour une fort petite partie du produit manufacturé des autres pays. L'un exporte ce qui ne donne la subsistance & ne convient qu'à un fort petit nombre, & importe de quoi faire subsister & accommoder un grand nombre; l'autre exporte de quoi faire subsister & accommoder un grand nombre, & importe ce dont peu de gens peuvent subsister & s'accommoder. Les habitans de l'un ont toujours plus de subsistance que leurs terres n'en donneroient dans l'état présent de la culture, les habitans de l'autre en ont moins.

Ce systême, avec toutes ses imperfections, est cependant ce qu'on a publié de plus approchant du vrai sur le sujet de l'économie politique, & par-là il est digne de l'attention de tout

homme qui veut examiner férieufement les principes de cette importante fcience. Quoique les idées qu'il inculque en repréfentant le travail de la terre comme le feul productif, foyent peut-être trop étroites, fa doctrine paroît auffi jufte qu'honnête & généreufe, lorfqu'il repréfente la richeffe des nations comme confiftant non dans l'argent qu'on ne confomme point, mais dans les biens qui fe confomment & que la terre produit annuellement par le travail de l'induftrie, & en repréfentant la parfaite liberté comme le feul véritable expédient pour que cette reproduction foit la plus grande poffible. Ses partifans font nombreux; & comme les hommes aiment les paradoxes, parce qu'ils aiment à paffer pour comprendre ce qui furpaffe l'intelligence ou la portée ordinaire de leurs femblables, les paradoxes qu'on y trouve fur l'infécondité du travail manufacturier n'ont peut-être pas peu contribué à augmenter le nombre de fes admirateurs. Ils ont fait depuis quelques années une fecte affez confidérable, diftinguée en France, dans la république des lettres, par le nom d'*économiftes.* Leurs ouvrages ont été certainement de quelque

utilité à leur pays, non-ſeulement en tournant l'attention & la diſcuſſion générale ſur pluſieurs ſujets qui n'avoient pas été bien examinés auparavant, mais en influant ſur quelque démarche de l'adminiſtration publique, en faveur de l'agriculture. C'eſt en conſéquence de leurs repréſentations, qu'on l'a délivrée de pluſieurs ſortes d'oppreſſions. La durée des baux, ou leur validité contre tout acheteur ou propriétaire futur, a été portée de neuf ans à vingt-ſept. On a levé entiérement toutes les entraves qui gênoient le tranſport du bled d'une province du royaume à l'autre, & l'exportation libre a été établie comme une loi commune du royaume, dans tous les cas ordinaires. Cette ſecte a fourni beaucoup d'auteurs qui traitent dans leurs ouvrages, non-ſeulement de ce qu'on appelle proprement *économie politique*, ou *de la nature & des cauſes de la richeſſe des nations*, mais de toute autre branche de gouvernement civil. Tous ſuivent fidelement & ſans aucune variation ſenſible la doctrine de M. Queſnai. C'eſt pourquoi l'on trouve peu de variété dans la plus grande partie de

leurs ouvrages. L'expoſé le plus net & le plus ſuivi de cette doctrine, eſt dans un petit livre de M. Mercier de la Riviere, quelque tems intendant de la Martinique, intitulé: l'*ordre naturel & eſſentiel des ſociétés politiques*. L'admiration de tous les gens de la ſecte pour leur maître, qui étoit un homme de la plus grande modeſtie & de la plus grande ſimplicité, ne le céde point à celle d'aucune ancienne ſecte de philoſophes pour ſon fondateur. Depuis que le monde exiſte, dit un auteur laborieux & reſpectable, le marquis de Mirabeau, il y a eu trois grandes inventions qui ont le plus contribué à donner de la ſtabilité aux ſociétés politiques, indépendamment de pluſieurs autres qui les ont ornées & enrichies. La premiere eſt l'invention de l'écriture, qui ſeule donne à la nature humaine le pouvoir de tranſmettre ſans altération ſes loix, ſes contrats, ſes annales & ſes découvertes. La ſeconde eſt l'invention de la monnoie, qui lie tous les rapports entre les nations civiliſées. La troiſieme eſt la table économique, le réſultat des deux autres, qui les complette en perfectionnant leur objet, la grande découverte de

notre ſiecle, & dont notre poſtérité recueillera le fruit.

Si l'économie politique des nations de l'Europe moderne a été plus favorable aux manufactures & au commerce étranger, qui ſont l'induſtrie des villes, qu'à l'agriculture, qui eſt l'induſtrie de la campagne, d'autres nations ſe ſont conduites ſur un plan différent, & ont donné plus de faveur à l'agriculture qu'aux manufactures & au commerce étranger.

La politique de la Chine favoriſe plus l'agriculture que toute autre choſe. On dit qu'à la Chine la condition d'un l'aboureur eſt fort ſupérieure à celle d'un artiſan, au lieu que dans la plus grande partie de l'Europe celle d'un artiſan l'eſt à celle d'un laboureur. A la Chine, la grande ambition de chacun eſt d'avoir un petit morceau de terre en propriété ou en fermage, & on aſſure que les baux s'y donnent à des conditions bien modérées & avec la ſûreté convenable pour les preneurs. Les Chinois font peu de cas du commerce étranger. *Votre miſérable commerce*, diſoient ſouvent les mandarins de la Chine à M. Langlet, envoyé de

Russie. Aussi ne font-ils eux-mêmes, & avec leurs propres navires, que peu ou point de commerce étranger, si ce n'est avec le Japon, & ils n'admettent les vaisseaux des nations étrangeres que dans deux ou trois de leurs ports. Le commerce étranger y est donc resserré dans un cercle bien plus étroit qu'il ne seroit si on lui donnoit plus de liberté, soit dans les vaisseaux même de la Chine, soit dans ceux des autres nations.

Dans presque tous les pays, les manufactures sont le grand aliment du commerce étranger, parce que leurs productions contenant une grande valeur sous un petit volume, elles peuvent se transporter à moins de frais que la plupart des especes de produit brut. Réciproquement elles ont généralement besoin du commerce étranger, dans les pays moins étendus que la Chine, & moins bien disposés pour le commerce intérieur. Sans lui elles ne pourroient être florissantes ni dans les pays d'une médiocre étendue qui ne fournissent qu'un petit marché, ni dans ceux où la communication entre une province & une autre est si difficile, qu'on ne peut y transporter d'un

endroit à l'autre tout ce que fournit le marché intérieur. Il faut se souvenir que la perfection de l'induſtrie manufacturiere dépend abſolument de la diviſion du travail, & que, comme on l'a déja obſervé, le degré où cette diviſion peut être portée dans un pays eſt néceſſairement réglé par l'étendue du marché. Or la Chine eſt d'une ſi vaſte étendue, ſes habitans ſont en ſi grand nombre, il y a tant de variétés dans le climat, & par conſéquent dans les productions de ſes différentes provinces, & la communication par eau eſt ſi facile entre la plupart d'entr'elles, que le ſeul marché de cet empire ſuffit pour ſoutenir de grandes manufactures, & pour admettre des ſubdiviſions conſidérables de travail. Le marché intérieur de la Chine eſt peut-être d'une étendue qui ne le céde guere au marché de tous les différens pays de l'Europe pris enſemble. Les manufactures ne pourroient cependant guere manquer d'y faire de grands progrès, & les facultés productives de l'induſtrie manufacturiere de s'y perfectionner, ſi à ce grand marché intérieur elle ajoutoit plus de commerce étranger, ou un marché qui

embraſſât tout le reſte du monde, & ſpécialement ſi elle faiſoit une grande partie de ce commerce avec ſes propres vaiſſeaux. Avec une navigation plus étendue, les Chinois apprendroient naturellement l'art d'employer & de conſtruire eux-mêmes toutes les différentes machines dont on ſe ſert dans les autres pays, auſſi bien que tous les autres perfectionnemens de l'art & de l'induſtrie pratiqués dans les diverſes parties du monde. Dans leur ſyſtême actuel, ils n'ont guere d'occaſions de ſe perfectionner que par l'exemple des Japonois.

La politique de l'ancienne Egypte & celle du gouvernement de l'Indoſtan paroiſſent avoir favoriſé l'agriculture plus que toute autre profeſſion.

Dans l'ancienne Egypte & dans l'Indoſtan, tout le corps du peuple étoit diviſé en différentes caſtes ou tribus, dont chacune garde de pere en fils ſa profeſſion particuliere. Le fils d'un prêtre eſt néceſſairement prêtre, celui d'un ſoldat eſt ſoldat, celui d'un laboureur un laboureur, celui d'un tiſſerand un tiſſerand, celui d'un tailleur un tailleur, &c. Dans ces deux pays, la caſte des prêtres étoit la premiere, celle des ſol-

dats la derniere, & celle des fermiers & des laboureurs étoit ſupérieure à celle des artiſans & des manufacturiers.

Leur gouvernement étoit particuliérement attentif à l'intérêt de l'agriculture. Les ouvrages conſtruits par les anciens ſouverains de l'Egypte pour diſtribuer commodément les eaux du Nil, étoient fameux dans l'antiquité, & leurs ruines font encore l'admiration des voyageurs. Ceux qui furent conſtruits par les anciens ſouverains de l'Indoſtan pour la diſtribution des eaux du Gange & de pluſieurs autres rivieres, quoique moins célebres, ne leur étoient pas inférieurs. Auſſi ces deux contrées, quoiqu'accidentellement ſujettes à des chertés, ont été fameuſes pour leur fertilité. Quoiqu'extrêmement peuplées, elles pouvoient, dans les années d'une abondance médiocre, exporter de grandes quantités de grains à leurs voiſins.

Les anciens Egyptiens avoient pour la mer une averſion ſuperſtitieuſe, & comme la religion des Gentous ne permettoit pas à ſes ſectateurs d'allumer du feu, ni conſéquemment de faire la cuiſine ſur l'eau, elle défendoit, en effet, tous les longs voyages par mer.

Il falloit que les Egyptiens & les Indiens dépendiſſent abſolument de la navigation des autres nations, pour l'exportation du ſurabondant de leur produit, & cette dépendance, en bornant le marché, décourageoit néceſſairement l'augmentation de ce ſurabondant. Elle décourageoit celui du produit manufacturé encore plus que celui du produit brut. Les manufactures demandent un marché beaucoup plus étendu que les parties du produit brut les plus importantes. Un ſeul cordonnier fera plus de trois cents paires de ſouliers par an, & ſa famille n'en uſera peut-être pas ſix paires. Ainſi, à moins qu'il n'ait pour pratiques au moins cinquante familles comme la ſienne, il ne peut ſe défaire de tout le produit de ſon travail. La claſſe la plus nombreuſe d'artiſans, dans un grand pays, fera rarement plus d'un cinquantieme ou d'un centieme dans le nombre de toutes les familles qu'il contient. Quelques auteurs ont ſupputé que dans de grands pays, tels que la France & l'Angleterre, le nombre de gens employés à l'agriculture étoit la moitié, ſelon quelques-uns le tiers, ou ſelon d'autres au moins la cinquieme partie des habitans. Mais,

comme la plus grande partie du produit de l'agriculture de la France & de l'Angleterre ſe conſomme chez elles, chaque perſonne qui y travaille n'a guere beſoin, ſelon ces calculs, que d'une, deux ou au plus quatre familles comme la ſienne, pour trouver le débit du produit de ſon travail. Ainſi, ſous le découragement d'un marché reſſerré, l'agriculture ſe ſoutiendra beaucoup mieux que les manufactures. Véritablement, dans l'ancienne Egypte & dans l'Indoſtan, le reſſerrement du marché étranger ſe trouvoit en quelque ſorte compenſé par la commodité des navigations intérieures, qui ouvroient, de la maniere la plus avantageuſe, toute l'étendue du marché intérieur à chaque partie du produit de chaque canton du pays. La grande étendue de l'Indoſtan formoit auſſi au dedans un fort grand marché, ſuffiſant pour ſoutenir une grande diverſité de manufactures. Mais le peu d'étendue de l'ancienne Egypte, qui ne fut jamais égale à l'Angleterre, doit avoir rendu, en tout tems, le marché intérieur du pays trop étroit pour ſoutenir une grande variété de manufactures. Auſſi le Bengale, qui eſt de toutes les provinces

de l'Indoſtan celle qui exporte communément le plus de riz, a toujours été plus remarquable par l'exportation de ſes manufactures que par celle de ſes grains. Au contraire, quoique l'ancienne Egypte exportât quelques manufactures, particuliérement de belle toile, ainſi que d'autres marchandiſes, on l'a toujours plus diſtinguée pour ſon exportation des grains. Elle fut long-tems le grenier de l'empire romain.

Les ſouverains de la Chine, de l'ancienne Egypte & des différens royaumes dans leſquels a été diviſé l'Indoſtan dans divers tems, ont toujours tiré tout leur revenu, ou du moins la partie la plus conſidérable de leur revenu, de quelque eſpece de taxe ou de rente ſur les terres. Cette taxe ou rente, comme les dixmes en Europe, conſiſtoit dans une certaine proportion, dans le cinquieme, a ce qu'on dit, du produit des terres, qui étoit délivré en nature ou payé en argent ſelon une certaine évaluation, & qui par conſéquent varioit d'une année à l'autre, ainſi que le produit. Il étoit donc naturel que les ſouverains de ces pays-là donnaſſent une attention particuliere à l'intérêt de l'agriculture, de la proſpérité & de la

décadence de laquelle dépendoit immédiatement l'accroiſſement ou la diminution de leur revenu.

Quoique la politique des anciennes républiques de Grece & de Rome honorât plus l'agriculture que les manufactures & le commerce étranger, elle ſemble cependant avoir plutôt découragé les unes qu'avoir encouragé l'autre directement & de propos délibéré. Le commerce étranger étoit abſolument défendu dans pluſieurs des anciens Etats de la Grece; & dans pluſieurs autres, les métiers d'artiſan & de manufacturier étoient regardés comme nuiſibles à la force & à l'agilité du corps humain, comme le rendant incapable de ces habitudes que leurs exercices militaires & gymnaſtiques cherchoient à lui donner, & par-là même comme le rendant plus ou moins inepte à ſupporter les fatigues & affronter les dangers de la guerre. On y conſidéroit ces ſortes d'occupations comme convenant ſeulement à des eſclaves, & on défendoit aux citoyens libres d'un Etat de les exercer. Dans les Etats même où cette défenſe n'avoit pas lieu, comme à Rome & à Athenes, le grand corps du peuple ne laiſſoit pas d'être exclu

par le fait de tous les métiers qui font actuellement exercés par la plus baffe claffe des habitans des villes. Ils l'étoient à Athènes & à Rome par les efclaves des riches au profit de leurs maîtres, dont l'opulence, le pouvoir & la protection mettoient un pauvre citoyen libre presque dans l'impoffibilité de trouver le débit de fon ouvrage, quand il fe trouvoit en concurrence avec eux. Cependant les efclaves font rarement inventifs, & ce font des hommes libres qui ont fait toutes les principales découvertes, foit dans les machines, foit dans l'arrangement & la diftribution des tâches, qui facilitent & abrégent le travail. Si un efclave avoit propofé quelque amélioration de ce genre, fon maître eût été porté à croire qu'elle lui auroit été fuggérée par la pareffe & le defir de s'épargner de la peine aux dépens de fon maître. Le pauvre efclave, au lieu d'une récompenfe, auroit été probablement maltraité de paroles & peut-être d'effet. Il falloit donc généralement plus de travail dans une manufacture d'efclaves, que dans une compofée d'hommes libres, pour exécuter la même quantité d'ouvrage. Par cette raifon, l'ouvrage des premiers doit

généralement avoir été plus cher que celui des derniers. M. de Montesquieu remarque que les mines de Hongrie ont toujours été exploitées à moins de frais que les mines turques du voisinage, quoiqu'elle ne soit pas plus riche. Les mines turques sont exploitées par des esclaves, & les bras de ces esclaves sont les seules machines que les Turcs sachent employer. Les mines de Hongrie sont exploitées par des hommes libres qui employent une quantité de machines qui facilitent & abrégent leur travail. Par le peu que nous savons sur le prix des manufactures du tems des Grecs & des Romains, il paroîtroit que les plus belles étoient excessivement cheres. La soie se vendoit au poids de l'or. Il est vrai qu'elle n'étoit pas manufacturée en Europe, & que, comme elle venoit des Indes Orientales, la longueur du transport peut en quelque sorte rendre raison du prix. Cependant le prix que payoit quelquefois une Dame pour avoir une belle toile, n'étoit pas moins exorbitant. Or la toile se faisoit toujours en Europe, ou ne venoit pas de plus loin que de l'Egypte. Ainsi la grandeur du prix ne peut s'expliquer que par la grande dépense du

travail qu'elle avoit coûté, & cette dépenſe ne peut s'expliquer à ſon tour que par l'imperfection des machines qu'on y employoit. Quoique le prix des fines étoffes de laine fût moins extravagant, il paroît avoir été beaucoup plus haut qu'il n'eſt à préſent. Pline parle de certaines étoffes teintes d'une maniere particuliere qui coûtoient cent deniers, ou trois liv. ſix ſchelings huit pences la livre. D'autres teintes d'une autre maniere coûtoient mille deniers, ou trente-trois liv. ſix ſchelings & huit pences la livre. Il faut ſe rappeller que la livre romaine étoit de douze onces. Véritablement c'étoit principalement la teinture qui les rendoit ſi cheres. Mais ſi elles n'avoient pas été beaucoup plus cheres en elles-mêmes qu'elles ne ſont à préſent, il y a grande apparence qu'on n'auroit pas fait tant de frais pour les teindre. Il y auroit eu trop de diſproportion entre l'acceſſoire & le principal. Selon le même auteur, le prix de quelques triclinaires, ſorte d'oreillers ou de couſſins de laine ſur leſquels on s'appuyoit ſur les lits où l'on ſe mettoit à table, paſſe toute croyance; car on dit que quelques-uns coûtoient plus de trente mille, &

d'autres plus de trois cents mille livres ſterlings. On ne dit pas que ce haut prix fût pour la teinture. Le docteur Arburthnot obſerve que les habillemens du beau monde des deux ſexes paroiſſent avoir eu anciennement bien moins de variété qu'ils n'en ont aujourd'hui ; & le peu de variété que nous trouvons dans les draperies des ſtatues antiques confirme cette obſervation. Il en conclut que leur vêtement étoit moins cher que le nôtre. Mais la conſéquence n'eſt pas juſte. Lorſque la dépenſe d'un habillement à la mode eſt fort grande, la variété ne l'eſt pas. Mais quand les facultés productives des arts & de l'induſtrie qui fabriquent ſe perfectionnant, la dépenſe d'un habillement vient à être modérée, la variété regne, elle s'établit naturellement. Le riche, ne pouvant plus ſe diſtinguer par la dépenſe d'un habit, tâchera de le faire par la multitude & la diverſité de ſes habits.

On a déja obſervé que la plus grande & la plus importante branche du commerce de chaque nation eſt celle du commerce qui ſe fait entre les habitans des villes & ceux de la campagne. Les habitans des villes tirent de la cam-

pagne le produit brut qui fait la matiere de leurs ouvrages & le fonds de leur ſubſiſtance, & ils payent ce produit brut à la campagne en lui en renvoyant une partie manufacturée & bonne pour l'uſage immédiat. Le commerce qui ſe fait entre ces deux ordres d'hommes conſiſte en derniere analyſe dans une certaine quantité de produit brut échangé contre une certaine quantité de produit manufacturé. Par conſéquent, plus le premier eſt cher, plus le dernier eſt bon marché; & tout ce qui tend à hauſſer dans un pays le produit manufacturé, tend à faire baiſſer le produit brut de la terre, & par là à décourager l'agriculture. Moins une quantité donnée de produit brut, ou, ce qui eſt la même choſe, moins le prix d'une quantité donnée de produit brut peut acheter de produit manufacturé, moins cette quantité donnée de produit brut a de valeur réelle, moins le propriétaire eſt encouragé à en augmenter la quantité par des améliorations, & le fermier par la culture. D'ailleurs tout ce qui tend à diminuer dans un pays le nombre des artiſans & des manufacturiers, tend à diminuer le marché intérieur, le plus important de

tous pour le produit brut de la terre, & par-là il tend encore à décourager l'agriculture.

Ces ſyſtêmes qui, préférant l'agriculture à tout le reſte, mettent des entraves aux manufactures & au commerce étranger pour la favoriſer, ces ſyſtèmes agiſſent donc directement contre le but qu'ils ſe propoſent, & découragent indirectement l'eſpece même d'induſtrie qu'ils veulent protéger. A cet égard, ils ſont peut-être plus inconſéquens que le ſyſtême mercantille même. Ce ſyſtême, en donnant plus d'encouragement aux manufactures & au commerce étranger qu'à l'agriculture, détourne une certaine portion du capital de la ſociété d'une eſpece d'induſtrie plus avantageuſe, pour en ſoutenir une qui l'eſt moins; mais au bout du compte il encourage réellement l'eſpece d'induſtrie dont il ſe propoſe l'avancement, au lieu que ces ſyſtêmes dont je parle font tout le contraire.

C'eſt ainſi que tout ſyſtême qui s'efforce, ou d'attirer par des encouragemens extraordinaires vers une eſpece particuliere d'induſtrie plus du capital de la ſociété qu'il n'y en entreroit naturellement, ou de détourner par

des entraves extraordinaires d'une espece particuliere d'induſtrie une portion du capital qu'on y employeroit autrement, renverſe dans la réalité, ou combat la fin qu'il ſe propoſe. Au lieu d'accélérer, il retarde les progrès de la ſociété vers la richeſſe & la grandeur, & au lieu d'augmenter, il diminue la valeur réelle du produit annuel de ſes terres & de ſon travail.

Tous les ſyſtêmes de préférence & de gêne étant ainſi complettement détruits, le ſyſtême ſimple & uni de la liberté naturelle s'établit de lui-même. Tant qu'un homme ne viole pas les loix de la juſtice, il eſt libre de pourſuivre ſon intérêt comme il l'entend, & de mettre ſon induſtrie ou ſon capital avec l'induſtrie ou le capital de tout autre, ſoit homme, ſoit ordre d'hommes. Le ſouverain eſt complettement déchargé d'un devoir dont il ne peut s'acquitter ſans s'expoſer à des erreurs innombrables, & que toute la ſageſſe & les connoiſſances ne ſuffiroient pas pour remplir, du devoir de ſurintendant ſur l'induſtrie des particuliers, & du ſoin de la diriger de la maniere la plus convenable à l'intérêt de la ſociété. Suivant ce ſyſtême de liberté, le ſou-

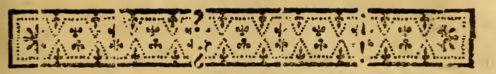
verain n'a que trois devoirs à remplir; trois devoirs, à la vérité, de la plus grande importance, mais clairs, & qui ne paſſent point la portée d'un eſprit ordinaire: le premier eſt de protéger la ſociété contre la violence & l'invaſion des autres ſociétés indépendantes; le ſecond, de protéger, autant qu'il eſt poſſible, chaque membre de la ſociété contre l'injuſtice & l'oppreſſion de tout autre de ſes membres, ou d'établir une exacte adminiſtration de la juſtice; & un troiſieme, de faire & d'entretenir certains ouvrages publics & certaines inſtitutions publiques, qu'il ne ſera jamais de l'intérêt d'aucun individu, ni d'un petit nombre d'individus, de faire & d'entretenir, parce que le profit ne payeroit jamais leur dépenſe, quoiqu'il puiſſe ſouvent la payer & au-delà à une grande ſociété.

L'accompliſſement de ces différens devoirs du ſouverain ſuppoſe néceſſairement une certaine dépenſe, & cette dépenſe ſuppoſe encore un certain revenu pour y fournir. Ainſi je tâcherai d'expliquer dans le livre ſuivant, 1°. quelles ſont les dépenſes néceſſaires du ſouverain ou de la communauté; quelles ſont celles qui doivent être défrayées

par la contribution générale de toute la ſociété, & quelles ſont celles qui doivent l'ètre ſeulement par une partie ou par quelques membres particuliers de la ſociété; 2°. quelles ſont les différentes méthodes par leſquelles on peut faire contribuer toute la ſociété à défrayer la dépenſe qui doit tomber ſur elle, & quels ſont les principaux avantages & inconvéniens de chacune de ces méthodes, & 3°. quelles ſont les raiſons & les cauſes qui ont conduit tous les gouvernemens modernes à engager une partie de leur revenu, ou à contracter des dettes, & quels ont été les effets de ces dettes ſur la richeſſe réelle, le produit annuel des terres & du travail de la ſociété. Le livre ſuivant ſera donc naturellement diviſé en trois chapitres.



LIVRE



LIVRE CINQUIEME.

Du revenu du ſouverain ou de la communauté.



CHAPITRE PREMIER.

Des dépenſes du ſouverain ou de la communauté.

PREMIERE PARTIE.

Des frais de défenſe.

LE premier devoir du ſouverain, celui de protéger la ſociété contre la violence & l'invaſion des autres ſociétés indépendantes, ne peut être rempli que par le moyen de la force militaire. Mais la dépenſe, tant pour préparer cette force militaire en tems de paix, que pour l'employer en tems de guerre, eſt fort différente, ſelon les différens états de la ſociété & les différens périodes de ſon avancement.

Parmi les peuples chaſſeurs, qui ſont le dernier & le plus barbare état de la ſociété, tel que nous le trouvons chez les naturels de l'Amerique Septentrionale, chaque homme eſt en même tems un guerrier & un chaſſeur. Quand il va à la guerre pour défendre ſa ſociété, ou pour la venger des injures qu'elle a reçues de la part d'autres ſociétés, il ſubſiſte de ſon propre travail, comme il fait chez lui. Il n'en coûte rien à ſa ſociété (car dans cet état des choſes il n'y a proprement ni ſouverain ni communauté) pour le préparer à ſe mettre en campagne, ou pour le faire ſubſiſter quand il y eſt.

Parmi les nations de bergers, qui ſont un état de ſociété plus avancé, tel qu'on le voit chez les Tartares & les Arabes, chaque homme eſt de même un guerrier. Communément ces nations n'ont point d'habitation fixe, mais vivent ſous des tentes, ou dans une eſpece de chariots couverts, qui ſe tranſportent facilement d'un endroit à l'autre. Toute la tribu ou nation change de demeure ſuivant les différentes ſaiſons de l'année, ou ſuivant d'autres accidens. Lorſque leurs troupeaux ont conſommé le fourrage d'une partie du

pays, ils les menent dans une autre, & de-là dans une troisieme. Dans la saison de la sécheresse, ils vont aux bords des rivieres, & dans la saison humide, ils se retirent vers les hauteurs. Lorsqu'ils vont à la guerre, ils ne confient pas leurs troupeaux à la foible défense de leurs vieillards, de leurs femmes & de leurs enfans, qu'ils ne laissent pas non plus derriere sans protection & sans subsistance. D'ailleurs, toute la nation étant accoutumée à une vie errante en tems de paix, elle tient aisément la campagne en tems de guerre : soit qu'ils marchent dans l'ordre d'une armée, soit qu'ils se déplacent comme compagnie de bergers, leur maniere de vivre est à-peu-près la même, quoiqu'ils se proposent un objet fort différent. Ils vont donc tous ensemble à la guerre, & chacun fait le mieux qu'il peut. Parmi les Tartares, on a vu souvent les femmes même s'engager dans la mêlée. S'ils sont victorieux, tout ce qui appartient à la tribu ennemie est la récompense de la victoire. Mais s'ils sont vaincus, tout est perdu. Non-seulement tous leurs troupeaux de gros & de menu bétail, mais leurs femmes & leurs enfans deviennent la

proie du vainqueur. La plupart de ceux même qui ſurvivent à l'action ſont obligés de ſe ſoumettre à lui pour ne pas mourir de faim ; le reſte ſe diſſipe ordinairement & ſe diſperſe dans les déſerts.

La vie & les exercices ordinaires d'un Tartare ou d'un Arabe le préparent ſuffiſamment pour la guerre. La courſe, la lutte, l'art de jouer du bâton, de lancer un javelot, de tirer de l'arc, ſont les paſſe-tems ordinaires de ceux qui vivent en plain air, & ſont autant d'images de la guerre. Lorſqu'un Tartare ou un Arabe va actuellement à la guerre, il ſubſiſte de ſes troupeaux, qui le ſuivent comme en tems de paix. Il n'en coûte rien à ſon chef ou ſouverain (car ces nations ont toutes des chefs & des ſouverains), pour le préparer à la guerre, & lorſqu'il eſt en campagne, & le pillage, quand l'occaſion s'en préſente, eſt la ſeule paye qu'il attend ou qu'il exige.

Une armée de chaſſeurs peut rarement excéder deux ou trois cents hommes. Leur ſubſiſtance eſt ſi précaire, qu'elle ne permet guere à un plus grand nombre de vivre long-tems tous enſemble. Une armée de bergers, au con-

traire, peut aller jusqu'à deux & trois cents mille hommes. Tant que rien n'arrête leurs progrès, tant qu'ils peuvent s'avancer d'un territoire dont ils ont consommé le fourrage à un autre où ils en trouvent tant qu'ils veulent, à peine y a-t-il des bornes à la multitude de ceux qui peuvent marcher ensemble. Il est impossible qu'une nation de chasseurs soit jamais formidable aux nations civilisées qui sont ses voisines. Rien n'est plus méprisable qu'une guerre avec les Indiens, dans l'Amérique Septentrionale. Rien, au contraire, n'est plus terrible qu'une invasion des Tartares telle qu'on en a vu souvent en Asie. Le jugement de Thucydide, que l'Europe & l'Asie ne résisteroient pas aux Scythes unis, a été confirmé par l'expérience de tous les siecles. Les habitans des plaines étendues & tout à découvert de la Scythie ou Tartarie ont été souvent unis sous la domination du chef de quelque horde ou tribu conquérante, & ils ont signalé leur union par le ravage & la dévastation de l'Asie. Les habitans des déserts sauvages de l'Arabie, qui sont une autre grande nation de bergers, n'ont jamais été unis qu'une fois sous Mahomet & ses suc-

ceſſeurs immédiats. Leur union, qui fut plutôt l'effet d'un enthouſiaſme religieux que de la conquête, ſe ſignala de même. Si les peuples chaſſeurs de l'Amérique devenoient jamais des peuples bergers, leur voiſinage ſeroit beaucoup plus dangereux pour les colonies européennes qu'il ne l'eſt à-préſent.

Dans un état de ſociété encore plus avancé, parmi ces nations d'agriculteurs qui ont peu de commerce étranger & pour toute manufacture que ce qui ſe fait groſſiérement en étoffes & en meubles dans preſque toutes les familles pour leur uſage particulier, chaque homme eſt de même un guerrier ou le devient aiſément. Ceux qui vivent de l'agriculture paſſent généralement tout le jour en plein air, expoſés à toutes les rigueurs des ſaiſons. La vie dure qu'ils menent ordinairement les diſpoſe aux fatigues de la guerre, avec leſquelles certaines de leurs occupations ont néceſſairement quelqu'analogie. L'occupation néceſſaire d'un homme qui creuſe la terre le diſpoſe à travailler dans les tranchées & à fortifier un camp, auſſi bien qu'à clorre un champ. Les paſſe-tems ordinaires de ces agri-

culteurs ſont les mêmes que ceux des bergers, & forment de même des images de la guerre. Mais comme les agriculteurs ont moins de loiſir que les bergers, ils employent moins de tems à ces jeux & à ces exercices. Ils ſont ſoldats, mais ils ne ſont pas ſi rompus dans ce qu'il faut pour l'être. Mais tels qu'ils ſont, il n'en coûte rien au ſouverain ou à la communauté, pour les préparer à la guerre.

L'agriculture, même dans ſon état le plus barbare & le plus groſſier, ſuppoſe un établiſſement, une eſpece d'habitation qu'on ne peut abandonner ſans une grande perte. Lors donc qu'une nation de ſimples agriculteurs va faire la guerre, tout le peuple ne peut ſe mettre en campagne à la fois. Il faut au moins que les vieillards, les femmes & les enfans reſtent à la maiſon pour prendre ſoin de l'habitation. Cependant tous les hommes en âge de porter les armes peuvent ſe mettre en marche, & c'eſt ce qui eſt ſouvent arrivé dans de petites nations de cette eſpece. On ſuppoſe que dans toute nation le nombre des hommes en état de porter les armes ſe monte environ au quart ou au cinquieme de tout le corps du peuple.

Ajoutez que si la guerre commence après le tems des semailles & finit avant la récolte, l'agriculteur & ses principaux ouvriers peuvent alors prendre congé de la ferme sans beaucoup de perte. Il peut partir avec la confiance que l'ouvrage qui reste à faire sera suffisamment bien exécuté par les vieillards, les femmes & les enfans. Il sert donc volontiers sans paye pendant une campagne si courte, & souvent il en coûte aussi peu au souverain ou à la communauté pour le nourrir en campagne que pour le préparer à la guerre. C'est la maniere dont il paroît que servoient tous les différens Etats de l'ancienne Grece jusqu'après la seconde guerre de Perse, & les Péloponésiens jusqu'après la guerre du Péloponese. Thucydide observe que ces derniers finissoient généralement leur campagne en été, & retournoient chez eux faire leur moisson. Telle étoit aussi la coutume des Romains sous les rois & dans les premiers tems de la république. Ce ne fut qu'au siege de Veïes que ceux qui restoient à Rome commencerent à contribuer à l'entretien de ceux qui alloient à la guerre. Dans les monarchies européennes fondées sur les ruines de l'empire

romain, avant & quelque tems après ce qu'on appelle proprement l'*établissement des loix féodales*, les grands lords ou barons, avec tous leurs vassaux immédiats, étoient dans l'usage de servir la couronne à leurs propres dépens. En campagne, comme chez eux, ils vivoient de leur propre revenu, & ils ne recevoient du roi ni solde ni paye dans cette occasion.

Dans un état de société plus avancé, deux différentes causes font qu'il est absolument impossible que ceux qui se mettent en campagne s'entretiennent à leurs propres dépens. Ces causes sont les progrès des manufactures & ceux de l'art de la guerre

Lorsqu'un agriculteur marche à une expédition, pourvu qu'elle ne commence qu'après le tems des semailles & qu'elle finisse avant la moisson, l'interruption de ses travaux ne lui causera pas toujours un préjudice notable. La nature fait sans lui la plus grande partie de ce qui reste à faire. Mais du moment qu'un artisan, un forgeron, un charpentier, un tisserand, par exemple, quitte son attelier, l'unique source de son revenu tarit entiérement. Il fait tout, & la nature ne fait rien pour lui.

Lors donc qu'il se met en campagne, comme il n'a pas de revenu pour vivre, il faut nécessairement qu'il vive aux dépens du public. Or, dans un pays où la plupart des habitans sont artisans & manufacturiers, les gens qui vont à la guerre doivent être tirés de ces deux classes, & ils doivent par conséquent être entretenus par le public tant qu'il les employe à son service.

D'un autre côté, quand l'art de la guerre est devenu par degrés un art très-savant & très-compliqué, quand une seule escarmouche ou une seule bataille irréguliere n'a pu en décider l'événement, comme dans les premiers âges de la société, mais que la querelle se prolonge à différentes campagnes dont chacune dure la plus grande partie de l'année, il devient nécessaire que le public entretienne ceux qui le servent à la guerre, au moins tout le tems qu'ils font ce service. Quelle que puisse être en tems de paix l'occupation de ceux qui vont à la guerre, ils ne pourroient supporter d'eux-mêmes le fardeau d'un service si ennuyeux & si coûteux. Aussi après la seconde guerre de Perse, les armées d'Athenes semblent avoir été généralement composées de troupes

mercenaires, partie, à la vérité, de citoyens, mais auſſi partie d'étrangers, & toutes également ſoudoyées & payées par l'Etat. Depuis le ſiege de Veïes, les armées romaines furent payées de même pendant tout le tems de leur ſervice. Sous les gouvernemens féodaux, le ſervice militaire des grands barons & de leurs vaſſaux immédiats fut univerſellement échangé au bout d'un certain tems pour de l'argent qu'ils donnoient à ceux qui ſervoient à leur place.

Le nombre de ceux qui vont à la guerre, en proportion de celui de tout le peuple, eſt néceſſairement beaucoup plus petit dans l'état civiliſé, que dans l'état barbare de la ſociété. Dans une ſociété civiliſée, comme les ſoldats ſont entretenus entiérement par le travail de ceux qui ne ſont point ſoldats, le nombre des premiers ne peut jamais excéder ce que les derniers peuvent en faire ſubſiſter de ce qui reſte après avoir prélevé ce qu'il faut pour entretenir, d'une maniere conforme à leur état reſpectif, les autres officiers du gouvernement & de la magiſtrature, & pour s'entretenir eux-mêmes. Dans les petits Etats agraires de l'ancienne Grece, il y avoit un quart ou un cin-

quieme de tout le corps du peuple qui se regardoient comme soldats, & qui, dit-on, marchoient quelquefois à la guerre. On estime communément que parmi les nations modernes de l'Europe, on ne peut employer comme soldats plus de la centieme partie des habitans d'un pays, sans le ruiner.

Il paroît que la dépense de préparer une armée pour s'en servir au besoin, n'est devenue considérable que long-tems après que les frais de l'entretenir en campagne sont entiérement tombés sur le souverain ou la communauté. Dans toutes les républiques de l'ancienne Grece, il falloit que chaque citoyen apprît ses exercices militaires. L'Etat l'exigeoit comme une partie nécessaire de l'éducation; il y avoit, ce semble, dans chaque ville un lieu public où différens maîtres montroient aux jeunes gens ces exercices sous la protection du magistrat public. Tout ce qu'il en coûtoit à un Etat pour préparer ses citoyens à la guerre, se bornoit à cette institution fort simple. A Rome, les exercices du champ de Mars avoient le même objet que ceux du gymnase dans l'ancienne Grece. Ce fut également l'objet de plusieurs ordonnances

publiques ſous les gouvernemens féodaux, où l'on preſcrivoit aux citoyens la pratique de l'arquebuſe & d'autres exercices militaires; mais il ne paroît pas avoir été auſſi bien rempli. Soit faute d'intérêt dans les officiers chargés de l'exécution de ces ordonnances, ſoit quelqu'autre cauſe, elles paroiſſent avoir été univerſellement négligées dans tous ces gouvernemens, & les exercices militaires y ſont tombés inſenſiblement en déſuétude parmi le grand corps du peuple.

Dans les républiques de l'ancienne Grece & de Rome pendant tout le tems qu'elles ont exiſté, & ſous les gouvernemens féodaux pendant un tems conſidérable depuis leur premier établiſſement, le métier de ſoldat n'étoit pas un métier à part qui fît la ſeule ou la principale occupation d'une claſſe particuliere de citoyens. Quelle que fût la profeſſion ordinaire par laquelle un citoyen gagnoit ſa vie, il ne laiſſoit pas de ſe regarder comme propre à exercer encore le métier de ſoldat, & comme obligé de le faire dans certaines occaſions.

Cependant comme l'art de la guerre eſt certainement le plus noble de tous les arts, de même en ſe perfectionnant

il devient néceſſairement un des plus compliqués. L'état des arts méchaniques & de quelques autres avec leſquels il eſt néceſſairement lié, détermine le degré de perfection où il peut être porté dans un tems particulier. Mais pour qu'il arrive à ce degré de perfection dont il eſt ſuſceptible, il faut qu'il devienne la ſeule ou la principale occupation d'une claſſe particuliere de citoyens, ſa perfection, comme celle de tout autre art, dépendant de la diviſion du travail. Cette diviſion s'introduit naturellement dans les autres arts par la prudence des individus qui trouvent plus d'avantage à exercerun métier particulier qu'à en exercer un grand nombre. Mais c'eſt la ſageſſe de l'Etat ſeule qui peut rendre le métier de ſoldat un métier ſéparé & diſtinct de tous les autres. Un citoyen qui conſumeroit tout ſon tems dans les exercices militaires pendantune paix profonde, & ſans aucun encouragement particulier de la part du public, pourroit ſans doute s'y rendre fort habile & s'amuſer beaucoup; mais il n'y gagneroit ſûrement rien du côté de l'intérêt. C'eſt la ſageſſe de l'Etat ſeule qui peut faire que ce particulier trouve ſon intérêt à y conſacrer la plus grande par-

tie de ſon tems, & les Etats n'ont pas toujours eu cette ſageſſe, lors même que le ſoin de leur propre conſervation la demandoit d'eux.

Un berger a beaucoup de loiſir; un agriculteur n'en manque pas dans l'état barbare de l'agriculture ; un artiſan ou un manufacturier n'en a point du tout. Le premier peut mettre, ſans y rien perdre, une grande partie de ſon tems aux exercices militaires; le ſecond peut y en mettre une partie; mais le dernier ne peut y mettre une heure qu'il n'y perde, & ſon attention à ſon propre intérêt le conduit naturellement à les négliger entiérement. Les améliorations que le progrès des arts & des manufactures introduit néceſſairement dans l'agriculture, laiſſent au laboureur auſſi peu de loiſir qu'à l'artiſan. Les habitans de la campagne, comme ceux des villes, viennent à négliger les exercices militaires, & le grand corps du peuple ceſſe abſolument d'être guerrier. D'un autre côté, la richeſſe, qui ſuit toujours les améliorations de l'agriculture & des manufactures, & qui, dans la réalité, n'eſt autre choſe que le produit accumulé de ces améliorations, provoque l'invaſion des

peuples voisins. Une nation industrieuse, & par cette raison opulente, est la plus exposée à être attaquée ; & à moins que l'Etat ne prenne de nouvelles mesures pour sa défense, les habitudes naturelles du peuple le rendent absolument incapable de se défendre lui-même.

Dans ces circonstances, il n'y a, ce semble, que deux méthodes de pourvoir à la défense publique.

La premiere est de renforcer la pratique des exercices militaires, par une police assez rigoureuse pour vaincre la pente naturelle de l'intérêt, du génie & des inclinations du peuple, & d'obliger, ou en tout ou en partie, les citoyens en âge de porter les armes, à joindre, en quelque maniere, le métier de soldat à toute autre profession, ou métier qu'ils exerceroient.

La seconde, d'entretenir & d'employer un certain nombre de citoyens dans la pratique constante des exercices militaires, & de rendre le métier de soldat un métier à part & séparé de tous les autres.

Si l'Etat a recours au premier de ces expédiens, on dit que sa force militaire consiste dans une milice ; & s'il

a recours au fecond, on dit qu'elle confifte en une armée fur pied. La pratique des exercices militaires eft la feule ou la principale occupation des foldats d'une armée fur pied, & l'entretien ou la paye que l'État leur donne, eft le fonds principal & ordinaire de leur fubfiftance. Cette pratique n'eft qu'occafionnellement l'occupation ordinaire des foldats d'une milice, & c'eft de quelqu'autre occupation qu'ils tirent le fonds principal & ordinaire de leur fubfiftance. Dans une milice, le caractere du laboureur, de l'artifan, du trafiquant, l'emporte fur celui de foldat; dans une armée fur pied, le caractere de foldat l'emporte fur tout autre, & cette diftinction paroît faire la différence effentielle de ces deux efpeces de force militaire.

Il y a eu des milices de différentes fortes. Il paroît que, dans certains pays, on s'eft contenté d'exercer les citoyens deftinés à défendre l'Etat, fans les enrégimenter, c'eft-à-dire, fans les divifer en corps de troupes féparés & diftincts, dont chacun fit fes exercices fous des officiers permanens & appartenans au corps. Dans les républiques de l'ancienne Grece & de Rome, tant

qu'un citoyen reſtoit dans ſes foyers, il lui étoit libre de faire ſes exercices ſéparément ou avec qui bon lui ſembloit de ſes égaux, & il n'étoit point attaché à aucun corps particulier de troupes, juſqu'au moment où il recevoit l'ordre de ſe mettre en campagne. Ailleurs on n'a pas ſeulement exercé la milice, on l'a enrégimentée. En Angleterre, en Suiſſe, &, je crois, dans toute autre partie de l'Europe où il y a une milice établie, chaque milicien eſt attaché, même en tems de paix, à un corps particulier de troupes, & à ſes officiers permanens ſous leſquels il s'exerce.

Avant l'invention des armes à feu, la ſupériorité d'une armée venoit de la plus grande adreſſe & de la plus grande dextérité qu'avoient les ſoldats, chacun en particulier, dans le maniement de leurs armes. La force & l'agilité du corps étoient de la plus grande conſéquence, & décidoient communément du ſort d'une bataille. Mais cette habileté ne peut s'acquérir que comme s'acquiert à préſent le talent de faire des armes, en pratiquant, non en grands corps, mais par tête, & chaque ſoldat s'exerçant dans une école, ſous un mai-

tre particulier, ou avec ſes égaux & ſes camarades. Quoique la force & l'agilité du corps, & l'adreſſe dans l'uſage des armes, ſoyent bien loin d'être inutiles, depuis l'invention des armes à feu, elles ne ſont pourtant plus d'une auſſi grande conſéquence. Quoique la nature de ces armes ne mette pas un maladroit au niveau d'un homme adroit, elle les rapproche & diminue la diſtance qu'il y avoit entr'eux auparavant. On ſuppoſe que l'adreſſe néceſſaire pour s'en ſervir, peut s'acquérir ſuffiſamment en exerçant les ſoldats en corps.

La régularité, l'ordre, l'obéiſſance ponctuelle au commandement, ſont, dans les armées modernes, les qualités beaucoup plus importantes pour déterminer l'événement d'une bataille, que l'adreſſe & la dextérité des ſoldats dans le maniement de leurs armes. Mais le bruit des armes à feu, la fumée & la mort inviſible, dont le ſoldat ſe ſent à chaque inſtant menacé dès qu'il eſt à la portée du canon, & ſouvent pendant tout le tems que dure la bataille, doivent mettre un grand obſtacle au maintien de la régularité, de l'ordre & de la prompte obéiſſance, dès le commen-

cement même d'une bataille. Anciennement on n'y entendoit de bruit que celui de la voix, il n'y avoit point de fumée, ni de cause invisible de blessures ou de mort. Le soldat voyoit clairement qu'il n'avoit rien à craindre tant qu'une arme mortelle ne s'approchoit pas de lui. Dans ces circonstances, & parmi des troupes qui avoient quelque confiance dans leur habileté à manier les armes, il devoit être bien moins difficile de conserver quelque degré de régularité & d'ordre, non-seulement au commencement, mais dans tout le cours d'une bataille, & jusqu'à ce qu'une des deux armées fût complettement défaite. Mais les habitudes de régularité, d'ordre & de prompte obéissance au commandement, ne peuvent s'acquérir que par des troupes exercées en grands corps.

Cependant, de quelque maniere qu'une milice soit exercée ou disciplinée, elle doit toujours être fort inférieure à une armée sur pied qui est elle-même bien disciplinée & bien exercée.

Les soldats qu'on n'exerce qu'une fois la semaine, ou une fois le mois, ne peuvent jamais être si experts dans

l'uſage des armes, que ceux qu'on exerce tous les jours, ou de deux jours l'un, & quoique cette circonſtance ne puiſſe être aujourd'hui d'une conſéquence auſſi grande qu'elle l'étoit autrefois, néanmoins la ſupériorité reconnue des troupes pruſſiennes, qu'on attribue ſur-tout à ce qu'elles ſont plus rompues dans leur exercice, prouve que, de nos jours même, elle eſt encore d'une grande importance.

Lorſque des ſoldats ne ſont tenus d'obéir à leur officier qu'une fois par ſemaine, ou une fois par mois, & que, dans tout le reſte du tems, ils peuvent ſe conduire à leur guiſe, ſans lui être comptables de ce qu'ils font, il n'eſt pas poſſible qu'ils ſe contiennent autant devant lui, ni qu'ils ayent la même diſpoſition à lui obéir, que ceux dont il dirige tous les jours la vie & la conduite, & qui, chaque jour, ſe levent & ſe couchent, ou au moins ſe retirent dans leurs quartiers, ſelon ſes ordres. Une milice doit toujours être encore plus inférieure à une armée ſur pied, dans ce qu'on appelle la diſcipline, ou dans l'habitude d'une prompte obéiſſance, qu'elle ne peut l'être quelquefois dans ce qu'on appelle l'exercice

manuel, ou dans le maniement & l'usage des armes. Mais dans la guerre moderne, l'habitude d'obéir promptement & sur le champ, est d'une toute autre conséquence qu'une grande supériorité dans le maniement des armes.

Les meilleures milices sont, sans comparaison, celles qui, comme les Tartares & les Arabes, vont à la guerre sous les mêmes chefs à qui elles sont accoutumées d'obéir pendant la paix. Elles approchent beaucoup plus des armées sur pied, quant au respect pour leurs officiers & à l'habitude d'une prompte obéissance. La milice des montagnards avoit en partie cet avantage, quand elle servoit sous ses propres chefs. Cependant, comme les montagnards n'étoient pas des bergers errans, mais stationnaires, qu'ils avoient tous des habitations fixes, & qu'en tems de paix ils n'étoient point accoutumés à suivre leurs chefs de place en place, ils étoient aussi moins disposés à les suivre à la guerre à une grande distance, ou à tenir long-tems la campagne. Quand ils avoient fait quelque butin, il leur tardoit de retourner chez eux, & souvent le chef n'avoit pas assez

d'autorité pour les retenir. En matiere d'obéissance, ils étoient toujours fort inférieurs à ce qu'on raconte des Tartares & des Arabes. Ajoutez que les montagnards, par leur vie sédentaire, passoient moins de tems en plein air, qu'ils étoient moins rompus dans les exercices militaires, & moins expérimentés dans le maniement de leurs armes, que ne le sont les Tartares & les Arabes, selon ce qu'on en rapporte.

Il faut observer cependant qu'une milice quelconque, ayant servi plusieurs campagnes de suite, devient, à tous égards, une armée sur pied. Les soldats sont exercés chaque jour dans l'usage des armes, & étant constamment commandés par leurs officiers, ils sont habitués à la même obéissance que les armées sur pied. Peu importe ce qu'ils étoient avant de servir. Si la guerre de l'Amérique traîne encore une campagne, la milice américaine peut égaler, à tous égards, ces troupes réglées dont la valeur parut au moins le disputer à celle des plus hardis vétérans de France & d'Espagne.

Cette distinction bien entendue, l'on trouvera que l'histoire de tous les sie-

cles atteste la supériorité irrésistible d'une armée sur pied bien réglée sur toute espece de milice.

Une des premieres armées sur pied dont il soit parlé dans aucune histoire authentique, est celle de Philippe de Macédoine. Ses fréquentes guerres avec les Thraces, les Illyriens, les Thessaliens, & quelques villes grecques voisines de la Macédoine, formerent, par degrés, ses troupes, qui d'abord n'étoient probablement qu'une milice, à l'exacte discipline d'une armée sur pied. Lorsqu'il étoit en paix, ce qui arrivoit rarement, & jamais pour longtems, il avoit soin de ne pas licencier cette armée. Il vainquit & soumit, quoiqu'après une vive & longue résistance, les milices braves & bien exercées des principales républiques de l'ancienne Grece; & ensuite, sans beaucoup de peine, les milices efféminées & mal exercées du grand empire de Perse. La chûte des républiques grecques & de l'empire des Perses fut l'effet de la supériorité irrésistible qu'une armée en pied a sur toute espece de milice. Elle est la premiere grande révolution dans les affaires humaines, dont l'histoire ait conservé un détail clair & circonstancié.

La

La feconde eft la chûte de Carthage & l'élévation de Rome qui en fut la fuite. On peut expliquer par la même caufe toutes les variations dans la fortune de ces deux fameufes républiques.

Depuis la fin de la premiere guerre punique, jufqu'au commencement de la feconde, les armées de Carthage furent continuellement en campagne, & furent employées fous trois grands généraux, qui fe fuccéderent l'un à l'autre dans le commandement, favoir, Amilcar, fon gendre Afdrubal, & fon fils Annibal, d'abord à châtier les efclaves rebelles, enfuite à fubjuguer les nations révoltées de l'Afrique, & en dernier lieu, à conquérir le grand royaume d'Efpagne. L'armée qu'Annibal conduifit en Italie, avoit dû néceffairement fe former par degrés dans ces différentes guerres, à la difcipline exacte d'une armée fur pied. Les Romains, pendant cet intervalle, ne vécurent pas tout à fait fans guerre; mais ils n'en firent aucune qui fût de grande conféquence, & on dit généralement que leur difcipline étoit bien relâchée. Les armées romaines, qu'Annibal combattit à Trebie, à Trafimene & à Cannes,

étoient une milice opposée à une armée sur pied. Cette circonstance contribua probablement plus que toute autre à décider le sort de ces batailles.

L'armée sur pied qu'Annibal laissa en Espagne, eut le même avantage sur la milice que Rome y envoya. Celle-ci en fut chassée presqu'entiérement en peu d'années par les troupes carthaginoises, commandées par le jeune Asdrubal, frere d'Annibal.

Carthage négligeoit de soutenir Annibal. La milice romaine, étant continuellement en haleine, devint, dans la suite de la guerre, une armée sur pied bien disciplinée & bien exercée; & la supériorité d'Annibal diminua de jour en jour. Asdrubal jugea qu'il étoit nécessaire de mener en Italie au secours de son frere toute, ou presque toute l'armée sur pied qu'il commandoit en Espagne. On dit qu'il fut trompé dans sa marche par ses guides; surpris & attaqué dans un pays qu'il ne connoissoit point, par une armée sur pied égale ou supérieure à la sienne à tous égards, il fut entiérement défait.

L'orsqu'Asdrubal eut quitté l'Espagne, le grand Scipion n'eut plus en tête qu'une milice inférieure à la sien-

ne. Il vainquit & ſoumit cette milice, & , dans le cours de la guerre, ſa milice devint néceſſairement une armée ſur pied bien diſciplinée & bien exercée. Cette armée paſſa enſuite en Afrique, où elle ne trouva rien à lui oppoſer qu'une milice. Pour défendre Carthage, il fallut rappeller l'armée ſur pied d'Annibal. La milice Africaine, découragée & ſouvent battue, ſe joignit à lui, & faiſoit à la bataille de Zama la plus grande partie des troupes d'Annibal. L'événement de cette journée décida le ſort des deux républiques rivales.

Depuis la fin de la ſeconde guerre punique, juſqu'à la chûte de la république romaine, les armées de Rome furent, à tous égards, des armées ſur pied. Elles eſſuyerent quelque réſiſtance de la part de l'armée ſur pied de Macédoine. Il en coûta à Rome, au faîte de ſa grandeur, deux grandes guerres & trois grandes batailles, pour ſubjuguer ce petit royaume, dont la conquête eût été probablement encore plus difficile ſans la lâcheté de ſon dernier roi. Les milices de toutes les nations civiliſées de l'Ancien Monde, de la Grece, de l'Egypte & de la Syrie, n'oppoſe-

rent qu'une foible résistance aux armées romaines sur pied. Les milices de quelques nations barbares se défendirent beaucoup mieux. Les milices scythe & tartare que Mithridates tira des pays au nord du Pont-Euxin & de la mer Caspienne, étoient les plus redoutables ennemis que les Romains eussent rencontrés depuis la fin de la seconde guerre punique. Les milices des Parthes & des Germains s'en firent aussi toujours respecter, & remporterent dans plusieurs occasions de grands avantages sur les armées de Rome. En général cependant, & lorsqu'elles étoient bien commandées, ces armées paroissent avoir été de beaucoup supérieures; & si les Romains n'acheverent pas la conquête des Parthes & des Germains, c'est vraisemblablement parce qu'ils jugerent que ces deux pays barbares ne valoient pas la peine d'être ajoutés à un empire qui n'étoit déja que trop grand. Les anciens Parthes semblent avoir été une nation d'extraction scythe ou tartare, & avoir conservé en bonne partie les mœurs de leurs ancêtres. Les anciens Germains étoient, comme les Scythes & les Tartares, une nation de bergers errans

qui alloient à la guerre ſous les mêmes chefs qu'ils ſuivoient en tems de paix. Leur milice étoit exactement de la même eſpece que celle des Scythes ou Tartares, dont ils deſcendoient probablement.

Pluſieurs différentes cauſes contribuerent au relâchement de la diſcipline dans les armées romaines. Son extrême ſévérité eſt peut-être une de ces cauſes. Dans le tems de leur grandeur, où il ne paroiſſoit aucun ennemi capable de leur réſiſter, ils abandonnerent leur peſante armure comme un fardeau inutile, & négligerent leurs laborieux exercices comme leur donnant une peine ſuperflue. Ajoutez que, ſous les empereurs romains, les armées romaines ſur pied, ſpécialement celles qui gardoient les frontieres de la Germanie & de la Pannonie, devinrent dangereuſes pour leurs maîtres, à qui elles oppoſoient ſouvent leurs propres généraux. Pour les rendre moins formidables, Dioclétien, ſelon quelques auteurs, & Conſtantin, ſelon d'autres, les retira de la frontiere où elles avoient toujours campé en grand corps de deux ou trois légions chacun, & les diſperſa en petits corps dans différen-

tes villes des provinces, d'où elles n'étoient guere rappellées que quand il s'agissoit de repousser une invasion. De petits corps de soldats en quartier dans des villes commerçantes & manufacturieres, devinrent eux-mêmes des marchands, des artisans & des manufacturiers. L'esprit civil vint à dominer sur l'esprit militaire, & les armées subsistantes de Rome dégénérerent en une milice corrompue, négligée & indisciplinée, incapable de résister aux attaques des milices germaines & scythes, qui envahirent bientôt après l'empire d'occident. Les empereurs ne purent se défendre quelque tems qu'en soudoyant la milice de quelques-unes de ces nations, pour faire face aux autres. La chûte de l'empire romain est la troisieme grande révolution, dans les affaires du genre humain, que l'histoire nous transmet distinctement & par un détail circonstancié. Elle arriva par la supériorité irrésistible de la milice d'une nation barbare sur la milice d'une nation civilisée, celle que la milice d'une nation de bergers a sur la milice d'une nation d'agricoles, d'artisans & de manufacturiers. Les victoires gagnées par des milices ont été rempor-

tées généralement, non ſur des troupes réglées ou des armées ſur pied, mais ſur d'autres milices moins diſciplinées & moins exercées. Telles ont été celle des Grecs ſur les Perſes, & telles ont été encore, dans des tems qui ſe rapprochent de nous, celles des Suiſſes ſur les maiſons d'Autriche & de Bourgogne.

La force militaire des Scythes & des Germains qui s'établirent ſur les ruines de l'empire d'occident, continua, quelque tems après leur établiſſement, d'être ce qu'elle avoit été dans leur pays originaire. C'étoit une milice de bergers & d'agriculteurs qui, en tems de guerre, marchoit ſous le commandement de quelques chefs auxquels elle étoit accoutumée d'obéir en tems de paix. Elle étoit, par conſéquent, paſſablement bien exercée & diſciplinée. Cependant, à meſure que les arts & l'induſtrie avancerent, les chefs déchurent par degrés de leur autorité, & le grand corps du peuple eut moins de tems à donner aux exercices militaires. Ainſi ſe ruinerent inſenſiblement la diſcipline & l'exercice des milices féodales, dont les armées ſur pied ont pris la place. Dès qu'une ſeule na-

tion y eut recours, tous ses voisins furent obligés de suivre son exemple. Ils virent bientôt que leur sûreté en dépendoit, & que leur milice ne pouvoit tenir contre une telle armée.

On a souvent remarqué dans les soldats d'une armée sur pied qui n'avoient jamais vu l'ennemi, tout le courage des vieilles troupes, & que du moment qu'ils entrent en campagne, ils ont pu faire tête aux soldats vétérans les plus hardis & les plus expérimentés. En 1756, quand l'armée Russe marcha en Pologne, la valeur des soldats russes ne parut pas inférieure à celle des soldats prussiens, qui passoient alors pour les vétérans les plus hardis & les plus expérimentés de l'Europe. L'empire russe avoit pourtant joui d'une profonde paix depuis environ vingt ans, & peu de ses soldats pouvoient avoir vu l'ennemi. Lorsque la guerre d'Espagne éclata en 1739, il y avoit près de dix-huit ans que l'Angleterre étoit en paix. Bien loin néanmoins que la bravoure de ses soldats fût amortie par cette longue paix, jamais elle ne se distingua mieux que dans l'entreprise sur Carthagene, le premier malheureux exploit d'une guerre malheureuse. Peut-être

que les généraux peuvent bien oublier quelquefois leurs talens dans une longue paix, mais il ſemble que les ſoldats d'une armée ſur pied qui a toujours été bien tenue, n'oublient jamais leur valeur.

L'orſqu'une nation compte ſur une milice pour ſa défenſe, elle eſt expoſée en tout tems à être conquiſe par quelque nation barbare qui ſe trouvera dans ſon voiſinage. La conquête que les Tartares ont ſouvent faite de toutes les nations civiliſées de l'Aſie, démontre aſſez la ſupériorité que poſſéde une milice barbare ſur la milice d'une nation civiliſée. Toute armée ſur pied bien réglée eſt ſupérieure à toute eſpece de milice. Comme une telle armée ne peut être entretenue que par une nation opulente & civiliſée, elle ſeule peut auſſi la défendre contre l'invaſion d'un peuple voiſin pauvre & barbare. Ce n'eſt donc que par le moyen d'une armée ſur pied, que la civiliſation d'un pays peut ſe perpétuer ou ſe conſerver long-tems.

Comme c'eſt le ſeul moyen de défendre une nation civiliſée, c'eſt auſſi le ſeul de civiliſer ſubitement & paſſablement une nation barbare. Une armée

ſur pied établit avec une force irréſiſtible la loi du ſouverain, juſques dans les provinces les plus reculées de l'empire, & maintient certain degré de gouvernement régulier dans des pays qui n'en ſeroient pas ſuſceptibles autrement. Quiconque examine avec attention toutes les améliorations de la Ruſſie par Pierre le Grand, trouvera que preſque toutes ſe réſolvent dans l'établiſſement d'une armée ſur pied bien réglée. C'eſt l'inſtrument qui exécutoit & maintenoit tous ſes autres réglemens. Cet empire doit tout l'ordre & la paix intérieure dont il a joui depuis à l'influence de cette armée.

Ceux qui ont eu des principes républicains ont reçu de l'ombrage d'une armée ſur pied, qu'ils ont regardée comme dangereuſe à la liberté. Elle l'eſt certainement toutes les fois que l'intérêt du général & des principaux officiers n'eſt pas lié néceſſairement avec le maintien de la conſtitution de l'Etat. L'armée de Céſar détruiſit la république romaine. L'armée de Cromwel chaſſa le long parlement. Mais qand le ſouverain eſt lui-même le général, & que les principaux officiers ſont tirés de la grande & de la petite no-

blesse du pays, quand la force militaire est entre les mains ou au commandement de ceux qui ont le plus grand intérêt à maintenir l'autorité civile, parce qu'ils ont la plus grande part dans cette autorité, une armée sur pied ne peut jamais être dangereuse à la liberté. Elle peut, au contraire, lui être très-favorable en certains cas. La sûreté qu'elle procure au souverain l'exempte de cette incommode jalousie, qui, dans certaines républiques modernes, semble veiller sur les moindres actions, & qui à tout instant est prête à troubler le repos de chaque citoyen. Dans ces républiques, la sûreté du magistrat, quoiqu'appuyée par les principaux du pays, est mise en danger par chaque mécontentement populaire; un petit tumulte est capable d'y faire en peu d'heures les plus grandes révolutions, & il faut que le gouvernement y employe toute son autorité à étouffer & à punir les murmures & les plaintes qui s'élevent contre lui. Le souverain, au contraire, qui se sent soutenu non-seulement par l'aristocratie naturelle du pays, mais par une armée sur pied bien réglée, ne peut être fort troublée par les remontrances les plus mal-fondées, les plus

groſſieres, & même les plus licencieu-ſes. Il peut les pardonner ou les négliger ſans riſque, & le ſentiment de ſa ſupériorité le diſpoſe naturellement de le faire. Ce degré de liberté, qui approche de la licence, ne peut être tolérée que dans les pays où une armée ſur pied bien réglée fait la ſécurité du ſouverain. C'eſt-là ſeulement que la ſûreté publique n'exige pas que l'on confie au ſouverain aucun pouvoir arbitraire, ou à diſcrétion, pour réprimer les impertinentes ſaillies de cette liberté licencieuſe.

Le premier devoir du ſouverain, celui de défendre la ſociété de la violence & de l'injuſtice des autres nations indépendantes, devient donc graduellement de plus en plus diſpendieux, à meſure que la ſociété avance dans la civiliſation. La force militaire ne coûtoit rien originairement au ſouverain, ni en tems de paix, ni en tems de guerre; mais dans les progrès de la civiliſation, c'eſt au ſouverain à l'entretenir, d'abord en tems de guerre, & enſuite en tems de paix.

Le grand changement introduit dans l'art de la guerre par l'invention des armes à feu, a fait monter encore plus

haut la dépenſe néceſſaire, tant pour diſcipliner un nombre particulier de ſoldats en tems de paix, que pour les employer en tems de guerre; leurs armes & leurs munitions ſont devenues plus coûteuſes. Un mouſquet coûte plus qu'un javelot, ou qu'un arc & des fleches; un canon ou un mortier plus qu'une baliſte ou une catapulte. La poudre qu'on tire dans une revue moderne eſt perdue à jamais, & occaſionne une dépenſe fort conſidérable. On pouvoit aiſément ramaſſer les javelines & les fleches qu'on lançoit ou qu'on tiroit anciennement, outre qu'elles étoient d'une bien petite valeur. Le canon & le mortier ſont non-ſeulement beaucoup plus chers, mais beaucoup plus peſans que la baliſte & la catapulte, & demandent une plus grande dépenſe tant pour les fondre que pour les voiturer. Ajoutez que, comme l'artillerie moderne a une grande ſupériorité ſur celle des anciens, il eſt devenu beaucoup plus difficile, & conſéquemment bien plus coûteux de fortifier une ville de maniere à la mettre en état de ſoutenir ſeulement un ſiege de quelques ſemaines. Diverſes cauſes contribuent à rendre actuellement la défenſe de la

ſociété plus diſpendieuſe. Les effets inévitables du progrès naturel vers l'améliorisſement ont été fortement ſecondés par une grande révolution dans l'art de la guerre, occaſionnée par un pur haſard, l'invention de la poudre.

La grande dépenſe pour les armes à feu dans la guerre moderne, donne un avantage évident à la nation qui peut le mieux y fournir, & conſéquemment à une nation opulente & civiliſée, ſur une nation pauvre & barbare. Anciennement les nations opulentes & civiliſées trouvoient de la difficulté à ſe défendre contre les nations pauvres & barbares. Aujourd'hui celles-ci trouvent qu'il leur eſt difficile de ſe défendre contre les autres. L'invention des armes à feu, qui, au premier coup-d'œil, paroît ſi pernicieuſe, eſt certainement favorable à la ſtabilité & à l'extenſion de la civiliſation.

SECONDE PARTIE.

Des fraix de juſtice.

Le ſecond devoir du ſouverain, celui de protéger, autant qu'il eſt poſſible, chaque membre de la ſociété con-

tre l'injuſtice & l'oppreſſion de tout autre membre, ou le devoir d'établir une exacte adminiſtration de la juſtice, exige auſſi divers degrés de dépenſe dans les différens périodes de la ſociété.

Comme il n'y a, pour ainſi dire, aucune propriété parmi les peuples chaſſeurs, ou du moins aucune qui excéde la valeur de deux ou trois jours de travail, il eſt rare qu'on y établiſſe un magiſtrat ou aucune adminiſtration réguliere de la juſtice. Les gens qui n'ont point de propriété, ne peuvent ſe faire tort les uns aux autres que dans leur perſonne ou leur réputation. Mais quand un homme tue, bleſſe, bat ou diffame quelqu'un, quoique celui qui reçoit l'injure en ſouffre, celui qui la fait n'en retire aucun bénéfice. Il n'en eſt pas ainſi du tort fait à la propriété. Le bénéfice de la perſonne qui le fait, eſt ſouvent égal à la perte de la perſonne qui le ſouffre. L'envie, la malice, le reſſentiment, ſont les ſeules paſſions qui puiſſent porter un homme à faire tort à un autre dans ſa perſonne ou dans ſa réputation. Mais la plupart des hommes ne ſont pas ſouvent emportés par ces paſſions, & les

plus méchans ne le ſont que par occaſion. Quelque plaiſir que certains caracteres trouvent à les ſatisfaire, comme cette ſatisfaction n'eſt jamais ſuivie d'aucun avantage réel ou permanent, elles ſont communément retenues, dans la plus grande partie des hommes, par des conſidérations de prudence. Les hommes peuvent vivre enſemble en ſociété avec un degré paſſable de ſûreté, quoiqu'il n'y ait point de magiſtrat civil pour les protéger contre l'injuſtice de ſes paſſions. Mais l'avarice & l'ambition dans le riche, la haine du travail & l'amour du bien-être & de la jouiſſance actuels dans le pauvre, ſont des paſſions qui pouſſent à envahir la propriété, paſſions qui ont bien plus de tenue dans leurs opérations, & dont l'influence eſt bien plus univerſelle. Par-tout où ſe trouve une grande propriété, il s'y trouve une grande inégalité. Pour un homme fort riche, il faut qu'il y ait au moins 500 pauvres, & l'affluence dans laquelle vit un petit nombre, ſuppoſe l'indigence d'un grand nombre. L'affluence des riches excite l'indignation des pauvres, que le beſoin & l'envie pouſſent ſouvent à s'emparer de leurs poſſeſſions.

Sans l'égide du magiſtrat civil, le propriétaire d'un bien conſidérable, acquis par le travail de pluſieurs années, & peut-être de pluſieurs générations ſucceſſives, ne pourroit pas dormir une ſeule nuit en ſûreté. Il eſt toujours entouré d'ennemis inconnus qu'il ne peut jamais appaiſer, quoiqu'il ne les ait jamais provoqués, & ce qui le ſauve de leur injuſtice, eſt uniquement le bras puiſſant du magiſtrat civil, continuellement levé pour les châtier. L'acquiſition d'une propriété précieuſe & étendue exige donc néceſſairement l'établiſſement du gouvernement civil, qui n'eſt pas ſi néceſſaire où il n'y a point de propriété ou du moins aucune qui excéde le travail de deux ou trois jours.

Le gouvernement civil ſuppoſe une certaine ſubordination. Mais comme la néceſſité du gouvernement civil augmente avec l'acquiſition d'une propriété qui a de la valeur, de même les principales cauſes qui introduiſent naturellement la ſubordination croiſſent en même-tems que cette acquiſition.

Il paroît qu'on peut réduire à quatre les cauſes ou circonſtances qui introduiſent naturellement la ſubordi-

nation, ou qui, naturellement & antérieurement à toute inſtitution civile, donnent à quelques hommes une ſupériorité ſur la plupart de leurs freres.

La premiere de ces cauſes, ou circonſtances, eſt la ſupériorité des qualités perſonnelles, de la force, de la beauté & de l'agilité du corps, de la ſageſſe, de la vertu, de la prudence, de la juſtice, de la force & de la modération de l'ame. Les qualités du corps, à moins d'être ſoutenues par celles de l'ame, ne peuvent guere donner de l'autorité dans aucun période de la ſociété. Il faut qu'un homme ſoit bien vigoureux pour obliger par la force deux hommes foibles à lui obéir. Les qualités de l'ame ſont ſeules capables de donner une grande autorité. Elles ſont cependant inviſibles, toujours diſputables & généralement diſputées. Il n'y a jamais eu de ſociété, ſoit barbare, ſoit civiliſée, qui ait jugé à propos d'établir les regles de la prééminence, du rang & de la ſubordination ſur ces qualités inviſibles. Par-tout on les a fondées ſur quelque choſe de plus clair & de plus palpable.

La ſeconde de ces cauſes, ou circonſtances, eſt la ſupériorité de l'âge.

Un vieillard, pourvu que ſon âge trop avancé ne faſſe pas ſoupçonner qu'il radotte, eſt par-tout plus reſpecté qu'un jeune homme d'un rang, d'une fortune & de talens égaux. Parmi les nations de chaſſeurs, telles que les tribus indigenes de l'Amérique Septentrionale, il n'y a d'autre fondement du rang & de la préférence que l'ancienneté. Le mot de pere y marque un ſupérieur, celui de frere un égal, & celui de fils un inférieur. Chez les nations opulentes & civiliſées, l'âge décide du rang parmi ceux qui ſont égaux à tout autre égard, & parmi leſquels il n'y a par conſéquent rien autre choſe qui en puiſſe décider. Entre les freres & les ſœurs, c'eſt toujours l'aîné qui occupe la premiere place; & s'il y a quelque choſe dans la ſucceſſion paternelle qui ne puiſſe être diviſé, mais qui doive aller tout entier à une ſeule perſonne, comme, par exemple, un titre d'honneur, c'eſt preſque toujours à l'aîné qu'il eſt dévolu. L'âge eſt une qualité claire & palpable qui n'eſt point ſujette à conteſtation.

La troiſieme de ces cauſes, ou circonſtances, eſt la ſupériorité de fortune. Cependant l'autorité des richeſ-

ſes, quoique grande en tous les âges de la ſociété, n'eſt peut-être jamais ſi grande que dans l'Etat le plus barbare qui comporte une inégalité conſidérable de fortune. Un chef tartare dont les troupeaux ſont devenus aſſez nombreux pour faire ſubſiſter un millier d'ames, ne ſauroit faire un autre uſage de ſa richeſſe que celui d'entretenir un millier d'hommes. L'état groſſier de la ſociété ne lui fournit point de produit manufacturé, ni de babioles ou de colifichets d'aucune eſpece contre leſquels il puiſſe échanger le ſurabondant de ſon produit brut, ou ce qui excéde ſa conſommation. Les mille hommes qu'il nourrit dépendant entiérement de lui pour leur ſubſiſtance, ſont obligés de lui obéir pendant la guerre, & de ſe ſoumettre à ſa juriſdiction pendant la paix. Il eſt néceſſairement & leur général & leur juge, & l'empire qu'il a ſur eux eſt l'effet néceſſaire de la ſupériorité de ſa fortune. Dans une ſociété opulente & civiliſée, un homme peut avoir beaucoup plus de fortune, & cependant n'avoir pas une douzaine d'hommes à qui il commande. Quoique le produit de ſon bien ſuffiſe pour entretenir, & entretienne peut-être

actuellement plus de mille perſonnes, cependant, comme ces perſonnes payent pour chaque choſe qu'elles ont de lui, parce qu'il n'eſt pas dans l'uſage de rien donner qu'en échange d'un équivalent, à peine y a-t-il un ſeul homme qui ſe regarde comme dépendant de lui, & ſon autorité ne s'étend que ſur quelques domeſtiques. Cependant la fortune donne toujours une grande autorité, même dans une ſociété opulente & civiliſée. On s'eſt plaint de tout tems qu'elle en donnoit plus que l'âge & le mérite, & l'inégalité de fortune a toujours occaſionné des murmures. Cette inégalité n'a pas lieu dans le premier période de la ſociété, celui des chaſſeurs. Une pauvreté univerſelle y établit une égalité univerſelle, & la ſupériorité de l'âge & celle des qualités perſonnelles y ſont les foibles, mais les ſeuls fondemens de l'autorité & de la ſubordination, ou, pour mieux dire, on n'y voit preſque ni autorité, ni ſubordination. Le ſecond période de la ſociété, celui des bergers, admet de grandes inégalités de fortune, & c'eſt celui où la ſupériorité, à cet égard, donne le plus d'autorité. Auſſi eſt-ce dans ce période que l'autorité & la

ſubordination ſe trouvent le mieux établies. L'autorité d'un ſcherif arabe eſt fort grande, & celle d'un kan tartare abſolumenr deſpotique.

La quatrieme de ces cauſes, ou circonſtances, eſt la ſupériorité de la naiſſance. Elle ſuppoſe une ancienne ſupériorité de fortune dans la famille de celui qui s'en pare. Toutes les familles ſont également anciennes, & les ancêtres d'un prince, quoique mieux connus, ne ſont pas plus nombreux que ceux d'un mendiant. L'ancienneté d'une famille ou ſa nobleſſe emporte par-tout l'ancienneté de ſa richeſſe, ou de cette grandeur qui eſt communément fondée ſur la richeſſe ou qui l'accompagne. La grandeur récente eſt par-tout moins reſpectée que l'ancienne. La haine des uſurpateurs, l'amour pour la famille d'un monarque ancien, viennent en grande partie du mépris que les hommes ſont naturellement d'un homme nouveau, & de leur vénération pour celui qui ne l'eſt pas. Comme un officier militaire ſe ſoumet ſans répugnance à un ſupérieur qui lui a toujours commandé, mais ne peut ſouffrir que ſon inférieur vienne lui commander, de même les

hommes ſe ſoumettent aiſément à une famille à laquelle eux & leurs ancêtres ont toujours obéi ; mais leur indignation s'allume quand une autre famille dans laquelle ils n'ont jamais reconnu cette ſupériorité, veut dominer ſur eux.

La diſtinction de la naiſſance étant une ſuite de l'inégalité de fortune, eſt inconnue chez les peuples chaſſeurs, parmi leſquels tous les hommes, étant d'une fortune égale, doivent être à-peu-près égaux par la naiſſance. A la vérité, le fils d'un homme ſage & brave, à mérite égal, peut y être un peu plus reſpecté que le fils d'un lâche ou d'un fol ; mais la différence eſt légere, & je ne crois pas qu'il y ait dans le monde une ſeule grande famille qui tire toute ſon illuſtration de la ſageſſe & de la vertu de ſes ancêtres.

La diſtinction de la naiſſance peut non-ſeulement avoir, mais a toujours lieu chez les peuples paſteurs. Ces peuples ne connoiſſent aucune ſorte de luxe, & il n'eſt guere poſſible qu'un homme y diſſipe de grandes richeſſes par une profuſion ſans meſure. Auſſi n'y a-t-il point de nations plus abondantes en familles révérées & hono-

rées, à raiſon de ce qu'elles deſcendent d'une longue ſuite d'ancêtres grands & illuſtres, parce qu'il n'y a point de nations où la richeſſe doive naturellement ſe conſerver auſſi longtems dans une même famille.

La naiſſance & la fortune ſont évidemment les deux circonſtances qui contribuent le plus à placer un homme au-deſſus d'un autre. Elles ſont les deux grandes ſources des diſtinctions perſonnelles, & par conſéquent les principales cauſes qui établiſſent l'autorité & la ſubordination parmi les hommes. Chez les peuples bergers, ces deux cauſes agiſſent dans toute leur force. Le grand berger ou propriétaire de troupeaux, reſpecté pour ſa grande richeſſe & pour le grand nombre de ceux que leur ſubſiſtance met dans ſa dépendance, révéré pour ſa naiſſance & l'antiquité immémoriale de ſon illuſtre famille, jouit d'une autorité naturelle ſur tous les bergers inférieurs de ſa horde ou tribu. Aucun d'eux ne peut diſpoſer d'autant de forces réunies. Son pouvoir militaire l'emporte ſur le leur. En tems de guerre, ils ſe rangent naturellement ſous ſes drapeaux

drapeaux plutôt que ſous ceux d'aucun autre, & ſa naiſſance & ſa fortune lui procurent naturellement une ſorte de pouvoir exécutif. Comme il a plus de monde à ſes ordres qu'aucun autre, il eſt auſſi plus en état d'obliger celui d'entr'eux qui auroit commis quelque injuſtice, à la réparer. De-là tous ceux qui ſont trop foibles pour ſe défendre ont recours à ſa protection. C'eſt à lui qu'ils ſe plaignent des torts qu'ils croyent qu'on leur a faits; & dans ce cas, la perſonne même dont on ſe plaint, ſe ſoumet plus volontiers à ſa déciſion qu'elle ne feroit à celle de tout autre. Sa naiſſance & ſa fortune lui procurent donc ainſi une ſorte d'autorité judiciaire.

C'eſt dans l'état de bergers, ou dans le ſecond période de la ſociété, que s'introduit d'abord l'inégalité de fortune, & par conſéquent un degré d'autorité & de ſubordination qui n'exiſtoit pas auparavant, & qui amene un certain degré de gouvernement civil, ſans lequel elle ne pourroit pas ſubſiſter. Cela ſe fait tout naturellement & indépendamment de la conſidération que c'eſt une choſe indiſpenſablement néceſſaire. Cette conſidération

entre, ſans doute, enſuite pour beaucoup dans le maintien de cette autorité & de cette ſubordination. Le riche en particulier ſe trouve néceſſairement intéreſſé à maintenir cet ordre de choſes, qui ſeul peut lui aſſurer la poſſeſſion des avantages dont il jouit. Les gens moins riches ſe liguent pour défendre les propriétés de ceux qui le ſont davantage, afin que ceux-ci ſe liguent pour les défendre dans la poſſeſſion des leurs. Tous les bergers inférieurs ſentent que la ſûreté de leurs troupeaux dépend de la ſûreté de ceux qui appartiennent au grand berger; que la conſervation de ce qu'ils ont d'autorité dépend de la conſervation de la ſienne, qui eſt beaucoup plus conſidérable; & que s'ils manquent de ſubordination à ſon égard, ils n'en trouveront pas dans leurs inférieurs. Ils forment une eſpece de petite nobleſſe, qui ſe ſent intéreſſée à défendre la propriété & à maintenir l'autorité de leur petit ſouverain, afin qu'il ſoit en état de défendre & de maintenir les leurs. Le gouvernement civil, en tant qu'inſtitué pour la ſûreté de la propriété, eſt réellement inſtitué pour la défenſe des riches contre les pauvres, ou pour la défenſe de ceux qui ont

quelque choſe contre ceux qui n'ont rien.

Cependant l'autorité judiciaire d'un pareil ſouverain, loin d'être pour lui une occaſion de dépenſe, a été longtems une ſource de revenu. Les perſonnes qui s'adreſſoient à lui pour demander juſtice, étoient toujours diſpoſées à la payer, & un préſent ne manquoit jamais d'accompagner leur requête. Après que l'autorité du ſouverain eut été profondément enracinée, le coupable étoit obligé de lui payer une amende pécuniaire, indépendamment de la ſatisfaction qu'il faiſoit à l'offenſé. Il avoit embarraſſé, troublé, rompu la paix du roi ſon ſeigneur, & on croyoit que pour cela il méritoit bien d'être mulcté d'une amende pécuniaire. Dans les gouvernemens tartares de l'Aſie, dans les gouvernemens d'Europe fondés par les Scythes & les Germains ſur les ruines de l'empire romain, l'adminiſtration de la juſtice étoit d'un grand rapport, tant pour le ſouverain, que pour les chefs inférieurs ou barons qui exerçoient ſous lui une juriſdiction ſur une certaine horde ou tribu, ou ſur un territoire ou canton particulier. Dans l'origine,

le ſouverain & ces chefs inférieurs avoient coutume d'exercer cette juriſdiction en perſonne. Ils trouverent enſuite plus commode pour eux de la déléguer à quelque ſubſtitut, bailli ou juge. Ce ſubſtitut étoit cependant encore obligé de rendre compte à ſon principal conſtituant des profits de la juriſdiction. Quiconque lit les inſtructions données aux juges de tournée du tems d'Henri II, verra que les juges étoient une eſpece de facteurs ambulans prépoſés pour aller en tournée dans le pays lever certaines branches du revenu du roi. Non-ſeulement l'adminiſtration de la juſtice rapportoit alors un certain revenu au ſouverain, mais il ſemble que ce revenu étoit un des principaux avantages qu'on ſe propoſoit dans l'adminiſtration de la juſtice.

Cette intention de faire ſervir la juſtice à donner du revenu, ne pouvoit guere manquer de produire pluſieurs abus crians. La perſonne qui venoit demander juſtice avec un préſent conſidérable à la main, devoit naturellement obtenir quelque choſe de plus que la juſtice; & celle qui, en la demandant, n'avoit qu'un petit préſent à

offrir, devoit obtenir quelque chofe de moins. D'ailleurs on pouvoit différer de la rendre, afin que le préfent fût répété. Ajoutez que l'amende pécuniaire infligée à la perfonne dont on fe plaignoit, pouvoit devenir fouvent une forte raifon de la trouver coupable quand elle ne l'eût pas été. L'hiftoire de chaque pays de l'Europe fait foi que ces abus n'étoient point rares.

Lorfque le fouverain ou chef exerçoit fon autorité judiciaire en perfonne, quelqu'abus qu'il en pût faire, il n'y avoit pas moyen d'obtenir aucune réparation, parce qu'il y avoit rarement quelqu'un d'affez puiffant pour lui demander compte de fa conduite. Lorfqu'il l'exerçoit par un bailli, un accufé pouvoit quelquefois avoir fatisfaction s'il étoit condamné injuftement; mais il falloit pour cela que le bailli eût prévariqué pour fon intérêt particulier, auquel cas le fouverain pouvoit n'avoir pas de répugnance à le punir. Mais fi c'étoit au profit du fouverain, fi c'étoit pour faire fa cour à celui qui le gageoit & qui pouvoit l'avancer, qu'il avoit fait un acte d'oppreffion, la réparation étoit la plupart du tems auffi

peu impétrable que si le souverain avoit commis l'injustice lui-même. Aussi paroît-il que dans tous les gouvernemens barbares, & en particulier dans tous ces gouvernemens de l'Europe fondés sur les ruines de l'empire romain, l'administration de la justice a été long-tems extrêmement corrompue. Il s'en falloit bien qu'elle fût parfaitement égale & impartiale sous les meilleurs monarques. Sous les plus mauvais, c'étoit un vrai brigandage.

Parmi les peuples bergers où le souverain ou chef n'est que le plus grand berger ou propriétaire de troupeaux qu'il y ait dans la horde ou tribu, le souverain vit & s'entretient de la même maniere que ses vassaux ou sujets, par la multiplication de ses bestiaux. Parmi ces nations agricoles qui ne font que sortir de l'état de berger, & qui ne sont pas encore fort avancées au-delà de cet état (condition dans laquelle paroissent avoir été les tribus grecques dans le tems de la guerre de Troye, aussi bien que nos ancêtres germains & scythes qui s'établirent sur les ruines de l'empire d'occident), le souverain ou chef n'est de même que le plus grand terrien du pays, & il four-

nit à ſon entretien uniquement par le revenu qu'il tire de ſes terres, comme ſes vaſſaux les autres propriétaires s'entretiennent du revenu des leurs. Il n'a pour ſubvenir à ſa dépenſe que ce qu'on appelle dans l'Europe moderne le domaine de la couronne. Ses ſujets n'y contribuent en rien, excepté lorſqu'ils ont beſoin qu'il interpoſe ſon autorité pour les protéger contre l'oppreſſion de quelques-uns de leurs coſujets. Les préſens qu'ils lui font dans ces occaſions conſtituent tout le revenu ordinaire, tous les émolumens qu'il retire de ſa domination ſur eux, excepté peut-être certains cas extraordinaires. Dans Homere, lorſqu'Agamemnon offre à Achille, pour prix de ſon amitié, ſept villes grecques, le ſeul avantage qu'il lui en promet eſt que le peuple l'honorera de préſens. Tant que ces préſens, tant que les émolumens de juſtice, ou ce qu'on peut appeller les honoraires de la cour, ont conſtitué tout le revenu ordinaire que le ſouverain tiroit de ſa ſouveraineté, on ne pouvoit guere s'attendre, ni même propoſer décemment, qu'ils fuſſent abolis ou abandonnés. On a pu ſeulement propoſer, & on l'a fait ſouvent, qu'ils fuſſent réglés & fi-

xés. Après qu'on les eut réglés, il fut encore fort difficile, pour ne pas dire impossible, d'empêcher un homme qui étoit tout puissant de les étendre au-delà des bornes prescrites. Ainsi pendant que dura cet état des choses, la corruption de la justice fut presque sans remede, parce qu'elle venoit de la nature arbitraire & incertaine de ces présens.

Mais lorsque par différentes causes, & sur-tout par l'augmentation continuelle de la dépense qu'il falloit pour défendre la nation des invasions étrangeres, le domaine du souverain devint absolument insuffisant pour les frais de la souveraineté, lorsqu'il devint nécessaire que le peuple contribuât pour sa propre sûreté à ces frais par différentes sortes de taxes, il semble qu'on stipula communément qu'aucun présent ne seroit accepté, sous quelque prétexte que ce fût, pour l'administration de la justice, soit par le souverain, soit par ses baillis & substituts les juges. On supposa probablement qu'il étoit plus aisé de les abolir que de les régler & de les fixer avec succès. On assigna aux juges des appointemens qu'on supposa devoir compenser la part qu'ils per-

doient dans les émolumens ſupprimés de juſtice, comme les taxes compenſoient & au-delà ce qu'y perdoit le ſouverain. On dit pour-lors que la juſtice étoit adminiſtrée gratuitement.

Dans la réalité cependant, il n'y a jamais eu nulle part d'adminiſtration gratuite de la juſtice. Il faut au moins que les parties payent les avocats & les procureurs, & ſi elles ne les payoient pas, ils s'acquitteroient de leur devoir encore plus mal qu'ils ne font. Dans toutes les cours de judicature, les honoraires des avocats & des procureurs montent à une ſomme beaucoup plus forte que les gages des juges. La circonſtance que ces gages leur ſont payés par la couronne, n'influe pas beaucoup en diminution ſur la dépenſe d'un procès. Mais c'étoit moins pour diminuer la dépenſe que pour prévenir la corruption de la juſtice, qu'on a interdit aux juges de recevoir des parties aucun préſent ou honoraire.

L'office de juge eſt ſi honorable en lui-même, qu'on l'accepte volontiers, quoiqu'on n'y attache que de petits émolumens. L'office inférieur de juge de paix, quoiqu'aſſez pénible & la plupart du tems nullement lucratif, ne

laiſſe pas d'être un objet d'ambition pour la plus grande partie de nos concitoyens aiſés. Dans tout pays civiliſé, les gages de tous les différens juges forts ou foibles, en y ajoutant toute la dépenſe de l'adminiſtration & de l'exécution de la juſtice, lors même qu'elle n'eſt pas dirigée par une bonne économie, ne fait qu'une bien petite partie de toute la dépenſe du gouvernement.

D'ailleurs toute la dépenſe de juſtice peut être aiſément défrayée par les honoraires de cour; & ſans expoſer l'adminiſtration de la juſtice à aucun danger réel de corruption, le public peut être entiérement ſoulagé d'une charge certaine, quoique peut-être bien légere. Il eſt difficile de régler efficacement les honoraires des juges, quand une perſonne auſſi puiſſante que le ſouverain doit les partager & en tirer une partie conſidérable de ſon revenu; la choſe eſt fort aiſée quand le principal bénéfice en revient aux juges. La loi peut ſans peine obliger le juge à reſpecter le réglement, quoiqu'elle ne ſoit pas toujours capable de le faire reſpecter par le ſouverain. Si les honoraires de cour ſont réglés & fixés

avec préciſion, ſi on les paye tout-à-la-fois, à un certain période du procès, entre les mains d'un caiſſier ou receveur, pour être par lui diſtribués en certaines proportions connues parmi les différens juges, après que le procès eſt décidé, & non avant qu'il le ſoit, il ſemble qu'il n'y a pas plus de danger pour la corruption que quand on les défend abſolument. En ne les payant que quand le procès feroit fini, on engageroit les juges à mettre plus de diligence dans l'examen & la déciſion de l'affaire. Si dans les cours où il y a grand nombre de juges, on payoit chacun d'eux au prorata du nombre d'heures & de jours qu'il auroit employés à examiner le procès, ou dans la cour ou dans un comité par ordre de la cour, ces honoraires pourroient donner quelqu'encouragement au zele des juges. Le public n'eſt jamais mieux ſervi que quand la récompenſe vient après le ſervice, & qu'elle eſt proportionnée au zele avec lequel on s'en eſt acquitté. Dans les différens parlemens de France, les honoraires de cour (appellés épices ou vacations) font la plus grande partie des émolumens des juges. Toute déduction faite, ce que

la couronne donne de gages à chaque conseiller du parlement de Toulouse, le second du royaume pour le rang & la dignité, ne monte qu'à cent-cinquante livres de France, environ six livres onze schelings st. par an. Il y a sept ans qu'un laquais ordinaire y avoit les mêmes gages. La distribution des épices s'y fait aussi selon le travail des juges. Celui qui s'applique tire de son office un revenu honnête, quoique modique. Ces parlemens, à plusieurs égards, ne sont peut-être pas de fort bonnes cours de justice; mais on ne les à jamais accusés, pas même, à ce qu'il semble, soupçonnés de corruption.

Les honoraires de cour paroissent avoir été originairement le principal revenu des différentes cours de justice en Angleterre. Chaque cour tâchoit d'attirer à elle le plus d'affaires qu'elle pouvoit, & ne demandoit pas mieux que de prendre connoissance de celles même qui ne tomboient pas sous sa jurisdiction. La cour du Banc du roi, instituée pour le jugement des seules causes criminelles, connut des procès civils, le demandeur prétendant que le défendeur, en ne lui faisant pas jus-

tice, s'étoit rendu coupable de quelque faute grave ou malverſation. La cour de l'Echiquier, prépoſée pour la levée des deniers royaux & pour contraindre à les payer, connut auſſi des autres engagemens pour dettes, le plaignant alléguant que ſi on ne le payoit pas, il ne pouvoit payer le roi. Avec ces fictions il dépendoit ſouvent des parties de ſe faire juger par le tribunal qu'elles vouloient, & chaque cour s'efforçoit d'attirer le plus de cauſes qu'elle pouvoit au ſien, par la diligence & l'impartialité qu'elle mettoit dans l'expédition des procès. L'admirable conſtitution actuelle des cours de juſtice en Angleterre fut peut-être originairement en grande partie le fruit de cette émulation qui animoit ces différens juges, chacun d'eux s'efforçant à l'envi d'appliquer à toute ſorte d'injuſtice le remede le plus prompt & le plus efficace que comportoit la loi. Dans l'origine, les cours de la commune loi (the courts of law) n'accordoient des dommages que pour la rupture des contrats. La cour de la Chancellerie, comme cour de conſcience, prit ſur elle de faire exécuter formellement les conventions. Lorſque la

rupture ou l'inexécution du contrat consistoit dans le défaut du payement, le dommage souffert ne pouvoit se compenser autrement qu'en ordonnant le payement qui étoit l'équivalent de l'exécution spécifique de la convention. Le remede suffisoit dans ces cas-là. Mais ce n'étoit pas de même dans d'autres. Lorsque le tenancier attaquoit son seigneur pour l'avoir injustement dépossédé de son bail, les dommages qu'on lui adjugeoit n'étoient nullement équivalens à la possession de la terre. Ces sortes de causes furent donc toutes portées pendant quelque tems à la cour de Chancellerie, au grand détriment des cours de la commune loi. On dit que c'est pour rappeller ces causes à leur tribunal que ces cours ont inventé le *writ* artificiel & fictice d'*ejectment* (de dépossession), le remede le plus efficace contre l'injuste expulsion d'un fermier.

Un droit de timbre sur les procédures légales de chaque cour particuliere, qui seroit levé par elle & appliqué au payement des juges & autres officiers à elle appartenants, pourroit fournir de même un revenu suffisant pour défrayer la dépense de l'administration de la justice, sans mettre aucune charge

ſur le revenu de la ſociété. Véritablement le juge pourroit alors être tenté de multiplier les procédures ſans néceſſité, pour augmenter le produit de ce droit de timbre. La coutume a été dans l'Europe moderne de régler pour la plupart des occaſions, le payement des procureurs & des clercs de cour par le nombre des pages qu'ils avoient à écrire, la cour exigeant cependant que la page contînt tant de lignes, & la ligne tant de mots. Pour éluder ce réglement, les procureurs & les clercs ont imaginé de multiplier les mots ſans aucune néceſſité; ce qui, je penſe, a corrompu le langage des loix dans toutes les cours de juſtice de l'Europe. Une pareille tentation occaſionneroit peut-être une ſemblable corruption dans la forme des procédures légales.

Mais ſoit qu'on arrange tellement l'adminiſtration de la juſtice qu'elle ſe défraye elle-même, ſoit que les juges ſoyent entretenus par des ſalaires pris ſur quelqu'autre fonds, il ne paroît pas néceſſaire que la perſonne ou les perſonnes à qui l'on confie le pouvoir exécutif, ſoyent chargées de la diſpenſation de ce fonds ou du payement de ces ſalaires. Ce fonds pourroit venir d'une

rente de terres dont l'adminiſtration ſeroit confiée à chaque cour particuliere à laquelle on les attacheroit. Ce fonds pourroit venir également de l'intérêt d'une ſomme d'argent dont le prêt ſe feroit au profit de la cour à entretenir. Une partie, quoique petite, du ſalaire des juges de la cour de ſeſſion en Ecoſſe, vient de l'intérêt d'une ſomme d'argent. Cependant l'inſtabilité de ce fonds paroît le rendre peu propre au maintien d'une inſtitution qui doit toujours durer.

Il paroît que c'eſt la multiplication des affaires de la ſociété, en conſéquence de ſes progrès, qui a donné lieu à la ſéparation de la puiſſance judiciaire d'avec la puiſſance exécutrice. L'adminiſtration de la juſtice devint ſi laborieuſe & ſi compliquée, qu'elle revendiqua toute l'attention des perſonnes qui en étoient chargées. Celui qui avoit en main la puiſſance exécutrice n'ayant pas le loiſir de vaquer par lui-même à la déciſion des cauſes particulieres, on nomma quelqu'un pour tenir ſa place. Dans les progrès de la grandeur romaine, le conſul fut trop occupé des affaires politiques de l'Etat, pour ſe mêler de l'adminiſtration de la juſtice; on

nomma un préteur pour l'administrer à sa place. Dans les progrès des monarchies européennes fondées sur les ruines de l'empire romain, le souverain & les grands barons vinrent universellement à considérer l'administration de la justice comme un emploi trop pénible & trop ignoble pour le remplir en personne. Ils s'en déchargerent tous sur un substitut, bailli ou juge, qu'ils nommerent.

Lorsque la puissance judiciaire est unie à la puissance exécutrice, il est difficile que la justice ne soit pas souvent sacrifiée à ce qu'on appelle la politique. Les personnes chargées des grands intérêts de l'Etat, sans avoir même de mauvaises vues, peuvent imaginer souvent qu'il est nécessaire de leur sacrifier les droits d'un particulier. Mais la liberté qu'il a de chaque individu, le sentiment qu'il a de sa propre sûreté, dépendent de l'administration impartiale de la justice. Pour qu'il sente parfaitement qu'il ne sera pas troublé dans la possession de ses droits, il n'est pas seulement nécessaire que la puissance judiciaire soit séparée de l'exécutrice, mais qu'elle soit indépendante le plus qu'il est possible, que

le juge ne ſoit point amovible au caprice de cette derniere puiſſance, & que le payement de ſes gages ne dépende ni de ſa bonne volonté, ni de ſa bonne économie.

Troisieme partie.

De la dépenſe pour les ouvrages & les inſtitutions publics.

Le troiſieme & dernier devoir du ſouverain ou de la communauté eſt celui de faire & d'entretenir ces ouvrages & ces inſtitutions publics qui peuvent être très-avantageux à une grande ſociété, mais qui ſont de nature à ce qu'un individu ou un petit nombre d'individus n'y feroient jamais un profit capable de les rembourſer de la dépenſe, & qu'on ne doit par conſéquent jamais attendre d'eux. L'accompliſſement de ce devoir exige deux différens degrés de dépenſe dans les différens périodes de la ſociété.

Après les inſtitutions & les ouvrages publics néceſſaires pour la défenſe de la ſociété & l'adminiſtration de la juſtice, & dont je viens de parler, les principaux ouvrages & inſtitutions de cette

eſpece ſont ceux qui facilitent le commerce de la ſociété, & ceux qui regardent l'inſtruction du peuple. Les inſtitutions qui regardent l'inſtruction ſont de deux ſortes, celles pour l'éducation de la jeuneſſe, & celles pour l'inſtruction des gens de tout âge. La dépenſe qu'il faut pour ces trois ſortes d'inſtitutions diviſera naturellement en trois articles cette troiſieme partie du préſent chapitre.

ARTICLE PREMIER.

Des ouvrages & des inſtitutions publics pour faciliter le commerce de la ſociété.

Que l'érection & l'entretien des ouvrages publics pour faciliter le commerce de la ſociété, tels que les grands chemins, les ponts, les canaux navigables, les havres, &c. exigent différens degrés de dépenſe dans les différens périodes de la ſociété, c'eſt une choſe évidente qui n'a pas beſoin d'etre prouvée. La dépenſe de conſtruire & d'entretenir les grands chemins d'un pays doit évidemment augmenter avec le produit annuel de ſes terres & de ſon travail, ou avec la quantité & le poids des marchandiſes qu'il faut faire venir

ou envoyer par ces chemins. La force d'un pont doit être proportionnée au nombre & au poids des voitures qui doivent y paſſer. La profondeur & la quantité d'eau d'un canal navigable doivent être proportionnées au nombre & à la charge des bateaux qui y paſſeront; l'étendue d'un havre, au nombre de vaiſſeaux qui s'y retireront.

Il ne paroît pas néceſſaire que la dépenſe de ces ouvrages publics ſoit priſe ſur ce revenu public, ainſi qu'on l'appelle communément, dont la perception & l'application appartiennent dans la plupart des pays à la puiſſance exécutrice. On peut facilement arranger les choſes de maniere que la plus grande partie de ces ouvrages publics rapportent un revenu particulier ſuffiſant pour payer ce qu'ils coûtent, ſans rien prendre ſur le revenu général de la ſociété.

Par exemple, on peut faire & entretenir un grand chemin, un pont, un canal navigable, &c. par un petit péage ſur les voitures ou bateaux qui s'en ſervent; un havre, par un droit de port modéré ſur le tonnage du vaiſſeau qui y charge ou décharge. Dans pluſieurs pays, le monnoyage, autre inſtitution

pour faciliter le commerce, ne rend pas ſeulement ce qu'il coûte, mais rapporte encore un petit revenu ou ſeigneuriage au ſouverain. Les poſtes, qui ſont une autre inſtitution pour le même objet, forment preſque par-tout un revenu conſidérable pour le ſouverain, indépendamment de ce qu'on en tire pour les défrayer.

Lorſque les voitures qui paſſent ſur un grand chemin ou un pont, & quand les bateaux qui paſſent ſur un canal navigable donnent un péage proportionné à leur poids & à leur tonnage, ils payent pour l'entretien de ces ouvrages publics exactement en proportion de la dégradation qu'ils y occaſionnent. Il ne paroît guere poſſible de trouver un moyen plus équitable de pourvoir à l'entretien de ces ouvrages. Cette taxe ou péage, quoiqu'avancée par le batelier ou le voiturier, ſe trouve finalement payée par le conſommateur dans le prix de la marchandiſe. Cependant comme la dépenſe du tranſport diminue beaucoup par ces ouvrages publics, le péage n'empêche pas que les marchandiſes ne reviennent aux conſommateurs à meilleur marché qu'il ne les auroit autrement, le péage n'augmentant pas leur

prix autant que le fait baiſſer le bon marché du tranſport. La perſonne qui paye cette taxe gagne donc à l'application qu'on en fait, plus qu'elle ne perd en la payant. Ce qu'elle paye eſt exactement en proportion de ce qu'elle gagne. Ce n'eſt dans le fond autre choſe qu'une partie de ſon gain ſacrifiée pour ſauver le reſte. Je ne crois pas qu'on imagine jamais une méthode plus équitable de lever une taxe.

Quand le péage ſur les voitures de luxe, ſur les caroſſes, les chaiſes de poſte, &c. eſt un peu plus fort proportionnellement à leur poids, que ſur les voitures d'un uſage néceſſaire, tels que les chariots, les fourgons, &c. c'eſt une maniere douce & facile de faire contribuer l'indolence & la vanité du riche au ſoulagement du pauvre, en diminuant le prix du tranſport des marchandiſes lourdes qui vont dans toutes les différentes parties du pays.

Lorſqu'on fait & qu'on entretient les grands chemins, les ponts, les canaux, avec le commerce même qui ſe fait par eux, on ne peut en établir que dans les endroits où le commerce en a beſoin, & par conſéquent où il eſt à propos d'en faire. Les frais de leur établiſſe-

ment, leur grandeur & leur magnificence doivent auſſi répondre à ce que ce commerce peut payer. Ils doivent donc être faits comme il convient de les faire. On ne fera point de ſuperbe grand chemin dans un pays déſert où il y a peu de commerce. On n'en verra pas conſtruire de tels uniquement pour conduire à la maiſon de campagne d'un intendant de province, ou au château de quelque grand ſeigneur à qui l'intendant veut faire ſa cour. On ne jettera pas un grand pont ſur une riviere à un endroit où perſonne ne paſſe, & préciſément pour embellir la vue qu'on a des fenêtres d'un palais voiſin, abus communs dans les pays où les ouvrages de cette eſpece ſont pris ſur un autre revenu que celui qu'ils peuvent rapporter.

Le péage ſur un canal eſt en pluſieurs pays de l'Europe la propriété de certaines perſonnes que leur intérêt particulier oblige à l'entretien du canal. S'il eſt mal tenu, la navigation ceſſe néceſſairement, & avec elle le profit des péages. Si on confioit l'adminiſtration de ces péages à des commis qui n'y auroient pas le même intérêt, ils pourroient être moins vigilans à entretenir

les ouvrages. Le canal du Languedoc a coûté au roi de France & à la province plus de treize millions, qui (à vingt-huit livres le marc d'argent, tel qu'il étoit à la fin du dernier ſiecle) valent plus de neuf cents cinquante mille livres ſterlings. Quand ce grand ouvrage fut fini, on jugea que la meilleure méthode pour qu'il fût conſtamment bien réparé, c'étoit de faire préſent des péages à Riquet le machiniſte, qui en avoit dreſſé le plan & dirigé l'ouvrage. Ces péages font aujourd'hui un grand patrimoine pour les différentes branches de la famille de cet ingénieur, qui ont par conſéquent le plus grand intérêt à tenir le canal en bon état. Mais ſi l'adminiſtration de ces péages avoit été donnée à des commis qui n'y auroient pas eu le même intérêt, ils auroient pu être mangés & diſſipés en dépenſes vaines & de pur ornement, tandis que les parties les plus eſſentielles de l'ouvrage ſeroient tombées en ruine.

Il n'y auroit pas la même ſûreté pour l'entretien des grands chemins, s'ils étoient la propriété de perſonnes particulieres. Un grand chemin entiérement négligé ne devient pas abſolument impraticable, comme un canal.

Les

Les propriétaites des péages d'un grand chemin pourroient donc négliger entiérement de le réparer, & cependant lever à-peu-près les mêmes droits. Il eſt donc à propos de donner l'adminiſtration des péages pour l'entretien des grands chemins à des commis ou des gens de confiance.

On s'eſt plaint ſouvent très-juſtement dans la Grande-Bretagne des abus commis dans l'adminiſtration de ces péages par ceux qui en étoient chargés. On a dit que l'argent levé à pluſieurs tourniquets, étoit plus du double de ce qu'il falloit pour exécuter très-complettement l'ouvrage, qui ne ſe faiſoit que mauſſadement & ſouvent point du tout. Il faut obſerver que le ſyſtême de réparer les grands chemins avec ces péages n'eſt pas fort ancien. Il n'y a donc rien d'étonnant, s'il n'a pas encore été porté à la perfection dont il paroît ſuſceptible. Si on a ſouvent pris des commis de baſſe extraction & peu propres à la choſe, & ſi on n'a pas encore établi des cours d'inſpection ou de chambre des comptes, pour contrôler leur conduite & réduire les péages à ce qui eſt ſimplement ſuffiſant pour l'ouvrage à faire, il faut s'en pren-

dre à la nouveauté de l'inſtitution, qui explique & juſtifie en même tems ces défauts à la plupart deſquels la ſageſſe du parlement apportera remede par degrés & avec le tems.

On ſuppoſe que l'argent levé à différens tourniquets dans la Grande-Bretagne excéde tellement ce qui eſt néceſſaire pour la réparation des grands chemins, que quelques miniſtres même ont conſidéré les épargnes qu'une ſage économie pouvoit faire ſur cet objet comme une grande reſſource qu'on pourroit appliquer tôt ou tard aux beſoins de l'État. Le gouvernement, a-t-on dit, en prenant l'adminiſtration des turnpikes (ou tourniquets), & en employant les ſoldats, qui travailleroient pour une légere augmentation de leur paye, pourroit entretenir les grands chemins à beaucoup moins de frais que ne le peuvent les commis, qui n'ont d'autres ouvriers à employer que ceux qui tirent toute leur ſubſiſtance de leurs ſalaires. On a prétendu qu'on pouvoit gagner ainſi un gros revenu, peut-être un demi-million ſterling, ſans mettre de nouvelle charge ſur le peuple, & que les grands chemins à *turnpikes* contribueroient par ce moyen

à la dépenſe générale de l'Etat, comme les poſtes y contribuent à-préſent.

Je ne doute pas qu'on ne pût tirer de-là un revenu conſidérable, quoique probablement beaucoup moindre qu'on ne le ſuppoſe. Cependant le plan ſouffre diverſes objections importantes.

1°. Si les péages levés aux *turnpikes* étoient jamais regardés comme une des reſſources pour fournir aux beſoins de l'Etat, ils ſeroient bientôt augmentés ſelon l'exigence ſuppoſée des beſoins de l'Etat. Ils augmenteroient donc bien vîte, conformément à la politique de la Grande-Bretagne. La facilité d'en tirer un gros revenu encourageroit vraiſemblablement l'adminiſtration à uſer fréquemment de cette reſſource. Quoiqu'il ſoit plus que douteux qu'avec la meilleure économie les péages actuels puſſent fournir un demi-million ſterling d'épargnes, il eſt preſque certain qu'on épargneroit ſur eux un million s'ils étoient doublés, & peut-être deux millions s'ils étoient triplés. D'ailleurs ce grand revenu pourroit être perçu ſans nommer un ſeul nouvel officier pour le recevoir. Mais les péages des *turnpikes* étant ainſi continuellement augmentés, devien-

droient un grand obſtacle au commerce intérieur du pays, qu'ils doivent faciliter. La dépenſe de tranſporter toutes les marchandiſes peſantes d'un endroit du pays à l'autre, ſeroit bientôt ſi forte, que le marché pour toutes ces ſortes de marchandiſes ſe reſſerreroit conſidérablement, que leur production ſeroit fort découragée, & les plus importantes branches de l'induſtrie domeſtique entiérement anéanties.

2°. Une taxe ſur les voitures de charroi en proportion de leur poids, quoique fort égale quand elle eſt appliquée à la ſeule réparation des chemins, devient fort inégale quand on l'applique à tout autre objet, ou aux beſoins ordinaires de l'Etat. Dans le premier cas, la voiture eſt ſuppoſée payer exactement le tort qu'elle fait aux chemins; mais dans le ſecond, elle eſt ſuppoſée payer au-delà & fournir encore à quelqu'autre beſoin de l'Etat. Or comme le péage d'un *turnpike* fait hauſſer le prix des marchandiſes en proportion de leur poids & non de leur valeur, il eſt ſur-tout payé par les conſommateurs de marchandiſes groſſieres & lourdes, non par ceux de marchandiſes précieuſes & légeres. A quelque

besoin de l'Etat qu'on destinât donc cette taxe, elle tomberoit principalement sur le pauvre & non sur le riche, sur celui qui seroit le moins & non sur celui qui seroit le plus en état de la supporter.

3°. S'il arrivoit jamais que le gouvernement négligeât la réparation des grands chemins, il seroit encore plus difficile qu'il ne l'est aujourd'hui de rappeller les péages à leur destination propre. On pourroit tirer ainsi du peuple un gros revenu, sans qu'il y en eût une seule partie d'appliquée au seul objet auquel elle auroit jamais dû être employée : si la bassesse & la pauvreté des commis d'aujourd'hui fait quelquefois trouver bien de la difficulté à les obliger de réparer leurs torts, on en trouveroit dix fois plus dans la grandeur & la richesse de ceux qui seroient chargés de l'administration des péages dans le systême que je combats.

En France, les fonds destinés pour la réparation des grands chemins sont sous la direction immédiate du pouvoir exécutif. Ces fonds consistent partie en six jours de travail que le peuple est obligé de donner, dans la plupart des pays de l'Europe, à la répara-

tion des grands chemins, & partie dans une portion du revenu général de l'Etat qu'il plaît au roi d'aſſigner pour cette dépenſe.

La loi en France & dans bien d'autres endroits de l'Europe, mettoit anciennement la direction de ces ſix jours de corvée ſous l'inſpection d'un magiſtrat local ou provincial qui ne dépendoit pas immédiatement du conſeil du roi. Mais la pratique actuelle eſt de mettre les ſix jours de travail & tout autre fonds aſſigné par le roi pour la réparation des grands chemins d'une province ou d'une généralité ſous la direction d'un intendant, officier nommé & révoqué par le conſeil du roi, qui en reçoit les ordres & qui eſt conſtamment en correſpondance avec lui. Dans les progrès du deſpotiſme, l'autorité du pouvoir exécutif abſorbe par degrés celle de tout autre pouvoir dans l'Etat, & s'attribue l'adminiſtration de toutes les branches de revenu deſtinées à quelque objet public. Cependant en France les grands chemins de poſte, les chemins qui forment la communication entre les principales villes du royaume, ſont en général bien tenus,

& dans quelques provinces, ils ne laiſſent pas d'être meilleurs que la plupart de nos chemins à *turnpikes*. Mais ce que nous appellons les chemins de traverſe, c'eſt-à-dire, la plupart des chemins du pays, y ſont entiérement négligés, & en pluſieurs endroits abſolument impratiquables aux voitures chargées. Il y a même des endroits qu'il eſt dangereux de paſſer à cheval, & il n'y a que les mules auxquelles on puiſſe avoir recours pour ſe tranſporter ſûrement. L'orgueilleux miniſtre d'une cour faſtueuſe prendra ſouvent plaiſir à exécuter un ouvrage d'éclat & de magnificence, tel qu'un grand chemin qui ſera fréquenté par la principale nobleſſe dont les applaudiſſemens flattent non-ſeulement ſa vanité, mais contribuent même à ſoutenir ſon crédit à la cour. Mais d'exécuter un grand nombre de petits ouvrages où il n'y a rien qui puiſſe faire ſenſation ni exciter la moindre admiration dans aucun voyageur, & qui, pour tout dire en un mot, n'ont rien de recommandable que leur utilité, c'eſt une affaire plate, obſcure & indigne, à tous égards, de l'attention d'un ſi grand magiſtrat. Auſſi voit-on que ſous une pareille adminiſtration

ces sortes d'ouvrages sont presque entiérement négligés.

A la Chine & dans plusieurs autres gouvernemens de l'Asie, le pouvoir exécutif se charge des réparations des grands chemins & de l'entretien des canaux navigables. On dit que ces objets sont constamment recommandés au gouverneur de chaque province, & que le jugement que la cour fait de sa conduite se régle beaucoup sur l'attention qu'il paroît y donner. On dit qu'en conséquence cette branche de la police publique est bien tenue dans tous ces pays-là, & sur-tout à la Chine, où l'on prétend que les grands chemins & encore plus les canaux navigables sont fort au dessus de tout ce qui se voit dans ce genre en Europe. Cependant les relations que nous en avons en Europe ont été généralement faites par des voyageurs simples & grands admirateurs, souvent par des missionnaires stupides & menteurs. S'ils avoient été examinés par des yeux plus intelligens & décrits par des témoins plus fideles, il y auroit peut-être moins de quoi nous surprendre. Il s'en faut bien que ce que dit Bernier de quelques ouvrages de

cette eſpece dans l'Indoſtan, approche du merveilleux que nous trouvons dans les récits d'autres voyageurs. Peut-être auſſi qu'il en eſt de ces pays-là comme de la France, où l'on a ſoin des grands chemins, des grandes communications qui peuvent être les ſujets de la converſation à la cour & dans la capitale, & où tout le reſte eſt négligé. D'ailleurs à la Chine, dans l'Indoſtan & dans pluſieurs autres gouvernemens de l'Aſie, le revenu du ſouverain vient preſque entiérement d'une taxe ou d'une rente ſur les terres, qui hauſſe ou baiſſe ſuivant l'état du produit annuel de la terre. Le grand intérêt du ſouverain, je veux dire, ſon revenu, y eſt donc néceſſairement & immédiatement lié avec la culture des terres, avec la grandeur la valeur du produit de ces terres. Or pour que ce produit ſoit en quantité & en valeur tout ce qu'il peut être, il faut lui procurer un marché auſſi étendu qu'il eſt poſſible, & par conſéquent établir la communication la plus libre, la plus facile & la moins diſpendieuſe entre les différentes parties du pays; ce qui ne peut ſe faire que par le moyen des meilleurs chemins &

des meilleurs canaux navigables. Mais il n'y a point de pays en Europe où le revenu du ſouverain conſiſte principalement dans une taxe réelle, dans une taxe ou une rente ſur les terres. Dans la plupart & dans les grands royaumes de cette partie du monde, il peut dépendre en derniere analyſe du produit des terres. Mais cette dépendance n'eſt ni immédiate, ni ſi évidente. Le ſouverain ne s'y ſent pas ſi directement intéreſſé à favoriſer & avancer l'accroiſſement du produit des terres en quantité & en valeur, ni à procurer à ce produit le marché le plus étendu par l'entretien des grands chemins & des canaux. Ainſi quand on admettroit pour vrai, ce qui n'eſt pas peu douteux, que dans quelques parties de l'Aſie le département de la police publique eſt bien administré par la puiſſance exécutrice, il n'y a pas la moindre probabilité que dans l'état préſent des choſes cette même puiſſance l'adminiſtrât d'une maniere ſupportable dans une partie de l'Europe.

Ces ouvrages publics même qui ſont de nature à ne rien rapporter pour leur entretien, mais dont l'utilité ſe borne à un endroit ou canton particulier,

ſont toujours mieux tenus par un revenu local ou provincial entre les mains d'une adminiſtration locale ou provinciale, que par le revenu général de l'Etat, qui doit toujours être entre les mains & ſous la direction du pouvoir exécutif. Si les rues de Londres étoient éclairées & pavées aux dépens de la chambre du tréſor, eſt-il probable qu'elles ſeroient auſſi bien éclairées & pavées qu'elles le ſont à préſent, ou même qu'elles le ſeroient à ſi peu de frais? D'ailleurs la dépenſe, au lieu d'être priſe par une taxe locale ſur les habitans de chaque rue, de chaque paroiſſe ou de chaque quartier de Londres, ſeroit priſe, dans ce cas, ſur le revenu général de l'Etat, & conſéquemment elle ſeroit levée par une taxe ſur tous les habitans du royaume, dont la plus grande partie ne retire aucun bénéfice des lanternes & du pavé de Londres.

Les abus qui ſe gliſſent quelquefois dans l'adminiſtration locale & provinciale d'un revenu local & provincial, ont beau nous paroître énormes; dans la réalité ce ne ſont cependant preſque toujours que des miſeres, en comparaiſon de ceux qui s'établiſſent ordi-

nairement dans l'adminiſtration & la dépenſe du revenu d'un grand empire. Sous l'adminiſtration locale & provinciale des juges de paix de la Grande-Bretagne, les ſix jours de travail que le peuple eſt obligé de donner à la réparation des grands chemins, ne ſont peut-être pas toujours appliqués judicieuſement, mais à peine y a-t-il dans nos corvées une circonſtance qui marque de la cruauté & de l'oppreſſion. En France, où l'application n'eſt ſouvent pas plus judicieuſe, l'exaction eſt ſouvent la plus cruelle & la plus oppreſſive. Ces corvées ſont un des principaux inſtrumens de la tyrannie d'un intendant qui veut châtier une paroiſſe ou une communauté qui a eû le malheur de tomber dans ſa diſgrace.

ARTICLE SECOND.

Des frais des inſtitutions pour l'éducation de la jeuneſſe.

Les inſtitutions pour l'éducation de la jeuneſſe peuvent fournir de même un revenu capable de défrayer leur dépenſe. Ce qu'un écolier paye à ſon

maître forme un revenu de cette eſpece.

Quand même la récompenſe du maître ne ſeroit pas priſe entiérement ſur ce revenu naturel, il ne ſeroit pas néceſſaire de la prendre ſur le revenu général de la ſociété, dont la perception & l'application appartiennent dans la plupart des pays au pouvoir exécutif. Auſſi dans la plus grande partie de l'Europe, le revenu des écoles & des colleges ne fait point une charge ſur le tréſor public, ou n'en fait qu'une bien légere. Par-tout il vient principalement de quelque fonds local ou provincial, de la rente de quelques terres, ou de l'intérêt d'une ſomme d'argent placée & miſe ſous la direction de quelqu'un dans cette vue, quelquefois par le ſouverain même, quelquefois par le particulier donateur.

Les fondations des écoles & des colleges ont-elles contribué en général au bien qu'elles ſe propoſerent? ont-elles encouragé le zele & perfectionné les talens des maîtres? ont-elles dirigé l'éducation vers des objets plus utiles au public & aux individus que ceux où elle ſe feroit portée d'elle-même? On peut, ce ſemble, faire ſans

beaucoup de difficulté une réponse au moins probable à chacune de ces questions.

Voyez chaque profession : la plupart de ceux qui l'exercent mesurent leurs efforts pour y réussir sur la nécessité où ils sont d'en faire. Cette nécessité n'est jamais plus grande que quand leurs émolumens sont la seule source d'où ils puissent attendre leur fortune ou simplement leur revenu & leur subsistance. Pour faire cette fortune ou gagner de quoi vivre, il faut que tous les ans ils fassent une certaine quantité d'ouvrage d'une valeur connue, & si la concurrence est libre, la rivalité des compétiteurs, qui cherchent tous à se supplanter les uns les autres, oblige chacun en particulier à mettre un certain degré d'exactitude & de perfection dans son travail. La grandeur des objets qui peuvent couronner le succès dans certaines professions, suffit sans doute pour y exciter les efforts de quelques hommes d'une ardeur & d'une ambition extraordinaires. Cependant il est évident que les grands objets ne sont pas nécessaires pour exciter les plus grands efforts. On en voit souvent dans les moindres pro-

feſſions où la rivalité & l'émulation produiſent l'ambition d'exceller; & on en voit bien rarement dans celles où les grands objets ne ſont pas ſoutenus par la néceſſité de s'appliquer. En Angleterre, le ſuccès dans la profeſſion des loix mene à de grands objets d'ambition; & cependant, combien peu d'hommes nés dans l'aiſance y ont excellé!

Il eſt impoſſible que les revenus affectés aux écoles & aux colleges n'ayent pas diminué plus ou moins pour les maîtres la néceſſité de s'appliquer. Dès qu'ils ne tirent pas toute leur ſubſiſtance de leurs écoliers ou de leurs honoraires, ils la tirent manifeſtement ou en tout ou en partie d'un fonds abſolument indépendant de leur ſuccès & de leur réputation dans leur profeſſion particuliere.

Il y a quelques univerſités où les profeſſeurs tirent la plus grande partie de leurs émolumens, non de leurs appointemens, mais des honoraires qu'ils reçoivent de leurs éleves. En ce cas, un profeſſeur eſt plus ou moins dans la néceſſité de s'appliquer, parce que ſon bien-être dépend plus ou moins de ſa réputation, de l'attachement, de la reconnoiſſance & de l'eſtime de

ſes éleves, & qu'en général il n'a pas d'autre moyen d'inſpirer ces ſentimens, que celui de les mériter par ſes talens & par ſon exactitude à remplir ſes devoirs.

Dans d'autres univerſités, on défend au profeſſeur de rien recevoir de ſes écoliers, & ſes gages ou appointemens forment tout le revenu de ſa place. Dès-lors ſon intérêt ſe trouve en oppoſition avec ſon devoir autant qu'il peut y être. Car, à prendre le mot *intérêt* dans le ſens vulgaire, tout homme eſt intéreſſé à ſe gêner le moins qu'il peut, & s'il eſt aſſuré d'être auſſi à ſon aiſe ou d'avoir tout autant en négligeant une tâche laborieuſe qu'en la rempliſſant, il eſt certainement de ſon intérêt de la négliger entiérement, ou, s'il a un ſupérieur qui ne le ſouffre pas, de s'en acquitter du moins avec toute la nonchalance & la pareſſe qu'il peut y mettre impunément. Eſt-il naturellement actif & ami du travail? Son intérêt le déterminera plutôt à employer cette activité à des choſes qui lui procurent quelqu'avantage, qu'à l'accompliſſement de ſes devoirs qui ne lui en rapporte aucun.

Si l'autorité à laquelle il eſt ſoumis

résîde dans la communauté, le college ou l'univerſité dont il eſt membre, & dont la plupart des autres membres ſont, comme lui, gens qui enſeignent ou doivent enſeigner, ils s'accorderont probablement à uſer d'une grande indulgence les uns pour les autres, & chacun d'eux conſentira volontiers que ſon voiſin manque à ſon devoir, pourvu qu'il puiſſe y manquer lui-même. La plupart des profeſſeurs publics de l'univerſité d'Oxford ont abandonné abſolument depuis pluſieurs années juſqu'à l'apparence d'enſeigner.

Si cette autorité réſide moins dans le corps dont il eſt membre que dans quelque perſonne externe, dans l'évêque diocéſain, par exemple, dans le gouvernement de la province, ou dans quelque miniſtre d'Etat, il eſt vraiſemblable qu'il ne ſe moquera pas entiérement des apparences. Mais à quoi aboutira le pouvoir de ces ſortes de ſupérieurs? Ils le forceront d'être avec ſes écoliers un certain nombre d'heures par jour, & de leur donner tant de leçons dans la ſemaine ou dans l'année. Voilà tout ce qu'ils peuvent faire: la qualité des leçons dépendra toujours de ſes ſoins, & la peine qu'il ſe donnera ſera tou-

jours proportionnée aux motifs d'en prendre. D'ailleurs il eſt toujours à craindre qu'une pareille juriſdiction étrangere ne ſoit exercée par l'ignorance & le caprice. De ſa nature elle eſt arbitraire & à diſcrétion, & les perſonnes qui en ſont revêtues n'aſſiſtant jamais aux leçons & n'entendant peut-être rien aux matieres qui en ſont le ſujet, il eſt très-rare qu'elles interpoſent leur autorité avec jugement. Souvent même l'ivreſſe de la ſupériorité leur inſpire tant de morgue & d'inſolence, qu'elles ne s'embarraſſent nullement de quelle maniere elles la feront ſentir, pourvu qu'on la ſente, & qu'elles ne ſe feront aucun ſcrupule de le cenſurer ou de le dépoſer à tort & à travers. Cette juriſdiction humiliante dégrade néceſſairement celui qui s'y trouve aſſujetti, & au lieu d'une perſonne des plus reſpectables de la ſociété qu'il devroit être, elle l'en rend une des plus viles & des plus mépriſables. Ce n'eſt que par une protection puiſſante qu'il peut ſe garantir efficacement des mauvais procédés auxquels il eſt conſtamment expoſé; & cette protection, il faut ordinairement qu'il l'achete non par le mérite de ſon état,

mais par une baſſe complaiſance & par une diſpoſition lâche à ſacrifier les droits, l'intérêt & l'honneur de ſon corps. Quiconque a ſuivi pendant quelque tems la maniere dont ſe gouvernent les univerſités de France, a eu ſûrement occaſion de remarquer les effets qui réſultent de cette eſpece de juriſdiction arbitraire & étrangere.

Forcer un certain nombre d'étudians d'aller à tel college ou à telle univerſité, quels qu'en ſoyent les profeſſeurs, c'eſt diſpenſer plus ou moins ces profeſſeurs de la néceſſité d'acquérir du mérite & de la réputation.

Tel eſt l'effet des privileges de gradués dans les arts, le droit, la médecine & la théologie, quand on ne peut les obtenir qu'après avoir réſidé un nombre d'années déterminé dans certaines univerſités. Ils forcent néceſſairement un certain nombre d'étudians à prendre des leçons de tels profeſſeurs gens de mérite ou non. Les privileges des gradués ſont une ſorte de ſtatuts d'apprentiſſage qui n'ont pas contribué à perfectionner l'éducation plus que les ſtatuts de l'apprentiſſage méchanique à perfectionner les arts & les manufactures.

Qu'un college ſoit bon ou mauvais, les fondations charitables des penſions

& des bourses y attachent nécessairement un certain nombre d'écoliers. Si ces fondations laissoient aux jeunes gens le choix des colleges qu'ils aimeroient le mieux, cette liberté pourroit mettre quelque émulation parmi les colleges. Le moyen de l'éteindre, au contraire, seroit de défendre aux membres indépendans d'un college de le quitter sans sa permission pour passer dans un autre.

Si dans chaque college le précepteur qui devroit instruire chaque étudiant dans tous les arts & les sciences, n'étoit point au choix de l'écolier, mais qu'il fût nommé par le chef du college, & que, dans le cas de négligence, d'incapacité ou de mauvais traitemens, l'écolier ne pût le changer sans en avoir demandé & obtenu la permission, un tel réglement seroit non-seulement très-propre à étouffer toute émulation parmi les différens précepteurs du même college, mais à les soustraire dans tous à la nécessité de donner un certain degré de soins & d'attention à leurs disciples. Ces sortes de maîtres, quoique bien payés par leurs écoliers, pourroient tout aussi bien prendre le parti de les négliger, que le prennent ceux qui enseignent gratuitement, ou qui

n'ont pour toute récompenſe que leurs gages.

S'il arrive que le maître ſoit un homme de ſens, il aura de la répugnance à débiter à ſes écoliers des ſottiſes & des abſurdités, ou une marchandiſe qui ne vaudroit guere mieux. D'ailleurs il ſeroit déſagréable pour lui de voir ſes écoliers déſerter ſa claſſe, ou ne l'écouter qu'avec des marques d'indifférence, ou peut-être de mépris & de dériſion. Ces motifs ſeuls, ſans autre intérêt, pourront donc l'engager à ſoigner ſes leçons, & à les rendre paſſablement bonnes. Il ne manquera cependant pas d'expédiens pour s'en épargner impunément la peine. Au lieu d'expliquer lui-même à ſes éleves la ſcience qu'il ſe propoſe de leur montrer, il peut lire un livre qui en traite, & ſi le livre eſt écrit dans une langue morte, ou il l'interprétera dans la ſienne, ou, ce qui lui donnera encore moins d'embarras, il le fera interpréter par ſes écoliers, & en faiſant de tems en tems quelque obſervation ſur ce qu'il contient, il ſe croira quitte envers eux. Une connoiſſance très-ſuperficielle de la matiere & la plus légere application lui ſuffiront pour fournir

ainſi ſa carriere, ſans riſquer de tomber dans l'inconvénient de dire des choſes ridicules & inſenſées qui le révolteroient lui-même. Par la diſcipline du college, il pourra en même tems forcer tous ſes écoliers à ſe trouver réguliérement en claſſe & à tenir la conduite la plus décente & la plus reſpectueuſe pendant tout le tems que durera ſa prétendue leçon.

En général, la diſcipline des colleges & des univerſités eſt calculée, non pour l'avantage des étudians, mais pour l'intérêt, diſons mieux, pour la commodité des maîtres. Son objet eſt de maintenir dans tous les cas l'autorité du maître, &, ſoit qu'il rempliſſe ſon devoir ou non, d'obliger les écoliers à ſe conduire toujours avec lui comme s'il s'en acquittoit avec le plus grand zele & la plus grande capacité. Elle ſemble préſumer dans l'un la ſageſſe & la vertu parfaites, & ne ſuppoſer dans les autres que de l'imbécillité & de la folie. Cependant je ne penſe pas qu'il y ait d'exemple qu'un maître faſſe réellement ſon devoir, & que la plupart de ſes écoliers négligent le leur. Il ne faut pas de loi menaçante pour qu'on ſe rende aux écoles, quand les leçons

valent véritablement la peine qu'on y assiste, témoin tous les endroits où il s'en fait de bonnes. La force & la contrainte bien ménagées sont sans doute indispensables à l'égard des enfans, pour leur faire suivre ces parties de l'éducation qu'on juge devoir être acquises dans un âge tendre. Mais il n'arrive guere qu'on en ait besoin passé l'âge de douze à treize ans pour aucune partie de l'éducation, quand c'est un bon maître qui en est chargé. Il y a tant de générosité dans les jeunes gens, que bien loin d'être disposés à négliger & à mépriser les instructions des maîtres qui marquent une sérieuse envie de leur être utiles, ils sont généralement portés à leur pardonner bien des incorrections qui leur échappent dans l'exercice de leurs fonctions, & souvent même à cacher au public des fautes grossieres qui les exposeroient à la risée.

Il est remarquable que les parties de l'éducation pour lesquelles il n'y a point d'institutions publiques, sont généralement celles qu'on enseigne le mieux. Qu'un jeune homme aille à une école d'armes ou de danse, il est rare qu'il n'apprenne pas à faire

des armes & à danser, quoiqu'il n'y fasse pas toujours de grands progrès. Les bons effets de l'école de l'équitation, ne sont pas communément si évidens. Les frais en sont si considérables, qu'en beaucoup d'endroits elle est une institution publique. Les trois parties les plus essentielles de l'éducation littéraire, qui sont de lire, d'écrire & de compter, s'apprennent encore aujourd'hui plus ordinairement dans les écoles particulieres, que dans les écoles publiques, & il est rare que quelqu'un n'en apprenne pas assez pour son usage.

En Angleterre, les écoles publiques sont beaucoup moins corrompues que les universités. Dans les premieres, on apprend, ou du moins on peut apprendre le grec & le latin, c'est-à-dire, tout ce que les maîtres prétendent y enseigner, & tout ce qu'on s'attend qu'ils y enseigneront. Mais dans les universités, on n'apprend pas & on ne trouve pas toujours le moyen d'apprendre ce qu'on doit y montrer. La récompense d'un maître d'école dépend la plupart du tems principalement, & quelquefois presqu'entiérement des honoraires que lui payent ses écoliers.

Les

Les écoles n'ont point de privileges exclusifs. Pour obtenir les honneurs de gradué, il n'est pas nécessaire qu'une personne soit munie d'un certificat faisant foi qu'elle a étudié pendant tant d'années à une école publique. Si à l'examen elle paroît savoir ce qu'on y montre, on ne lui demande pas où elle s'est fait instruire.

On dira peut-être que le tems n'est pas fort bien employé dans les universités, mais que sans elles on seroit encore plus ignorant, parce qu'on ne cultiveroit point du tout ces parties importantes de l'éducation pour lesquelles on les a instituées, ce qui causeroit un préjudice notable au public & aux individus.

Les universités qui existent en Europe étoient originairement des corporations ou communautés établies pour l'éducation des ecclésiastiques. Elles ont été fondées par l'autorité du pape, & si bien mises sous sa protection immédiate, que leurs membres, tant les professeurs que les écoliers, jouissoient tous de ce qu'on appelle *le bénéfice de clergie*, c'est-à-dire, qu'ils étoient exempts de la jurisdiction civile des pays où leurs universités res-

pectives étoient ſituées, & qu'on ne pouvoit les traduire que par devant les tribunaux de l'égliſe. Conformément au but de leur inſtitution, la plupart de ces univerſités n'enſeignoient que la théologie, ou quelque choſe de purement préparatoire à la théologie.

Lorſque les loix établirent le chriſtianiſme dans l'empire, un latin corrompu étoit devenu la langue commune des parties occidentales de l'Europe. En conſéquence, le ſervice divin s'y faiſoit & la bible s'y liſoit dans ce mauvais latin, qui eſt la langue vulgaire du pays. Après l'irruption des nations barbares qui renverſerent l'empire romain, le latin tomba inſenſiblement en déſuétude par toute l'Europe. Mais la vénération du peuple conſerve naturellement les formes & les cérémonies de religion long-tems après que les circonſtances qui les avoient introduites & qui les rendoient raiſonnables ne ſubſiſtent plus. On continua donc de faire le ſervice en latin, quoique le peuple n'entendît plus le latin. Il s'établit ainſi deux langues différentes en Europe, comme autrefois en Egypte, une pour les prêtres, & une pour le peuple; une ſacrée &

une qui ne l'étoit pas. Or il fallut que les prêtres entendiſſent quelque choſe à cette langue ſacrée & ſavante dans laquelle ils officioient, & voilà pourquoi le latin fut d'abord une partie eſſentielle de l'éducation qu'on reçut dans les univerſités.

Il n'en fut pas de même du grec & de l'hébreu. Les décrets infaillibles de l'égliſe avoient prononcé que la traduction latine de la bible n'étoit pas moins dictée par le Saint Eſprit que les originaux grecs & hébreux, & qu'elle devoit avoir par conſéquent la même autorité. Ces deux anciennes langues n'étant donc pas indiſpenſables pour un eccléſiaſtique, il ſe paſſa bien du tems ſans qu'elles fuſſent une partie eſſentielle de l'éducation des univerſités. On m'aſſure qu'il y en a quelques-unes en Eſpagne où le grec n'a jamais pénétré. Les premiers réformateurs trouverent le texte grec du nouveau-teſtament, & même le texte hébreu de l'ancien plus favorables à leurs opinions que la vulgate, dans laquelle il étoit aſſez naturel de ſuppoſer qu'on avoit fait peu-à-peu les changemens dont on avoit beſoin pour étayer les dogmes de l'égliſe romaine. Ils ſe mi-

rent à révéler différentes erreurs de cette version, & forcerent ainsi le clergé catholique romain à la défendre ou à l'expliquer. La nécessité d'avoir quelque connoissance des langues originales, tant pour la défense que pour l'attaque, est ce qui en introduisit successivement l'étude dans la plus grande partie des universités, & parmi ceux qui embrasserent la doctrine de la réforme, & parmi ceux qui la rejeterent. Le grec étoit lié avec toutes les parties des belles-lettres, qui, quoique cultivées d'abord principalement par des catholiques & des Italiens, ne laisserent pas de se répandre avec la réforme. C'est pourquoi l'on enseigne le grec avant la philosophie dans la plupart des universités, & on attendit seulement pour le montrer que les écoliers eussent fait quelques progrès dans le latin. La langue hébraïque n'ayant aucune connexion avec les belles-lettres, & ne fournissant pas un seul livre estimé, à l'exception des Saintes Ecritures, l'étude en fut communément renvoyée après la philosophie, ou au tems de la théologie.

Les premiers rudimens du grec & du latin furent originairement montrés

dans les universités, & cet usage continue encore dans quelques-unes. Dans les autres, on attend qu'un jeune homme soit instruit des premiers élémens d'une de ces langues, ou de toutes les deux, pour l'admettre. Ainsi elles sont encore une partie considérable de l'éducation qu'on donne dans les universités.

L'ancienne philosophie grecque étoit divisée en trois grandes branches, la physique, ou la philosophie naturelle, l'éthique, ou la philosophie morale, & la logique. Cette division générale paroît entiérement conforme à la nature des choses.

Les grands phénomenes de la nature, la révolution des corps célestes, les éclipses, les cometes, le tonnerre, les éclairs, & d'autres météores extraordinaires, la génération, la vie, l'accroissement des plantes & des animaux, sont des objets qui, par l'étonnement qu'ils donnent, excitent nécessairement la curiosité de l'homme à en rechercher les causes. La superstition essaya d'abord de satisfaire cette curiosité, en rapportant toutes ces apparences merveilleuses à l'action des dieux. La philosophie tâcha ensuite de les expliquer par des causes plus familieres,

ou mieux connues des hommes, que l'opération des dieux. Comme ces grands phénomenes sont les premiers objets qui piquent la curiosité, la science qui se propose de les expliquer doit avoir été naturellement la premiere branche de la philosophie qu'on ait cultivée. Aussi paroît-il que les premiers philosophes dont parle l'histoire étoient des philosophes naturels.

Il est fort simple que dans tous les siecles & les pays du monde, les hommes ayent fait attention aux caracteres, aux vues & aux actions les uns des autres, & que plusieurs regles & maximes en vogue pour la conduite de la vie humaine ayent été transmises & approuvées par le consentement général. Il étoit également simple que l'usage de l'écriture une fois introduit, les hommes sages, ou qui se croyoient tels, tâchassent d'augmenter le nombre de ces maximes établies & respectées, & voulussent déclarer leurs sentimens sur ce qui distingue la bonne & la mauvaise conduite, tantôt d'une maniere plus recherchée, sous la forme d'apologues, tels que les fables d'Esope, & tantôt d'une maniere plus simple, sous la forme d'apophtegmes ou de senten-

ces, tels que les proverbes de Salomon, les vers de Théognis & de Phocyllides, & une partie des œuvres d'Héſiode. On a pu continuer fort long tems à multiplier ainſi le nombre de ces maximes de prudence & de morale, ſans jamais eſſayer de les ranger dans un ordre particulier & méthodique, & à plus forte raiſon, ſans ſonger à les lier enſemble par un ou pluſieurs principes généraux d'où elles puſſent toutes être déduites, comme des effets de leurs cauſes. La beauté d'un arrangement ſyſtématique de différentes obſervations liées par quelques principes communs parut d'abord dans les eſſais informes de ces anciens tems pour former un ſyſtême de philoſophie naturelle. On tenta enſuite quelque choſe de pareil ſur la morale. On rangea les maximes de la vie ordinaire dans un certain ordre méthodique, & on les lia enſemble par quelques principes communs, précisément comme on s'y étoit pris à l'égard des phénomenes de la nature. La ſcience qui ſe propoſe l'inveſtigation & le développement de ces principes d'enchaînement, eſt ce qu'on appelle proprement philoſophie morale.

Divers auteurs ont donné différens systêmes, tant de la philosophie naturelle que de la philosophie morale. Mais les argumens dont ils les ont appuyés, bien loin d'ètre des démonstrations, n'ont été souvent que de minces probabilités, & quelquefois que de purs sophismes qui n'avoient d'autre fondement que l'inexactitude & l'ambiguité du langage ordinaire. Les systêmes spéculatifs ont été adoptés, dans tous les siecles, sur des raisons trop frivoles pour déterminer jamais en matiere d'intérèt pécuniaire, même le plus léger, tout homme doué du sens commun. A peine les illusions grossieres des sophistes ont-elles jamais eu d'influence sur les opinions des hommes, si ce n'est en philosophie & en spéculation, où elles ont souvent eu le plus grand crédit. Les auteurs de chaque systême de philosophie naturelle & morale, s'efforcerent de montrer la foiblesse des argumens allégués en faveur des systêmes contraires aux leurs. L'examen de ces argumens les conduisit nécessairement à considérer la différence entre une raison probable & une raison démonstrative, entre un raisonnement concluant & un

raiſonnement captieux, & cette recherche occaſionna des obſervations qui donnerent naiſſance à la logique, ou à la ſcience des principes généraux du raiſonnement. Quoique poſtérieure d'origine à la phyſique & à l'éthique, elle fut communément enſeignée avant elles, non dans toutes les anciennes écoles de philoſophie, mais dans la plupart. On croyoit apparemment que l'écolier devoit connoître la différence entre un bon raiſonnement & un paralogiſme, avant de le faire raiſonner ſur des ſujets de ſi grande importance.

Cette ancienne diviſion de la philoſophie fut changée dans la plus grande partie des univerſités de l'Europe. Au lieu de trois parties, la philoſophie en eut cinq.

Toute la doctrine des anciens ſur la nature de l'ame humaine ou de la Divinité, faiſoit partie de la phyſique. Ces êtres, quelle que ſoit l'eſſence qu'on leur ſuppoſe, entrent dans le ſyſtème de l'univers, & produiſent auſſi les plus importans effets. Tout ce qu'on pouvoit ſavoir ou conjecturer d'eux formoit, pour ainſi dire, deux chapitres véritablement fort intéreſſans, de la ſcience qui prétend expliquer l'o-

rigine & les révolutions du grand ſyſtême du monde. Mais dans les univerſités où l'on n'enſeignoit la philoſophie que pour la théologie (dont on l'appelloit la ſervante), il étoit naturel d'inſiſter plus long-tems ſur ces deux chapitres que ſur tout autre. On les étendit donc de plus en plus, & par ſucceſſion de tems ils furent ſubdiviſés en pluſieurs autres, juſqu'à ce qu'enfin la doctrine des eſprits, ſur leſquels nous pouvons ſavoir ſi peu de choſe, vint à tenir autant de place dans le ſyſtême de la philoſophie que celle des corps, ſur leſquels nous pouvons acquérir tant de lumieres. Ces deux ſujets furent non-ſeulement traités ſéparément comme deux ſciences diſtinctes, mais ce qu'on appelle métaphyſique ou pneumatologie fut mis en oppoſition avec la phyſique, & cultivé comme la plus ſublime des deux, & comme la plus utile aux vues d'une profeſſion particuliere. On négligea preſqu'entiérement le ſujet propre de l'expérience & de l'obſervation, dans lequel une attention ſuivie peut faire tant d'utiles découvertes; & on s'attacha beaucoup à un ſujet qui, après un petit nombre de vérités fort ſim-

ples & fort aiſées à trouver, n'offre plus à l'attention qu'incertitude & obſcurité, & n'eſt par conſéquent plus capable que de produire des ſubtilités & des ſophiſmes.

Lorſque ces deux ſciences eurent été miſes ainſi en oppoſition l'une avec l'autre, la comparaiſon entr'elles en fit naître naturellement une troiſieme, qui fut nommée ontologie, ſcience qui traitoit des qualités & des attributs communs aux ſujets des deux autres. Mais ſi les ſubtilités & les ſophiſmes compoſoient la plus grande partie de la métaphyſique & de la pneumatologie des écoles, c'étoit tout ce qui formoit ce tiſſu captieux ou cette toile d'araignée qu'on a décoré du grand nom de ſcience de l'ontologie, & quelquefois de celui de métaphyſique.

Lobjet que ſe propoſoit l'ancienne philoſophie morale étoit de découvrir en quoi conſiſtent le bonheur & la perfection de l'homme conſidéré non-ſeulement comme individu, mais comme membre d'une famille, d'un Etat & de la grande ſociété du genre humain. Elle traitoit des devoirs de la vie humaine comme ſervant au bonheur & à la perfection de cette même vie. Mais quand

on vint à enſeigner la morale & la philoſophie naturelle par rapport à la théologie, on traita des devoirs de l'homme comme ſe rapportant principalement à une autre vie. Dans l'ancienne philoſophie, elle étoit repréſentée comme procurant néceſſairement à celui qui la poſſédoit la plus grande félicité dont on puiſſe jouir ſur la terre. Dans la philoſophie moderne, on la repréſentoit ſouvent comme généralement, ou plutôt preſque toujours incompatible avec le moindre degré de bonheur ici bas, & le ciel devoit être acheté uniquement par la pénitence & la mortification, par les auſtérités & l'humilité d'un moine, & non par la conduite ronde, généreuſe & mâle d'un homme. Des cas de conſcience & des maximes aſcétiques dominerent dans la morale des écoles, & celle de toutes les branches de la philoſophie qui eſt ſans comparaiſon la plus importante, devint auſſi ſans comparaiſon la plus corrompue.

Tel fut donc le cours ordinaire de l'éducation philoſophique, dans la plupart des univerſités de l'Europe. On y enſeignoit d'abord la logique, enſuite l'ontologie, puis la pneumatologie

comprenant la doctrine touchant l'ame humaine & la Divinité; de-là on passoit à un plat système de la philosophie morale, qu'on regardoit comme immédiatement lié avec la doctrine de la pneumatologie, avec l'immortalité de l'ame, & avec les récompenses & les châtimens qu'il falloit attendre de la justice divine dans une autre vie. Le cours finissoit ordinairement par un système de physique très-court & très-superficiel.

Les changemens que les universités d'Europe firent ainsi dans l'ancienne philosophie, étoient relatifs à l'éducation des ecclésiastiques & tendoient à les mieux préparer à la théologie. Mais avec la quantité de subtilités & de sophismes qu'elles ont ajoutés, & avec la morale ascétique & les cas de conscience introduits par ces changemens, la philosophie n'est certainement pas devenue meilleure pour l'éducation des gens du monde, ni plus propre à perfectionner l'esprit & à former le cœur.

Ce cours de philosophie est celui qui existe encore dans la plus grande partie des universités de l'Europe. On le donne avec plus ou moins de soin,

ſelon que la conſtitution particuliere de chacun rend le travail plus ou moins indiſpenſable pour les profeſſeurs. Dans les plus riches & les mieux dotées, les profeſſeurs ſe contentent de donner quelques lambeaux de cette mauvaiſe philoſophie, & encore le font-ils fort légérement & par maniere d'acquit.

Les univerſités n'ont point ſuivi les progrès des modernes dans les différentes branches de la philoſophie. Non-ſeulement elles n'ont pas fait de découvertes, mais elles n'ont pas été fort preſſées d'adopter celles qu'on a faites. La plupart de ces ſavantes ſociétés ont mieux aimé reſter long-tems les ſanctuaires où des ſyſtêmes abandonnés & des préjugés ſurannés trouvaſſent aſyle & protection après avoir été bannis du reſte de la terre. En général ce ſont les mieux rentées qui ont été les dernieres à profiter des nouvelles acquiſitions, & les plus oppoſées à ce qu'il ſe fît aucun changement dans le plan d'éducation reçu. Les nouvelles connoiſſances ont eu moins de peine à pénétrer dans les univerſités pauvres, où la ſubſiſtance des profeſſeurs dépendant ſur-tout de

leur réputation, ils étoient obligés de donner plus d'attention au courant des opinions qui prenoient dans le monde.

Mais quoique les écoles publiques & les universités de l'Europe n'ayent eu d'abord pour but que l'éducation des eccléfiaftiques, & quoiqu'elles ne fuffent pas toujours fort exactes à inftruire leurs éleves dans les fciences même qu'on fuppofoit néceffaires au clergé, elles fe trouverent chargées par degrés de l'éducation de prefque tous les autres, particuliérement de celle des gentilshommes & des jeunes gens qui avoient de la fortune. Il n'y auroit point, ce femble, de meilleure méthode pour remplir avec quelque avantage l'intervalle entre l'enfance & ce période de la vie où les hommes commencent à s'appliquer férieufement aux affaires du monde, que de les occuper des connoiffances qui feront particuliérement néceffaires à l'état qu'ils doivent fuivre le refte de leurs jours. Cependant la majeure partie de ce qu'on enfeigne dans les écoles & les univerfités ne paroît pas fort propre à difpofer les jeunes gens aux affaires du monde.

On ſuit tous les jours de plus en plus en Angleterre la coutume de faire voyager les jeunes gens dans les pays étrangers, immédiatement après qu'ils ſont ſortis de l'école, & ſans les mettre à l'univerſité. Ils reviennent, dit-on, généralement beaucoup plus formés par leurs voyages. Ils partent à l'âge de dix-ſept ou dix-huit ans, & ſont de retour à vingt-un: or il eſt difficile, ajoute-t-on, qu'à cet âge ils ne profitent beaucoup dans l'eſpace de trois ou quatre ans. En général ils acquierent dans leur tournée quelque connoiſſance d'une ou deux langues étrangeres, qu'ils ne ſavent pourtant pas aſſez pour les parler ou les écrire correctement. Mais, d'un autre côté, ils reviennent plus ſuffiſans, plus dénués de principes, plus diſſipés, plus incapables de toute application ſérieuſe à l'étude ou aux affaires, qu'ils n'auroient pu le devenir en ſi peu de tems en reſtant chez eux. Toutes les bonnes habitudes que leur précédente éducation tendoit à leur faire contracter, au lieu d'être fortifiées & enracinées, ſont affoiblies ou effacées par ces voyages prématurés, où les années les plus précieuſes de la vie ſe conſument dans

la plus frivole diſſipation loin de l'inſpection & de la cenſure des peres & des parens. Il n'y a que le diſcrédit où les univerſités ſe ſont laiſſé tomber qui ait pu mettre en vogue une pratique auſſi abſurde que celle de voyager de ſi bonne heure. Le ſeul avantage qu'elle ait, c'eſt qu'en envoyant ſon fils courir le monde, un pere ſe délivre, au moins pour quelque tems, du déſagrément d'avoir ſous les yeux un enfant déſœuvré, négligé, & qui prend le chemin de ſa ruine.

Tels ont été les effets de quelques-unes des inſtitutions modernes pour l'éducation.

Les plans & les inſtitutions, par rapport au même objet, ont été différens dans d'autres pays, d'autres ſiecles & d'autres nations.

Dans les républiques de l'ancienne Grece, chaque citoyen libre étoit inſtruit, ſous la direction du magiſtrat public, dans les exercices de la gymnaſtique & de la muſique. Le but de la gymnaſtique étoit d'endurcir le corps, d'aiguiſer le courage & de préparer le citoyen aux fatigues & aux dangers de la guerre ; & comme la milice grecque étoit à tous égards la meilleure

qu'il y eût au monde, cette partie de l'éducation publique répondoit ſans doute parfaitement aux vues de ſon inſtitution. Le but de la muſique étoit, du moins ſelon les philoſophes & les hiſtoriens qui nous en ont rendu compte, d'humaniſer les eſprits, d'adoucir les mœurs, & de diſpoſer les hommes à remplir les obligations ſociales de la vie publique & privée.

Dans l'ancienne Rome, les exercices du champ de Mars répondoient à ceux du gymnaſe des Grecs, & il paroît que les Romains en retiroient exactement les mêmes avantages. Mais ils n'avoient rien qui reſſemblât à l'inſtitution muſicale ſi vantée de l'ancienne Grece. Cependant les mœurs des Romains ſemblent avoir non-ſeulement égalé, mais ſurpaſſé de beaucoup celles des Grecs, ſoit dans la vie publique, ſoit dans la vie privée. Leur ſupériorité à l'égard de celle-ci eſt conſtatée par le témoignage exprès de Polybe & de Denys d'Halicarnaſſe, deux auteurs qui connoiſſoient bien les deux nations; & quant à la vie publique, leur prééminence eſt prouvée par toute la ſuite de l'hiſtoire grecque & romaine. La douceur & la modération

des factions opposées semblent être le point capital qui décide des mœurs publiques d'un peuple libre : or les factions des Grecs étoient presque toujours violentes & sanguinaires, au lieu qu'il n'y eut point de sang versé dans celles des Romains jusqu'au tems des Gracques, où il semble que la république vint réellement à se dissoudre. Ainsi malgré l'autorité respectable de Platon, d'Aristote & de Polybe, & malgré les raisons ingénieuses par lesquelles M. de Montesquieu s'efforce de l'appuyer, il paroît probable que l'institution musicale des Grecs ne fut pas d'un grand effet pour la correction des mœurs, puisque celles des Romains l'emportent sans le secours de la musique. Le respect de ces anciens sages pour les institutions de leurs ancêtres les disposoit vraisemblablement à trouver beaucoup de sagesse politique dans ce qui n'étoit peut être qu'un ancien usage continué sans interruption depuis le premier âge de ces sociétés jusqu'à l'époque où elles arriverent au plus haut degré de raffinement. La musique & la danse sont les grands amusemens de presque toutes les nations barbares, & les grands talens qu'on y

regarde comme propres à contribuer au plaiſir de la ſociété. C'eſt ce qu'on voit aujourd'hui parmi les negres de la côte d'Afrique, c'eſt ce qu'on voyoit parmi les anciens Celtes, parmi les anciens Scandinaves, &, comme nous l'apprenons d'Homere, parmi les anciens Grecs dans les tems qui précéderent la guerre de Troye. Les tribus grecques s'étant formées en petites républiques, il étoit naturel que la culture de ces talens fût long-tems une partie de l'éducation commune & publique du peuple.

Dans Rome & dans Athènes, celle des républiques grecques dont les loix & les coutumes nous ſont le mieux connues, l'Etat ſemble n'avoir ni payé ni même déſigné ceux qui montroient aux jeunes gens la muſique & les exercices militaires. Il exigeoit bien que chaque citoyen libre ſe mît en état de le défendre en tems de guerre, & que pour s'en rendre capable, il apprît les exercices convenables; mais il lui laiſſoit la liberté de prendre tel maître qu'il jugeoit à propos, & il ne ſembloit concourir à ce but qu'en fourniſſant un champ ou une place

publique destiné à ces sortes d'exercices.

Il paroît que dans les premiers âges des républiques grecques & romaine, les autres parties de l'éducation consistoient à apprendre à lire, à écrire & à compter selon l'arithmétique du tems. Il paroît aussi que les plus riches citoyens acquéroient ordinairement ces connoissances par le secours d'un pédagogue domestique, qui, généralement, étoit un esclave ou un affranchi, & que les plus pauvres alloient à des écoles dont les maîtres gagnoient leur vie à les enseigner. Mais ces parties de l'éducation étoient totalement abandonnées au soin des parens & des tuteurs, & on peut dire que l'Etat ne s'en mêloit point, quoique, par une loi de Solon, les enfans fussent dispensés de pourvoir à la subsistance de leurs peres & meres devenus vieux, quand ceux-ci avoient négligé de leur donner un métier ou une profession utile.

Les progrès du raffinement ayant mis la philosophie & la rhétorique à la mode, les gens distingués envoyerent leurs enfans aux écoles des philosophes & des rhétoriciens. Mais ces écoles n'étoient pas soutenues par l'au-

torité publique. Elle ſe contentoit de les tolérer. Pendant long-tems il ſe préſenta ſi peu d'écoliers, que les premiers profeſſeurs, ne trouvant pas aſſez d'emploi dans une ſeule ville, étoient obligés d'aller de place en place. Telle eſt la vie que menerent Zénon d'Elée, Protagoras, Hippias & pluſieurs autres. Lorſque le nombre des écoliers augmenta, les écoles ſe fixerent, mais il paroît que l'Etat ne fit rien pour les encourager, ſinon d'aſſigner à quelques-unes d'elles un lieu particulier où elles ſe tinrent, faveur qu'elles reçurent auſſi quelquefois du zele de certains citoyens. Il ſemble que l'Etat ait aſſigné l'académie à Platon, le lycée à Ariſtote, & le portique à Zénon, fondateur des ſtoïciens. Epicure légua ſes jardins à ſon école. Mais juſqu'au tems de Marc-Antonin les profeſſeurs ne reçurent de l'Etat aucun ſalaire, & n'eurent d'autres émolumens que les honoraires qu'ils tiroient de leurs écoliers. La libéralité qui, au rapport de Lucien fut exercée par cet empereur philoſophe à l'égard des maîtres de philoſophie, ne dura probablement que le tems de ſa vie. On ne connoiſſoit rien alors d'équivalent aux privileges des

gradués, & il n'étoit pas néceſſaire d'avoir étudié dans aucune de ces écoles pour avoir droit d'exercer un métier ou une profeſſion quelconque: ſi l'opinion de leur utilité n'y attiroit pas de monde, la loi ne forçoit perſonne d'y aller, & ne récompenſoit perſonne pour y avoir été. Les maîtres n'avoient aucune juriſdiction ſur leurs diſciples, ni d'autre autorité que celle qui eſt fondée ſur une vertu & une capacité ſupérieures, & qui ne manque jamais d'être accordée par les jeunes gens à ceux qui ont le mérite relatif à la partie de leur éducation dont ils ſont chargés.

A Rome, l'étude des loix civiles entroit dans l'éducation, non de la plus grande partie des citoyens, mais de quelques familles particulieres. Cependant il n'y avoit point d'école publique de droit, & les jeunes gens qui vouloient l'apprendre ne pouvoient le faire qu'en fréquentant ceux de leurs parens ou de leurs amis qu'on croyoit verſés dans la connoiſſance des loix. Une choſe qui, peut-être, vaut la peine d'être obſervée, c'eſt que la plus grande partie des loix des douze tables ayant été priſe des loix de quelques anciennes républiques grecques, les

loix n'ont pourtant jamais fait une ſcience à part dans aucune république de l'ancienne Grece. A Rome, elles en firent une de très-bonne heure, & donnerent beaucoup d'illuſtration aux citoyens qui paſſoient pour y être habiles. Dans les républiques de l'ancienne Grece, particuliérement dans Athènes, les cours de juſtice étoient compoſées de corps du peuple nombreux, & par conſéquent tumultueux, qui décidoient ſouvent au haſard, ou ſelon qu'ils étoient emportés par les clameurs, la faction & l'eſprit de parti. On y comptoit cinq cents, mille, & juſqu'à quinze cents perſonnes. La honte d'une déciſion injuſte partagée entre tant de monde, étoit preſque nulle pour chaque individu. A Rome, au contraire, il n'y avoit dans les principales cours de juſtice qu'un ſeul juge, ou un petit nombre de juges dont la réputation tenoit d'autant plus à la ſageſſe & à la juſtice de leurs déciſions, qu'ils délibéroient toujours en public. Dans les cas douteux, ces juges devoient naturellement chercher à ſe mettre à couvert du blâme, en ſuivant l'exemple ou les jugemens de leurs prédéceſſeurs, ſoit dans le même tribunal,

bunal, ſoit dans d'autres. L'attention à ſe régler ſur la pratique & les déciſions antérieures, fit néceſſairement des loix romaines un ſyſtème régulier & ſuivi, tel qu'il eſt paſſé juſqu'à nous; & par-tout cette même cauſe a produit le même effet. La ſupériorité du caractere des Romains ſur celui des Grecs tant remarquée par Polybe & Denys d'Halicarnaſſe, venoit probablement plutôt de ce que la conſtitution de leurs cours de juſtice étoit meilleure, que d'aucune des circonſtances auxquelles ces deux auteurs l'attribuent. On dit que les Romains ſe diſtinguerent par la réligion du ſerment; mais le peuple qui étoit accoutumé à n'en faire que devant les cours de juſtice exactes & bien informées, devoit naturellement prendre plus garde à ce qu'il juroit, que ceux qui étoient habitués à prendre les dieux à témoin dans des aſſemblées confuſes & par devant de la canaille.

On conviendra ſans peine que les talens civils & militaires des Grecs & des Romains alloient au moins de pair avec ceux de quelle nation moderne que ce ſoit. Notre préjugé même feroit plutôt pencher la balance de leur côté;

mais, hors ce qui concerne les exercices militaires, on ne voit pas que l'Etat ſe ſoit mêlé de former ces grands talens; car je ne puis me perſuader que l'éducation muſicale des Grecs ait été fort capable d'y contribuer. Cependant il paroît que ces nations ne manquoient pas de maîtres pour inſtruire les gens au-deſſus de la populace dans les arts & les ſciences dont l'état de la ſociété leur faiſoit une eſpece de décence ou de néceſſité. Le deſir ou le beſoin de recevoir ces inſtructions créoit, comme il fait toujours, le talent de les donner, & l'émulation, qui ne manque jamais de ſuivre une concurrence illimitée, porta ce talent à une grande perfection. A l'attention qu'excitoient les anciens philoſophes, à l'aſcendant qu'ils prenoient ſur les opinions & les principes de leurs auditeurs, à la faculté qu'ils avoient de donner un certain ton & un certain caractere à la conſervation & à la conduite de leurs diſciples, il paroît qu'ils l'emportoient de beaucoup ſur tous nos profeſſeurs modernes. Ceux-ci ſont plus ou moins gâtés par les circonſtances qui les rendent plus ou moins indépendans de leur ſuccès & de leur réputation. D'un autre côté,

les gages ou ſalaires des profeſſeurs publics mettent celui qui enſeigne dans le particulier, & qui voudroit entrer en concurrence avec eux, dans le cas d'un marchand qui, ſans avoir de gratification, veut commercer concurremment avec ceux qui en ont une conſidérable. S'il vend ſes marchandiſes à-peu-près le même prix, il ne peut en tirer le même profit, & s'il évite une banqueroute & une ruine totale, il ſera du moins infailliblement réduit à l'indigence & à la mendicité. S'il prétend vendre plus cher, il trouvera ſi peu d'acheteurs, qu'il n'en ſera guere mieux dans ſes affaires. D'ailleurs il y a pluſieurs pays où la plupart de ceux qui ſe deſtinent à des profeſſions ſavantes, & qui ont par conſéquent beſoin d'une éducation lettrée, ne peuvent ſe paſſer ou ſe paſſeroient difficilement des privileges de gradués : or on ne peut les obtenir qu'en aſſiſtant aux leçons des profeſſeurs publics ; la plus grande aſſiduité aux plus excellentes leçons d'un maître particulier n'y donne aucun droit. Ces différentes cauſes font que l'opinion place aujourd'hui dans la derniere claſſe des gens de lettres les maîtres ou précepteurs qui enſeignent en

particulier les ſciences qu'on enſeigne communément dans les univerſités. Un homme qui a vraiment de l'eſprit & du talent peut à peine trouver une maniere de les employer qui ſoit en même tems plus humiliante & moins lucrative. Ainſi, graces aux fondations faites pour l'éducation, non-ſeulement il n'y a point de bons maîtres publics dans les écoles & les colleges, mais il eſt preſqu'impoſſible d'en avoir dans le particulier.

S'il n'y avoit point d'inſtitutions publiques pour l'éducation, l'on n'enſeigneroit pas de ſyſtême ou de ſcience dont le monde ne ſe ſoucieroit point. L'on ne montreroit que des choſes qu'on ſeroit bien aiſe d'avoir appriſes, & qu'il ſeroit néceſſaire ou utile, ou du moins à la mode d'apprendre, vu les circonſtances du tems. Un maître, enſeignant dans le particulier, ne trouveroit ſûrement pas ſon compte à donner un ſyſtême ſuranné & mépriſé d'une ſcience reconnue pour utile, ni à faire perdre le tems à ſes écoliers, en leur montrant une ſcience regardée univerſellement comme un pur amas inutile & pédanteſque de galimathias & de ſophiſmes. De pareils ſyſtêmes &

de pareilles ſciences ne peuvent ſubſiſter que dans ces ſociétés tellement établies pour l'inſtitution de la jeuneſſe, que leur proſpérité & leur revenu ne dépendent guere de leur réputation & point du tout de leur induſtrie; & c'eſt à ces établiſſemens qu'il faut s'en prendre, ſi, après le cours uſité d'éducation le plus complet, on voit des jeunes gens, qui l'ont fait avec application & d'heureuſes diſpoſitions, entrer dans le monde parfaitement ignorans de tout ce qui fait le ſujet ordinaire de la converſation parmi les honnêtes gens & les gens du monde.

On ne voit point d'inſtitutions publiques pour l'éducation des femmes. Auſſi pour l'ordinaire ne leur apprend-on rien d'inutile, d'abſurde ou de bizarre. On leur montre ce que leurs parens ou leurs tuteurs jugent leur être néceſſaire ou utile, & c'eſt tout ce qu'on leur montre. Chaque partie de leur éducation tend évidemment à quelque fin profitable, ſoit à perfectionner les charmes naturels de leur perſonne, ſoit à former leur cœur & leur eſprit à la réſerve, à la modeſtie, à la chaſteté, à l'économie, à leur donner en même tems les qualités propres à devenir maîtreſ-

ſes d'une famille, & à ſe comporter dignement quand elles le ſeront devenues. Il n'eſt point de tems dans la vie d'une femme où elle ne ſe reſſente agréablement ou avantageuſement de quelque partie de ſon éducation; au lieu qu'il eſt rare que dans tout le cours de ſa vie un homme recueille quelque fruit de la partie de ſon éducation qui lui a donné le plus de peine & d'ennui.

On peut demander ſi le public ne doit donc prendre aucun ſoin de l'éducation du peuple, & s'il en doit prendre, ſur quelles parties de l'éducation doit ſe porter ſon attention dans les différens ordres du peuple, & de quelle maniere il faut qu'il y veille.

Il arrive quelquefois, par l'état d'une ſociété, que la plus grande partie des individus ſe trouve tellement placée, que, ſans aucune attention de la part du gouvernement, ils acquierent tous les talens & toutes les vertus dont cet état a beſoin, peut-être même toutes celles qu'il comporte. D'autres fois ils ſont dans une ſituation ſi différente, qu'il faut néceſſairement une attention particuliere de la part du gouvernement pour empêcher que le grand corps

du peuple ne dégénére & ne ſe corrompe entiérement.

A meſure que le travail ſe ſubdiviſe, l'occupation de la plupart de ceux qui en vivent, c'eſt-à-dire, du grand corps du peuple, ſe reſſerre dans quelques opérations fort ſimples, & ſouvent elle ſe borne à une ou deux. Mais ce qui forme néceſſairement l'entendement de la plupart des hommes, c'eſt leurs occupations ordinaires. Celui dont toute la vie ſe conſume dans quelques opérations fort ſimples, dont les effets ſont toujours entiérement ou à-peu-près les mêmes, n'a point d'occaſion de ſe ſervir de ſon entendement ou d'exercer ſon eſprit à trouver des expédiens pour lever des obſtacles qu'il ne rencontre jamais. Il perd ainſi naturellement l'habitude de penſer, & généralement il devient auſſi ſtupide & auſſi ignorant que peut l'être une créature humaine. L'engourdiſſement de ſon ame le rend non-ſeulement incapable de goûter une converſation raiſonnable ou d'y *tenir ſon coin*, mais encore de concevoir aucun ſentiment tendre, noble, généreux, & conſéquemment de former des jugemens droits ſur une partie des devoirs même ordinaires de la vie pri-

vée. Il eſt abſolument hors d'état de juger des grands & vaſtes intérêts de ſon pays, & à moins qu'on ne prenne des meſures particulieres pour le former autrement, il eſt également inepte à le défendre dans la guerre. L'uniformité de ſa vie ſédentaire abatardit naturellement ſon courage, & lui fait regarder avec horreur la vie irréguliere, incertaine & haſardeuſe du ſoldat. Elle lui ôte même l'activité du corps, & il n'a ni la vigueur ni la perſévérance néceſſaires pour déployer ſa force dans tout autre métier que celui où il a été dreſſé; l'adreſſe avec laquelle il fait le ſien paroît donc acquiſe aux dépens de ſes facultés intellectuelles, ſociales & guerrieres. Or tel eſt dans toute ſociété perfectionnée & civiliſée l'état où le pauvre ouvrier, c'eſt-à-dire le grand corps du peuple, doit néceſſairement tomber, à moins que le gouvernement ne prenne certains ſoins pour l'en empêcher.

Les choſes ſe paſſent autrement dans les ſociétés barbares, comme nous les appellons, des peuples chaſſeurs, bergers ou même agricoles, dans cet état informe d'agriculture qui précéde les progrès des manufactures & l'extenſion

du commerce. Dans ces ſociétés, comme les occupations de chacun ſont variées, chacun eſt obligé de mettre en œuvre ce qu'il a de capacité, & de trouver des expédiens pour écarter les obſtacles qui ſe préſentent continuellement. Les eſprits ſont en haleine, & cette condition ne ſouffre pas qu'ils tombent dans l'aſſoupiſſement léthargique où ceux de preſque tous les rangs inférieurs du peuple paroiſſent enſevelis dans une ſociété civiliſée. Chacun de ces barbares eſt un guerrier, comme nous l'avons déja obſervé. Il eſt auſſi en quelque ſorte un homme d'Etat, & il peut juger paſſablement des intérêts de ſon pays & de la conduite de ceux qui le gouvernent. Il n'y a preſque perſonne parmi eux qui ne ſoit en état de connoître les bons juges en tems de paix & les bons chefs en tems de guerre. Il eſt vrai qu'un homme n'y peut guere acquérir cette perfection & ce rafinement des facultés intellectuelles qu'on ne trouve même quelquefois que rarement dans un Etat plus civiliſé. Quoiqu'il y ait une grande variété d'occupations pour chaque individu, il n'y en a guere pour la ſociété entiere. Ce qu'un homme y fait, tout

autre le fait ou peut le faire. Aucun n'y manque de connoiſſance, d'eſprit & d'invention, mais perſonne n'en a dans un degré ſupérieur. Cependant il ne leur en faut pas plus qu'ils n'en ont pour conduire les affaires de la ſociété entiere. Il y a très-peu de variété, au contraire, dans les occupations de la plupart des individus, & une variété preſque infinie, dans celle du corps entier d'une ſociété civiliſée. Le petit nombre de ceux qui n'en ont point de particuliere pour eux-mêmes, ont le loiſir d'examiner celles des autres, & quand leur inclination les y porte, ils y trouvent des objets de contemplation à l'infini. Cette contemplation exerce leur eſprit à des comparaiſons & des combinaiſons ſans nombre, & lui donne une pénétration & une étendue extraordinaires. Cependant à moins que des circonſtances ſingulieres ne les élevent à certains poſtes, leurs grands talens, quoiqu'honorables pour eux, ne peuvent guere contribuer au bon gouvernement ou au bonheur de leur ſociété. Malgré toutes leurs lumieres, les plus nobles traits du caractere humain ſont en grande partie effacés & méconnoiſſables

dans le grand corps du peuple.

Dans les ſociétés civiliſées & commerçantes, l'attention publique doit peut-être ſe porter plutôt vers l'éducation du ſimple peuple que vers celle des gens que le rang & la fortune placent au deſſus de lui. Ceux-ci atteignent généralement l'âge de dix-huit ou dix-neuf ans avant d'entrer dans les affaires particulieres, dans la profeſſion ou dans le métier où ils veulent ſe diſtinguer. Ils ont eu le tems d'acquérir, ou au moins de ſe mettre en état d'acquérir dans la ſuite toutes les bonnes qualités qui peuvent leur concilier ou leur mériter l'eſtime publique. Leurs parens ou leurs tuteurs ſont généralement jaloux qu'ils les acquierent, & font volontiers la dépenſe néceſſaire pour les leur donner. Si leur éducation n'eſt pas toujours bonne, il eſt rare que ce ſoit pour y avoir épargné les frais. Ce n'eſt point le défaut, mais la mauvaiſe application de la dépenſe qui en eſt cauſe. On ne manque pas de maîtres, mais les maîtres manquent de zele & de capacité, & dans l'état actuel des choſes il eſt très-difficile, pour ne pas dire impoſſible, d'en trouver de meilleurs. Ajoutez que les

gens au dessus du peuple par le rang & la fortune, passent la plus grande partie de leur vie dans des occupations qui ne sont pas simples & uniformes comme les siennes. Elles sont presque toutes extrèmement compliquées & de nature à exercer la tête plutôt que les bras, de maniere qu'il est mal-aisé que leur esprit s'engourdisse & se rouille par l'inaction. Elles ne les fatiguent pas non plus du matin au soir. En général il leur reste assez de loisir pour se perfectionner dans les diverses branches des connoissances utiles ou agréables dont ils ont eu le germe, ou pour lesquelles ils ont pris du goût dans leur jeunesse.

Il n'en est pas ainsi du menu peuple. Les peres y ont de la peine à fournir aux besoins de leurs enfans, dans l'enfance même. Dès que ceux-ci sont en état de travailler, il faut qu'ils prennent un métier pour gagner leur subsistance. Ce métier est presque toujours si simple & si uniforme, qu'il donne fort peu d'exercice à leur entendement, & il est en même tems si rigoureux & exige tant d'assiduité, qu'il ne leur laisse point le loisir & encore moins l'incli-

nation de s'appliquer, ou même de ſonger à autre choſe.

Mais quoique dans toute ſociété civiliſée le menu peuple ne puiſſe être auſſi bien inſtruit que les autres, comme on peut acquérir de très-bonne heure les parties eſſentielles de l'éducation, qui conſiſtent à lire, écrire & compter, la plupart de ceux qui ſont deſtinés aux métiers, même les plus bas, ont toujours le tems d'apprendre ces trois choſes avant de paſſer à une profeſſion méchanique. Le public peut en faciliter à peu de frais l'acquiſition, il peut y encourager le peuple, & même l'y obliger.

Le public peut en faciliter l'acquiſition, en établiſſant dans chaque paroiſſe ou quartier une petite école où l'on enſeigne les enfans pour un ſalaire ſi modéré, que le moindre artiſan puiſſe le donner. Le public y ajoutera ce qu'il faut pour la ſubſiſtance des maîtres, qui deviendroient pareſſeux & négligens s'il les ſoudoyoit en entier. Par l'établiſſement de ces écoles de paroiſſe, tout le peuple ſait lire en Ecoſſe, & la très-grande partie ſait écrire & compter. Les écoles de charité ont eu le même effet en Angleterre,

quoique moins universellement, parce que l'établissement y est moins universel. Si les livres où l'on apprend à lire aux enfans dans ces petites écoles, étoient un peu plus instructifs, & qu'au lieu de ce peu de latin qu'on leur y montre quelquefois, & qui ne leur est presque jamais bon à rien, on les initiât dans les parties élémentaires de la géométrie & des méchaniques, l'éducation littéraire de cette classe d'hommes seroit peut-être aussi complette qu'elle peut l'être. A peine y a-t-il un métier, même parmi les plus simples, qui ne fournisse quelqu'occasion d'appliquer les principes de ces sciences, & qui, par cette raison, n'exerçât & ne perfectionnât par degrés l'esprit du peuple dans ces connoissances qu'on peut regarder comme la clef des plus utiles comme des plus sublimes.

Pour encourager le peuple à s'instruire dans les parties les plus essentielles de l'éducation, le public n'a qu'à donner de petites récompenses & de petites marques d'honneur aux enfans du peuple qui s'y distingueront.

Pour y obliger tout le peuple, il n'a qu'à soumettre les individus à un examen ou une épreuve sur ces mêmes

parties de l'éducation, avant de les recevoir dans aucune corporation ou de leur permettre d'exercer aucun métier, ſoit dans une ville, ſoit dans un village.

C'eſt ainſi que les républiques grecques & romaine entretinrent l'eſprit martial dans leurs citoyens reſpectifs, en facilitant les exercices militaires & gymnaſtiques, en les encourageant, & en mettant tout le corps du peuple dans la néceſſité de les apprendre. Ils les faciliterent en leur aſſignant une certaine place, & en accordant à certains maîtres le privilege de les y enſeigner. Ces maîtres n'avoient d'autres émolumens que ce qu'ils tiroient de leurs écoliers, & ils ne paroiſſent avoir eu ni gages ni privileges excluſifs d'aucune eſpece. La loi ne donnoit aucun avantage au citoyen qui avoit appris ſes exercices dans le gymnaſe public, ſur celui qui les avoit appris dans le particulier, pourvu que le dernier les ſût auſſi bien que l'autre. Des prix & des marques de diſtinction accordés à ceux qui y excelloient, formoient un puiſſant aiguillon. Quand un homme remportoit le prix aux jeux olympiques, iſthmiques & néméens, c'étoit

une illuſtration, non ſeulement pour lui, mais pour toute ſa famille & ſes alliés. L'obligation où étoit chaque citoyen de ſervir un certain nombre d'années dans les armées de la république, s'il en recevoit l'ordre, impoſoit aſſez la néceſſité de s'appliquer à ces exercices, ſans leſquels on ne pouvoit faire le ſervice militaire.

L'exemple de l'Europe moderne démontre ſuffiſamment que ſi le gouvernement ne prend pas des moyens propres à maintenir la pratique des exercices militaires dans une ſociété où le commerce & les arts deviennent floriſſans, cette pratique, & avec elle l'eſprit guerrier, ſe perdent inſenſiblement dans le grand corps du peuple. Or la ſûreté de toute ſociété dépend eſſentiellement plus ou moins du regne de cet eſprit dans le grand corps du peuple. Il eſt vrai qu'aujourd'hui cet eſprit ſeul, & ſans le ſecours d'une armée réguliere & bien diſciplinée, ne ſuffiroit peut-être pas pour la défenſe & la ſûreté d'aucune ſociété. Mais partout où chaque citoyen eſt un ſoldat, il faut certainement moins de troupes réglées. De plus cet eſprit diminue néceſſairement de beaucoup les dangers

réels ou imaginaires auxquels nous craignons qu'une armée ſur pied n'expoſe la liberté. Autant il faciliteroit les opérations d'une telle armée contre des uſurpateurs étrangers, autant il les embarraſſeroit, ſi malheureuſement elles ſe tournoient jamais contre la conſtitution de l'Etat.

Les anciennes inſtitutions de la Grece & de Rome ſemblent avoir été plus propres que celles de nos milices modernes à entretenir l'eſprit martial dans le grand corps du peuple. Elles étoient beaucoup plus ſimples. Une fois établies, elles alloient toutes ſeules, & n'exigeoient que peu ou point d'attention de la part du gouvernement pour ſe conſerver dans toute leur vigueur, au lieu que ſi le gouvernement n'a pas l'attention la plus ſuivie & la plus pénible pour faire exécuter les réglemens de la milice moderne, ils ſont totalement négligés & abandonnés. Leur influence étoit d'ailleurs beaucoup plus univerſelle. Par ce moyen tout le corps du peuple étoit complettement inſtruit dans l'uſage des armes, au lieu qu'à préſent il n'y a jamais qu'une très petite partie du peuple qui puiſſe l'ètre par les réglemens de toutes nos mili-

ces modernes, excepté peut-être celle des Suisses. Mais un lâche, un homme incapable de se défendre ou de se venger péche évidemment par les parties les plus essentielles du caractere de l'homme. Il est aussi difforme & aussi mutilé dans l'ame que l'est dans le corps celui qui a de moins quelques membres des plus nécessaires, ou qui en a perdu l'usage. Il est manifestement le plus misérable des deux, parce que le bonheur & la misere, qui ont leur siege dans l'ame, dépendent plus de l'état sain ou malade, entier ou mutilé de l'ame, que de celui du corps. Quand l'esprit belliqueux du peuple ne serviroit de rien à la défense de la société, le gouvernement devroit toujours veiller très-soigneusement à ce que cette espece de mutilation, cette difformité & cette misere, qu'entraîne la lâcheté, ne gagnât point le grand corps du peuple, de même qu'il seroit de son devoir d'empêcher que la lepre ou quelqu'autre maladie, qui ne seroit ni mortelle ni dangereuse, mais désagréable & choquante, ne se répandît, quand sa vigilance ne devroit procurer d'autre avantage au public, que celui de le préserver d'un vilain mal.

On peut dire la même chose de l'ignorance crasse & de la stupidité où sont si souvent plongés les rangs inférieurs du peuple dans une société civilisée. Celui qui ne fait point usage des facultés intellectuelles propres à l'homme, est, s'il est possible, encore plus vil, plus méprisable qu'un lâche, & paroît mutilé & défiguré dans une partie encore plus essentielle du caractere humain. Quand l'Etat ne devroit tirer aucun fruit de l'instruction du simple peuple, il devroit néanmoins prendre garde à ce qu'il n'en fût pas totalement dépourvu. Mais il est très-avantageux pour l'Etat que le peuple soit instruit. Plus les classes inférieures sont éclairées, moins elles sont sujettes aux illusions de l'enthousiasme & de la superstition, qui, parmi les nations ignorantes, occasionnent les plus affreux désordres. D'ailleurs un peuple intelligent & éclairé est toujours plus décent & plus réglé qu'un peuple ignorant & stupide. Chaque individu s'y sent plus respectable, & comme il est plus fondé à attendre des égards de la part de ses légitimes supérieurs, il est aussi plus disposé à les respecter. Les sujets y sont plus portés à examiner

& plus capables d'approfondir les plaintes intéressées qui donnent lieu aux factions & aux séditions; & par conséquent, ils sont plus éloignés de se laisser entraîner dans aucune opposition injuste ou inutile aux mesures du gouvernement. Dans les pays libres où la sûreté du gouvernement dépend beaucoup du jugement favorable que le peuple peut former de la conduite de ceux qui le gouvernent, il est certainement de la plus haute importance qu'il n'en juge pas témérairement & par caprice.

FIN du cinquieme volume.

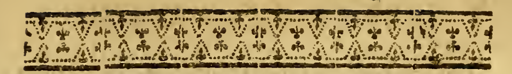


TABLE DES CHAPITRES

Contenus dans ce cinquieme volume.



SUITE DU LIVRE QUATRIEME.

CHAPITRE VII.

Des colonies.

TROISIEME PARTIE.

LIVRE CINQUIEME.

FIN de la table.

